



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2008 | 2009



aefe

agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger



aeefe

agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger

**Rapport annuel d'activité réalisé
par le service communication et événements de l'AEFE**

Coordination : Florent Vergès ; Conception graphique : JStudio

Remerciements à l'ensemble des services de l'AEFE et aux établissements du réseau pour leurs contributions

« *Version janvier 2010* »

Sommaire

■ À PROPOS DE L'AGENCE ET DU RÉSEAU P.5

■ LE RÉSEAU ET SES ÉVOLUTIONS P.7

Pilotage général de l'agence

Le modèle français d'enseignement à l'étranger P.8

L'équilibre financier du réseau P.10

Le développement du réseau P.15

Les établissements

L'homologation des établissements P.18

Évolution et répartition par zone géographique et par statut P.20

Les élèves P.22

■ LES MOYENS DÉPLOYÉS P.27

Les personnels

Évolution des effectifs des personnels du réseau P.28

Les recrutements : une procédure sélective P.30

La formation des personnels P.32

L'évaluation des personnels et des enseignants P.36

Les établissements

Les opérations immobilières P.38

Les projets de coopération éducative et universitaire P.42

Les actions pédagogiques pilotes P.44

Les événements, coup de projecteur sur quelques projets intéressants P.46

La scolarité

Les résultats du baccalauréat 2009 P.50

Les résultats du concours général de la session 2009 P.52

Le développement des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) P.53

L'orientation des élèves P.54

Les bourses Excellence-Major P.58

L'aide à la scolarisation P.59

■ LES SERVICES DE L'AGENCE P.67

Les personnels des services centraux P.68

La direction de l'agence et son secrétariat général P.70

L'interface avec les établissements : les secteurs géographiques P.72

Le secteur Égypte, Levant et corne de l'Afrique P.74

Le secteur Maghreb et Afrique subsaharienne P.76

Le secteur Amériques, Afrique orientale et australe P.80

Le secteur Asie P.82

Le secteur Europe P.84

Le service des bourses scolaires P.86

Le service pédagogique P.86

Le service orientation et enseignement supérieur P.88

Le service immobilier P.89

Le service informatique P.90

Le service communication et événements P.92

Le service juridique P.96

La cellule audit-conseil des établissements conventionnés P.97

L'agence comptable P.98

Le service du budget et des établissements en gestion directe P.99

Le service de la rémunération P.99

La direction des ressources humaines P.100

RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER*

Un réseau scolaire unique au monde



130
PAYS

460
ÉTABLISSEMENTS

250 000
ÉLÈVES

● Établissements en gestion directe (EGD) AEF

● Établissements conventionnés avec l'AEF

● Établissements simplement homologués

**homologués par le ministère français de l'Éducation nationale*

A propos de l'agence et du réseau

Créée en 1990, l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif. Placée sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes, elle est chargée du suivi et de l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Dans ce cadre, l'AEFE a pour objet d'assurer, en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger, les missions de service public relatives à l'éducation ; de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ; de contribuer, notamment par l'accueil d'élèves étrangers, au rayonnement de la langue et de la culture françaises ; d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ; d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'Éducation nationale, du ministre chargé des Affaires étrangères et du ministre chargé de la Coopération.

Le réseau d'enseignement français à l'étranger compte 461 établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale. Parmi ces établissements homologués, 77 sont gérés directement par l'AEFE (établissements dits EGD) et 166 ont passé une convention avec elle (établissements dits conventionnés).

Les établissements homologués doivent être ouverts aux enfants français résidant à

l'étranger, mais également respecter les programmes applicables dans les établissements d'enseignement public français et préparer aux mêmes examens et diplômes que ceux-ci. Enfin, l'homologation de ces établissements permet aux élèves français qui y sont scolarisés d'être éligibles aux bourses scolaires ou, le cas échéant, à la mesure de prise en charge de la scolarité dont la gestion est confiée à l'AEFE.

Les 77 établissements en gestion directe sont constitués en services déconcentrés de l'AEFE. L'agence leur accorde des subventions et rémunère les personnels titulaires qui y exercent.

Les 166 établissements conventionnés sont gérés par des associations de droit privé français ou étranger qui ont passé une convention avec l'AEFE portant notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération des agents titulaires, sur l'attribution de subventions et sur leurs relations avec l'agence. Ces établissements entretiennent avec elle un dialogue de gestion.

Les 461 établissements d'enseignement français à l'étranger forment un réseau unique au monde par son ampleur et par les moyens que l'État français y consacre. Il est présent dans 130 pays et scolarise plus de 250 000 élèves de toutes nationalités dont 100 000 français.



LE RÉSEAU ET SES ÉVOLUTIONS

*Le réseau scolaire français à l'étranger,
unique au monde par ses effectifs,
son extension géographique et ses ambitions,
doit continuer de se moderniser
dans un environnement de plus en plus concurrentiel.*

Pilotage général de l'agence

Le modèle éducatif français à l'étranger

UNE SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE ET UN ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Le réseau scolaire français à l'étranger fédère des établissements nés au fil du temps de la conjonction des initiatives de la communauté française expatriée, de l'investissement de l'État et, souvent, de l'aide des gouvernements étrangers.

Les 461 écoles, collèges et lycées de ce réseau sont implantés dans la quasi-totalité des capitales du monde et permettent d'assurer la continuité de l'éducation « à la française » à l'étranger. Ce dispositif permet de scolariser sans rupture d'un pays à l'autre, les enfants français et les enfants des familles étrangères attirées par le standard de qualité, l'exigence intellectuelle et les valeurs universelles du système français. Cependant, longtemps resté le seul dans son domaine par sa taille et son homogénéité, le réseau scolaire français s'inscrit dans un environnement de plus en plus concurrentiel. En effet, d'autres pays s'organisent aujourd'hui pour assurer à l'étranger une offre

d'enseignement de leur langue plus ambitieuse voire l'exportation d'un système éducatif complet à l'instar du modèle français. Bien que la demande d'enseignement français demeure très forte et que celui-ci jouisse d'une large reconnaissance, ce contexte concurrentiel incite l'agence à renforcer la qualité de l'offre pédagogique et éducative ainsi qu'à mieux anticiper une demande de plus en plus exigeante des publics français et étrangers.

UN MODÈLE ÉDUCATIF PILOTE

Les établissements scolaires français à l'étranger reçoivent du ministère français de l'Éducation nationale l'homologation qui leur donne des droits et des devoirs. En premier lieu, l'enseignement qu'ils dispensent doit conduire aux examens et diplômes français : le diplôme national du brevet et le baccalauréat qui ouvre sur l'enseignement supérieur dans l'ensemble des pays européens. Cependant, l'enseignement français à l'étranger ne consiste pas en une simple transposition du système éducatif français hors de nos frontières. Il possède des spécificités et a vocation à concilier une éducation française et un



enseignement de standard international, la promotion du français et le développement du plurilinguisme, une pédagogie attachée à la réussite de tous et une exigence d'excellence. À ce titre, il constitue une vitrine de l'enseignement français et propose un enseignement « pilote » dans de nombreux domaines.

Enfin, les établissements du réseau mêlent au sein de leurs classes, enfants français et enfants du pays d'accueil et de bien d'autres pays, encadrés par des enseignants et des personnels français ou non, tous unis par la pratique de la langue française, le désir d'éduquer en français et de faire connaître le pays d'accueil. Leur projet pédagogique, issu des idéaux démocratiques et préparant à l'avenir de sociétés plus ouvertes, polyglottes, veut mettre l'accent sur la transmission aux élèves et aux personnels de repères, de principes, de l'apprentissage de la réflexion et de l'action dans une société plurinationale. Il porte et transmet aux enfants comme aux adultes des valeurs universelles : égalité des chances et de traitement entre filles et garçons, tolérance, ouverture aux autres, esprit critique par le dialogue dans une atmosphère favorable à la stimulation intellectuelle, à l'échange et à l'épanouissement. Il constitue une expérience concrète d'ouverture sur le monde et d'échanges interculturels. Ainsi, les établissements français sont des lieux où se nouent des liens d'amitié et de reconnaissance entre les peuples, où trouvent à s'exprimer l'excellence sous toutes ses formes, l'émulation intellectuelle et le dialogue des cultures.

UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE ET INNOVANTE

Le projet pédagogique et éducatif pour l'enseignement français à l'étranger défini en étroite concertation entre le ministère des Affaires étrangères et européennes et le ministère de l'Éducation nationale permet de tirer le meilleur parti de l'insertion de nos établissements dans un contexte linguistique et culturel étranger. Il fixe, tant en matière d'apprentissage des langues que d'enseignement des disciplines, des orientations allant dans le sens d'une ouverture à la culture du pays d'accueil tout en soulignant l'importance qui s'attache à l'affirmation des principes et des valeurs qui caractérisent le système éducatif français.

Dans ce cadre, une adaptation des programmes au contexte des pays dans lesquels les établissements sont implantés a été mise en œuvre. Les programmes français d'histoire, de géographie, de science et vie de la terre, de lettres ou d'éducation civique prennent en compte la spécificité et la culture des pays d'accueil.

Une politique de développement des langues vivantes est également menée par l'agence visant à renforcer résolument l'ouverture à la langue du pays d'accueil, tout en ménageant systématiquement une place significative à l'anglais. Dès la maternelle, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil est généralement introduit sous forme d'activités. Les établissements du réseau proposent dès

l'école primaire un enseignement des langues étrangères renforcé par des sessions d'enseignement d'une discipline non linguistique dans ces langues. Enfin, cette politique conduit au développement de sections bilingues, selon le principe de parité horaire des langues, voire, le développement, plus récemment, de sections trilingues. Ce développement de l'enseignement des langues répond à une demande forte des familles. Les sections bilingues créées dans le réseau connaissent de ce fait un vif succès.

Enfin, les établissements du réseau ont vocation à être des acteurs majeurs en matière de coopération linguistique et éducative. Véritables passerelles entre le système éducatif français et les systèmes des pays dans lesquels ils sont implantés, ils mettent en œuvre des actions de formation d'enseignants locaux, notamment de professeurs de français, mais portent aussi sur l'évaluation nationale des compétences ou la préparation des sujets d'examens et de concours. Ils s'engagent également dans de nombreux projets culturels et humanitaires qui font vivre les valeurs universelles de notre pays.

Pilotage général de l'agence

L'équilibre financier du réseau

L'AEFE a enregistré en septembre 2008 pour la troisième année consécutive une forte croissance des effectifs d'élèves dans le réseau. Cette évolution confirme la forte attractivité de nos établissements. La question du financement permettant de soutenir cette croissance et de développer le réseau se pose dans un contexte caractérisé par la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui demande que chaque opérateur intègre à son budget l'ensemble des coûts liés à son activité, le transfert progressif de charges nouvelles partiellement compensées, une montée en puissance de l'aide à la scolarité à destination des familles et la progression demandée par le Premier ministre d'accroître l'autofinancement.

Dans ce contexte global d'économies budgétaires, renforcé par l'exercice de la révision générale des politiques publiques (RGPP), l'agence doit assurer l'équilibre financier du réseau et continuer de maintenir la qualité de l'offre d'enseignement français à l'étranger.

UN CADRE BUDGÉTAIRE CONTRAINTE

La participation de l'État au financement du réseau d'enseignement français à l'étranger pour les années 2009 à 2011 a été définie dans une lettre d'autorisation de dépenses que le Premier ministre a adressée le 17 juillet 2008 au ministre des Affaires étrangères et européennes. En ce qui concerne l'AEFE, cette lettre de cadrage budgétaire reprend trois éléments prépondérants pour l'équilibre financier du réseau.

■ La contribution pour pensions civiles : le décret n° 2007-1796 en Conseil d'État du 19 décembre 2007

prévoyait, à partir du 1^{er} janvier 2008, le versement par les établissements publics des contributions pensions des fonctionnaires détachés.

L'application de ce décret, à laquelle il a été sursis en 2008, est devenue effective à partir du 1^{er} janvier 2009. Elle a pour conséquence de mieux cerner le coût réel des personnels titulaires participant à l'enseignement français à l'étranger. Cette opération de transparence des coûts met en évidence l'effort de l'État pour financer cette activité d'enseignement ouverte à des élèves de toutes nationalités. Elle se traduit par une forte augmentation des charges de personnel. En ce qui concerne l'AEFE, à effectifs constants, cette charge a été évaluée à 126 M€ en 2009 et devrait continuer de croître en 2010 et en 2011.

Ce renchérissement du coût des personnels titulaires détachés auprès de l'AEFE pour exercer au sein du réseau n'a pas été intégralement compensé par un transfert de crédits de l'État. En effet, la subvention pour service public qui est notifiée à l'AEFE pour 2009 prévoit une « mise en base » de 120 M€ au titre de la contribution due pour la couverture des charges de pensions. Cette dotation globale initialement prévue à 410 M€ en 2010 et 2011 a été relevée au cours de l'année 2009 à 420 M€ pour 2010.

■ La progression de l'autofinancement de l'agence, notamment par la suppression de la moitié des personnels expatriés sur trois ans (2009-2011). Cette obligation

d'accélérer la transformation des postes d'expatriés constitue un risque pour la qualité de l'enseignement au sein du réseau et pour la compétitivité des établissements d'enseignement français. Elle pourrait également nuire à l'efficacité du pilotage du réseau par l'agence. Sa mise en œuvre s'est traduite par la fermeture, à l'été 2009, de 50 postes d'expatriés et conduira à la rentrée suivante à la fermeture de 80 postes.

■ La croissance des crédits affectés à l'aide à la scolarité à destination des familles françaises, due notamment à l'extension de la mesure prise en charge décidée par le Président de la République. Cette mesure s'est appliquée aux élèves français des classes de terminale en 2007-2008, aux élèves français des classes de première en 2008-2009 et s'étend aux élèves français des classes de seconde en 2009-2010. La lettre prévoit que les crédits destinés à l'aide à la scolarité qui s'élevaient à 66,96 M€ en 2008, sont de 86,1 M€ en 2009, puis atteindront 106,2 M€ en 2010 et 126,9 M€ en 2011. D'une part, les besoins de financement du dispositif de prise en charge sur la période 2009-2010 devraient être supérieurs à l'autorisation de dépenses fixées par le Premier ministre. D'autre part, la croissance des moyens

budgétaires alloués au financement de cette mesure s'accompagne d'une forte pression sur le dispositif des bourses scolaires. Outre la croissance du nombre d'élèves français scolarisés au sein du réseau et l'augmentation des frais de scolarité, la mesure de prise en charge a induit une augmentation des demandes de bourse scolaire des familles françaises. Ces facteurs conjugués augmentent le risque de déséquilibre budgétaire sur l'aide à la scolarité.

L'éventuelle extension de la prise en charge sera précédée d'une étude d'impact

L'article 133 de la loi de finances n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 pour 2009 précise que toute extension éventuelle de la prise en charge des frais de scolarité des enfants français scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger en sus des classes de seconde, de première et de terminale sera « précédée d'une étude d'impact transmise au Parlement, précisant notamment les modalités de son financement ».

Après l'extension de la mesure à tous les lycéens français du réseau à la rentrée 2009, un moratoire devrait ainsi s'appliquer à partir de l'été 2010.

L'équilibre financier du réseau

Ces contraintes budgétaires fortes pour les années 2009-2011 surviennent après des efforts importants consentis par l'agence depuis plusieurs années pour financer le développement du réseau et assurer l'accueil d'élèves en forte augmentation.

Les effectifs scolarisés au sein des établissements ont crû en trois ans pour passer de 159 186 à la rentrée 2005 à 173 055 élèves à la rentrée 2008, soit une augmentation de 13 869 élèves (8,7%). La subvention de l'État au réseau n'a pas suivi la croissance des effectifs.

Parallèlement, de nouvelles charges ont pesé sur le budget de l'agence, outre la contribution pour pensions civiles. En effet, compte tenu du besoin de développement du réseau scolaire français à l'étranger qui induit la rénovation du patrimoine existant, la construction de nouveaux établissements et des contraintes budgétaires pesant sur la tutelle, l'agence a été dotée de nouvelles compétences immobilières et domaniales. Le transfert progressif du patrimoine immobilier des établissements scolaires à l'étranger a commencé en 2005. L'AEFE s'est ainsi vue remettre en dotation 12 établissements pour lesquels elle a engagé d'importants programmes immobiliers de rénovation et de remise à niveau. Elle a également dû s'engager dans un programme ambitieux d'opérations de constructions neuves ou d'extension de sites existants. Enfin, l'agence a participé au développement des établissements conventionnés en subventionnant leurs projets immobiliers et en se portant acquéreur des terrains d'accueil des nouvelles constructions.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de ces opérations représente un montant cumulé d'environ 200 M€. Les financements nécessaires ont pu être réunis du fait d'une importante participation de l'agence à ces projets aux côtés des familles, le complément nécessaire étant assuré par des emprunts dont le remboursement est à la charge des établissements bénéficiaires.

Pour assurer l'équilibre financier du réseau, l'agence a fait des économies en même temps qu'elle accroissait ses ressources propres.

Elle a substitué des professeurs résidents aux professeurs expatriés dont le nombre est passé de 1 662 à 1 274 entre 2002 et 2008. Compte tenu des suppressions d'emplois imposées, le nombre d'expatriés passe à 1 224 à la rentrée 2009 puis à 1 144 à la rentrée 2010. Cette ponction de 130 professeurs expatriés est lourde de conséquences sur l'organisation pédagogique du réseau.

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, 6 425 personnes ont été détachées pour exercer dans les établissements EGD ou conventionnés du réseau. La faible augmentation du nombre de postes (+1%) par rapport à l'année précédente, comparée à une évolution des effectifs d'élèves bien plus importante, masque une modification en profondeur de la stratégie de l'AEFE. En effet, confrontée à une réduction de ses moyens au regard de la progression de la demande, l'agence a choisi de compenser les suppressions de postes d'enseignants par la création de postes d'expatriés, au niveau d'un pays

ou d'une zone, afin de renforcer le pilotage, l'harmonisation et la coordination de la mission tant sur le plan pédagogique (IEN, coordonnateurs) que sur celui de la gestion (adjoints aux agents comptables). L'objectif reste de maintenir un niveau d'encadrement par des agents titulaires à hauteur de 50%.

Avec le soutien des familles, l'agence a réussi à augmenter le montant de ses recettes propres pour atteindre 110 M€ en 2008 (67 M€ en 2002). En effet, le développement du réseau est assuré pour une part croissante par les droits de scolarité. Ainsi les familles ont contribué en 2008 au financement du réseau à hauteur de 63%. Cette part devrait baisser mécaniquement à partir de 2009 pour deux raisons :

L'enveloppe budgétaire supplémentaire de 120 M€ allouée à l'agence pour financer le paiement des contributions pour pension.

L'aide à la scolarité qui croît et représente une part de plus en plus significative de la participation de l'État au financement du réseau : 14,2% en 2006, 16,2% en 2007, 19,1% en 2008 et 20,7% en 2009. Cette augmentation de la dotation annuelle consacrée à l'aide aux familles et la baisse de la part de la subvention de l'État destinée à l'aide directe aux établissements (sous forme d'une contribution à leur budget, principalement par le biais de la rémunération de personnels titulaires par l'agence) rend indispensable une redéfinition des liens entre les établissements et l'agence.

« Le réseau offre un service de grande qualité, reconnu et attractif, dont le coût est supporté en partie par l'État et en partie par les familles. »

UN EFFORT ACCRU D'AUTOFINANCEMENT

Face à ces contraintes budgétaires, l'agence doit s'adapter, rationaliser les moyens qu'elle engage pour le réseau et mobiliser toutes les parties prenantes de l'enseignement français à l'étranger afin de préserver la qualité des services qu'elle met à disposition des établissements et des familles.

Bien qu'elle bénéficie d'une aide importante de l'État, l'AEFE est un opérateur qui évolue dans un contexte concurrentiel qu'elle doit prendre en compte. La part des familles croît conformément à l'objectif d'autofinancement. Le réseau scolaire français à l'étranger doit continuer de se moderniser pour améliorer les services mis à la disposition des établissements. Dans ce contexte, il apparaît légitime que les établissements en gestion directe, conventionnés et homologués contribuent au financement de ce service et au fonctionnement du réseau.

Pour assurer l'équilibre financier du réseau sur la période 2009-2011, l'agence a été contrainte de solliciter une contribution des établissements en gestion directe et conventionnés à hauteur de 6% des frais de scolarité que ces établissements perçoivent. Cette participation des établissements s'inscrit dans une logique de réseau et doit permettre de préserver la qualité de l'offre d'enseignement français hors de nos frontières.

Cette contribution, adoptée par le conseil d'administration de l'agence du 4 décembre 2008 s'applique au 1^{er} septembre 2009. L'agence s'est attachée tout au long de l'année à nouer avec les familles participant à l'enseignement français à l'étranger et avec les comités de gestion des établissements conventionnés, un dialogue de gestion constructif marqué par la mise en place de la contribution de 6% des frais de scolarité perçus par les établissements.

Les établissements uniquement homologués bénéficient également des services que l'agence et l'État mettent à leur disposition. Une réflexion s'est engagée sur une contribution de ces établissements aux charges du réseau scolaire français à l'étranger. Le conseil d'administration du 4 décembre 2008 a voté le principe d'une contribution à hauteur de 2% des frais de scolarité que ces établissements perçoivent. Après une année d'échanges avec de nombreux établissements homologués, le principe d'une contribution est maintenu mais ses modalités d'application exigent d'être adaptées aux réalités locales : initialement prévue pour la rentrée 2010, elle s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2011 et son montant pourra reposer pour partie sur une facturation à la prestation des services dont les établissements bénéficient.

UNE NÉCESSAIRE MODERNISATION

L'agence est engagée dans un processus de rationalisation et d'optimisation des moyens qu'elle accorde au fonctionnement du réseau et à destination des familles.

Cette démarche s'appuie en premier lieu sur une définition individualisée de chaque poste d'expatrié ouvert à candidature et sur une professionnalisation du recrutement. Dans tous les domaines (personnels de direction, chefs des services administratifs et financiers, enseignement) les personnels expatriés sont au cœur des missions de l'agence et de son rôle de pilotage du réseau. C'est pourquoi, à l'issue d'une procédure de sélection exigeante, les professeurs se voient confier des missions particulières (encadrement de la discipline, animation pédagogique, formation des recrutés locaux). Ils reçoivent à cet effet une lettre de mission et doivent rendre compte à la direction de l'agence de leurs activités par un rapport annuel.

La rationalisation porte également sur la gestion des établissements. L'agence fournit aux établissements son expertise, notamment par la réalisation de missions d'audit et de conseil. Une gestion optimale des ressources des établissements doit permettre un gain de productivité nécessaire dans un contexte concurrentiel. Enfin, l'agence est attentive à continuer de garantir une gestion rigoureuse de l'aide à la scolarité (bourses scolaires et prise en charge). Deux coordonnateurs de bourses pour l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud ont été recrutés et formés à cette fin pour la rentrée 2009. L'introduction d'un calendrier encadrant le dispositif de prise en charge et la redéfinition des critères d'attribution des bourses scolaires visent à assurer la qualité de ce service à destination des familles françaises expatriées.

« Cette démarche s'appuie en premier lieu sur une définition individualisée de chaque poste d'expatrié ouvert à candidature et sur une professionnalisation du recrutement. »

Le développement du réseau

Le réseau d'enseignement français à l'étranger confirme son dynamisme et son attractivité. Ses effectifs continuent d'augmenter à un rythme extrêmement soutenu : 4 517 élèves supplémentaires à la rentrée 2008. Cette forte demande résulte aussi bien de la croissance de la communauté française expatriée que du succès rencontré par les établissements auprès des familles étrangères attirées par la politique des langues, la qualité et les valeurs portées par l'enseignement français. De nouveaux établissements, de nouveaux cycles, de nouvelles classes sont ouverts chaque année.

Dans ce contexte, l'agence a pour mission d'assurer le développement maîtrisé du réseau, de préserver sa cohérence et la qualité de l'enseignement qui y est dispensé.

LA REDÉFINITION DES LIENS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS

L'homogénéité et la qualité du réseau reposent sur les liens que les établissements entretiennent avec l'agence et réciproquement. En effet, celle-ci est garante du respect des critères de l'homologation et de la cohérence de l'ensemble du réseau. Une réflexion a été menée sur les liens contractuels unissant les établissements uniquement homologués et l'AEFE avec pour objectif d'améliorer et d'optimiser le rôle de pilotage de l'agence.

L'agence a mis en place un nouvel outil de contractualisation : l'accord de partenariat. Ce nouveau mode de contractualisation n'a pas vocation à se substituer aux conventions qui lient les établissements à l'agence, mais à compléter le dispositif existant pour permettre un pilotage souple, diversifié et au plus proche de la situation

spécifique des établissements concernés. Ces accords permettront de formaliser les engagements réciproques de l'agence et de chaque établissement en fonction de ses caractéristiques, de ses objectifs et dans le respect des principes de la charte de l'enseignement français à l'étranger.

LE DÉVELOPPEMENT DES LIENS AVEC LES PARTENAIRES

L'agence entreprend de renforcer les liens existants avec les partenaires qui contribuent à l'enseignement français à l'étranger et de mettre en place de nouveaux partenariats.

Le ministère de l'Éducation nationale est un partenaire essentiel pour le développement du réseau. En premier lieu, il délivre l'homologation aux établissements qui répondent aux critères de l'enseignement français à

l'étranger. De plus, le ministère de l'Éducation nationale finance la formation initiale des personnels titulaires qu'il détache à l'agence, ainsi qu'une partie de la formation continue et des inspections dont ils bénéficient. Dans ce cadre, les académies partenaires jouent un rôle prépondérant. En effet, elles participent en étroite collaboration avec le service pédagogique de l'agence, aux missions de formation et envoient des personnels de grande qualité pour animer les stages de formation. Enfin, le ministère de l'Éducation nationale met à la disposition des établissements sa logistique pour l'organisation des examens, notamment du baccalauréat. L'agence s'attache à renforcer sa collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale et les académies partenaires. Ces acteurs concourent à assurer la cohérence et la qualité pédagogiques du réseau ainsi que la pérennité du modèle éducatif « à la française » dans les établissements.

Le développement du réseau

L'AEFE veille également à resserrer les liens et la complémentarité de démarche avec les différents opérateurs de l'enseignement français à l'étranger partout où cette démarche est propice au développement des établissements et à l'exercice des missions. Dans ce cadre, le réseau animé par la Mission laïque française (MLF) est un partenaire privilégié dans les nombreuses zones où il est implanté.

En effet, un établissement du réseau de l'AEFE peut, le cas échéant, signer une convention avec la MLF pour que celle-ci reprenne sa gestion. L'école française de Manama (Bahreïn), le collège français de Palma de Majorque (Espagne) et l'école française de Thessalonique (Grèce) qui sont sorties du réseau de l'AEFE, ont choisi de confier leur gestion à la MLF.

Cette complémentarité entre les opérateurs permet au réseau d'enseignement français de se développer selon des modes différenciés et d'assurer sa présence dans plus de 130 pays. Les directeurs du CIEP et de l'agence se sont rencontrés avec leurs services en début d'année 2009 pour mieux coordonner leurs actions en matière de promotion du français, d'évaluation et de certification en langue française, de mise à disposition d'experts.

Enfin, l'agence développe des partenariats avec des structures qui apportent une qualité de service supplémentaire pour les familles et les élèves du réseau. Dans ce cadre, le Centre national d'études à distance (CNED) joue un rôle prépondérant. Il permet également d'assurer une continuité d'enseignement pour les familles lorsque aucun établissement du réseau ne peut les accueillir et complète le dispositif existant.

De même, l'AEFE a signé cette année un partenariat avec l'ONISEP dans le but de garantir aux élèves des établissements à l'étranger une orientation adaptée et de qualité équivalente à celle dont bénéficient leurs compatriotes sur le territoire national. Une convention a également été signée par la directrice de l'agence et le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences pour promouvoir l'enseignement des sciences

et les méthodes pédagogiques innovantes dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger.

LA CRÉATION D'UN RÉSEAU MONDIAL DES ANCIENS ÉLÈVES

La nécessité d'associer davantage les élèves issus des établissements au développement du réseau a été maintes fois soulignée. En particulier, le rapport de la commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger, rédigé sous la présidence de M. Yves Aubin de La Messuzière (juillet 2008), recommande de mettre en place des outils qui permettent de soutenir et d'animer ce réseau, notamment par la « création d'une association d'anciens élèves ».

En effet, le réseau diplôme 11 000 bacheliers par an. Ces bacheliers ont reçu une solide formation intellectuelle, maîtrisent plusieurs langues et sont amenés à occuper des postes à responsabilité.

L'agence a organisé le samedi 28 mars 2009, à Paris, le 1^{er} forum mondial des anciens élèves du réseau des écoles et lycées français à l'étranger. En appui aux cinquante associations d'anciens élèves existantes, ce forum avait notamment pour but de renforcer les liens entre les anciens élèves, d'accompagner les étudiants issus des lycées français de l'étranger, de soutenir nos établissements scolaires et de valoriser l'ensemble du réseau.

Ce 1^{er} forum mondial a rencontré un véritable succès et suscité un réel engouement, preuves de l'attachement des anciens élèves au modèle éducatif français et de leur capacité à se mobiliser. L'élan impulsé par cette manifestation devrait aboutir au lancement officiel d'une association mondiale des anciens élèves le 10 avril 2010, lors des Rencontres de l'AEFE prévues dans le cadre du 20^e anniversaire de l'agence.



Les établissements

L'homologation des établissements

Les établissements d'enseignement à l'étranger font l'objet d'une procédure d'homologation attestant leur conformité aux programmes, aux objectifs pédagogiques et aux règles applicables en France aux établissements de l'enseignement public français.

Cette procédure est mise en œuvre par la Direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale et par l'AEFE avec le concours de groupes d'experts, membres des inspections générales du ministère. L'AEFE travaille en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et européennes et la DGESCO pour l'examen des dossiers de demande ou d'extension d'homologation des établissements.

Enfin, la liste des établissements homologués fait l'objet d'une publication au Journal officiel de la République française et au Bulletin officiel de l'Éducation nationale à l'issue d'une campagne annuelle qui concerne les établissements sollicitant soit une première homologation, soit une extension de l'homologation à d'autres niveaux d'enseignement.

Les étapes

- Les établissements doivent transmettre deux exemplaires du dossier d'homologation, dûment complété, au service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France.
- Le SCAC valide les éléments fournis par les établissements et renseigne la partie du dossier d'homologation « Avis du poste diplomatique ».
- L'ambassade transmet un exemplaire à la DGESCO et un exemplaire à l'AEFE.
- Après examen préalable par les groupes d'évaluation, les dossiers sont soumis à l'avis de la commission d'homologation composée notamment par le directeur général de l'Enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale (DGESCO), le doyen de l'Inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN), le chef du service de l'Inspection générale de l'Administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR), le directeur général de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM) et la directrice de l'AEFE.

Bilan de la campagne 2009

Pour la campagne 2009, 73 dossiers, soit un nombre supérieur à celui des années précédentes (50 en 2008 ; 63 en 2007), ont été examinés par les groupes d'évaluation, par zone géographique (Afrique, Amérique, Asie, Europe), réunissant des représentants des Inspections générales de l'Éducation nationale. Ces dossiers ont ensuite fait l'objet de propositions et de recommandations soumises, après concertation avec l'AEFE et le ministère des Affaires étrangères et européennes, à la commission interministérielle d'homologation qui s'est tenue le 18 février 2009.

Vingt-huit établissements ont présenté une première demande d'homologation (contre 17 en 2008). La commission a émis un avis favorable pour 11 d'entre eux :

- École Areva (MLF) de Chengdu, Chine
- École franco-équatorienne Joseph-de-Jussieu de Cuenca, Équateur
- Lycée libanais francophone privé de Dubaï, Émirats Arabes Unis
- École internationale de Brooklyn, États-Unis
- École franco-géorgienne de Tbilissi, Géorgie
- École française de Riga, Lettonie
- École privée Notre Dame Sainte-Sophie du Luxembourg
- Lycée Voltaire de Doha, Qatar

- Schule an der Freiligrathstrasse de Brême, République fédérale d'Allemagne

- École « chez Bouba » de Dakar, Sénégal

- École internationale de Carthage, Tunisie

Trente et un établissements ont présenté une demande d'extension d'homologation à d'autres niveaux d'enseignement ; 25 ont reçu un avis favorable de la commission dont 22 pour le second degré et 3 pour le premier degré.

Ces demandes, dont le nombre reste stable (28 demandes en 2007), émanent principalement d'établissements ouvrant des classes dans le second degré dans la zone Moyen-Orient/Maghreb (Algérie, Bahreïn, Égypte, Émirats Arabes Unis, Israël, Jordanie, Liban), en Afrique (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar, Nigéria, Sénégal) en Amérique du Sud, en Amérique du Nord et à l'île Maurice. Pour l'enseignement primaire, les 3 demandes concernent le Royaume-Uni, le Maroc et les États-Unis.

L'arrêté fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Éducation nationale a été publié au Journal officiel de la République française du 27 mai 2009. Cette liste fait état de 461 établissements scolaires implantés dans 130 pays.



Les établissements

Répartition et évolution par zone géographique et par statut

À la rentrée 2008, le réseau de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger compte 243 établissements (77 EGD et 166 conventionnés). L'Afrique est la zone géographique regroupant le nombre le plus important d'établissements, aussi bien en gestion directe que conventionnés. Cette répartition résulte de la densité du réseau au Maroc (23 EGD), en Tunisie (10 EGD) et à Madagascar (4 EGD et 11 conventionnés). L'Europe compte 69 établissements dont 26 EGD. Ces deux zones accueillent ainsi 70 établissements EGD sur les 77 du réseau et 91 conventionnés sur les 166 du réseau.

Continent	Statut	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
AFRIQUE	Conventionnés	63	57	54	53	53
	EGD	42	42	42	42	43
Total AFRIQUE		105	99	96	95	96
AMÉRIQUE	Conventionnés	36	35	35	35	35
	EGD	1	1	1	1	1
Total AMÉRIQUE		37	36	36	36	36
ASIE	Conventionnés	43	42	44	43	40
	EGD	5	6	5	5	6
Total ASIE		48	48	49	48	46
EUROPE	Conventionnés	42	44	44	41	38
	EGD	25	25	25	26	27
Total EUROPE		67	69	69	67	65
Total conventionnés		184	188	177	172	166
Total EGD		73	74	73	74	77
Total		257	252	250	246	243

Le réseau compte trois établissements en gestion directe supplémentaires et six établissements conventionnés en moins par rapport à l'année précédente.

Ces évolutions résultent des changements suivants à compter du 1^{er} septembre 2008 :

- **En Afrique** : la création du Centre d'appui à la réouverture des établissements d'enseignement français en Côte d'Ivoire en tant qu'EGD afin d'appuyer notamment la réouverture du lycée français Blaise-Pascal d'Abidjan à la rentrée 2008.
- **En Asie** : le passage du lycée français Alexandre-Yersin d'Hanoï (Vietnam) du statut de conventionné à celui d'EGD au 1^{er} janvier 2009. L'école française de Manama (Bahreïn) a été déconventionnée au 1^{er} septembre 2008 dans le cadre d'un passage de relais à la Mission laïque française (MLF). Enfin, l'école française de Taipei (Taïwan) a été déconventionnée au 1^{er} septembre 2008. Un accord de partenariat redéfinissant les relations et le soutien apporté par l'agence à cette école a été signé.
- **En Europe** : le passage du lycée français Charles-de-Gaulle d'Ankara (Turquie) du statut de conventionné à celui d'EGD au 1^{er} janvier 2008. Le collège français de Palma de Majorque (Espagne) et l'école française de Thessalonique (Grèce) ont été déconventionnés au 1^{er} septembre 2008 dans le cadre d'un passage de relais à la Mission laïque française (MLF).



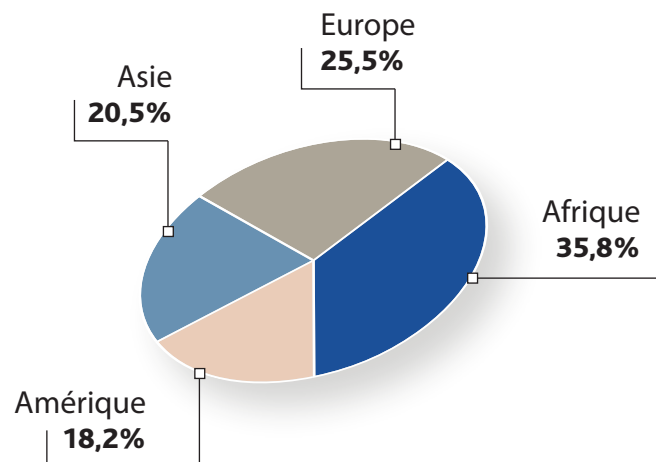
Les élèves

Le nombre d'élèves scolarisés au sein des établissements liés à l'AEFE (EGD et conventionnés) continuent d'augmenter à un rythme soutenu avec 4 517 élèves supplémentaires à la rentrée 2008, soit une hausse de 2,7% (contre 4 238 élèves supplémentaires, soit +2,5%, en 2007). Ces effectifs atteignent aujourd'hui 173 055 élèves dont 47,4% de Français, 39,6% de nationaux et 12,9% d'étrangers tiers.

Cette augmentation régulière témoigne de la forte attractivité du réseau.

Le rythme de cette hausse est particulièrement élevé en Asie (+4%) et en Afrique (+3,2%), continent qui compte à lui seul plus du tiers des effectifs totaux du réseau. L'année précédente, les taux de croissance dans ces deux zones étaient respectivement de +4,6% et de +1,8%. L'augmentation demeure importante en Amérique (+2,1% en 2008, contre +2,5% en 2007). En Océanie, la progression est spectaculaire (+7,2% contre +2,5% en 2007) même si les élèves y restent peu nombreux (1 035 à la rentrée 2008). En Europe, la hausse est modérée (+1,2% cette année, contre +2% en 2007), situation à imputer, en grande partie, à la saturation des capacités d'accueil qui empêche de nombreux établissements de répondre à toutes les demandes d'inscription.

Répartition par nationalité



L'augmentation des effectifs a, majoritairement, bénéficié aux enfants de nationalité française qui représentent 3 220 élèves sur les 4 517 élèves supplémentaires. Cette tendance s'observe sur presque tous les continents. Ainsi, en Afrique, pour une augmentation des effectifs globaux de 3,2%, celle des élèves français est de 4,2%, celle des nationaux de 2,1% et celle des étrangers tiers de 2,6%. En Amérique (+2,1% globalement), l'augmentation des élèves français est de 4,5%, celle des nationaux de 0,7% et celle des étrangers tiers de 2%. En Asie (+4% globalement), l'augmentation des élèves français est de 5%, celle des nationaux de 3,3% et celle des étrangers tiers de 2,8%. En Europe (+1,2% globalement), les effectifs français augmentent assez fortement (+3,14%) tandis que ceux des élèves nationaux et étrangers tiers baissent sensiblement (respectivement -0,3% et -3,9%). Cette donnée s'explique par les effets conjugués de la progression du nombre de familles expatriées, de la priorité d'inscription accordée aux enfants français dans un contexte de saturation des capacités d'accueil de certains établissements, et de la mesure de prise en charge au bénéfice des lycéens français. Enfin, cas atypique, en Océanie, l'augmentation des effectifs concerne davantage les nationaux (+12%) que les Français (+4,3%).

Évolution et répartition des effectifs d'élèves par zone géographique et par nationalité

		2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
AFRIQUE	Étrangers tiers	8 141	7 573	7 678	7 778	8 000
	Français	28 255	27 421	28 698	29 572	30 816
	Nationaux	23 092	22 151	22 526	22 633	23 120
AFRIQUE		59 488	57 145	58 902	59 983	61 936
AMÉRIQUE	Étrangers tiers	2 612	2 594	2 799	2 870	2 928
	Français	9 415	9 508	9 830	10 085	10 537
	Nationaux	17 183	17 342	17 517	17 945	18 079
AMÉRIQUE		29 210	29 444	30 146	30 900	31 544
ASIE	Étrangers tiers	6 035	6 457	6 972	7 070	7 284
	Français	12 441	13 470	14 320	15 506	16 285
	Nationaux	11 264	11 201	11 322	11 573	11 970
ASIE		29 740	31 128	32 614	34 149	35 539
EUROPE	Étrangers tiers	4 367	4 436	4 416	4 342	4 174
	Français	20 363	21 399	22 851	23 721	24 466
	Nationaux	15 181	15 634	15 371	15 443	15 396
EUROPE		39 911	41 469	42 638	43 506	44 036
Total		158 349	159 186	164 300	168 538	173 055



Répartition des effectifs d'élèves par niveau d'enseignement

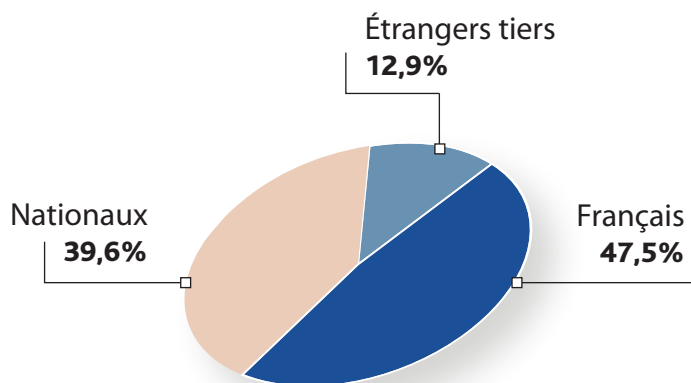
2008/2009	Maternelle	Élémentaire	Collège	Lycée	Postbac	Total
Français	13 624	31 486	23 565	13 388	41	82 104
Nationaux	11 683	23 615	19 815	13 256	196	68 565
Étrangers tiers	3 999	8 500	6 357	3 518	12	22 386
Total	29 306	63 601	49 737	30 162	249	173 055

La répartition des élèves par niveau d'enseignement permet de constater, comme l'année précédente, que la majorité des effectifs se trouvent dans les classes élémentaires (36,75%) ; viennent ensuite les classes de collège (28,74%), les classes de lycée (17,42%), puis les classes de maternelle (16,90%) et, enfin, les classes préparatoires aux grandes écoles (0,19%). Ce sont donc les classes de CP, CE1, CE2, CM1, et CM2 qui constituent la plus forte « audience » de notre réseau.

Dans une perspective comparatiste sur les deux dernières années, on constate des évolutions contrastées concernant la répartition des effectifs d'élèves par niveau d'enseignement et par nationalité. Pour le postbac, la progression est forte (près de 7%) mais porte sur un nombre restreint d'étudiants français et étrangers ; ce qui est dû à l'ouverture d'une classe préparatoire aux grandes écoles économiques au lycée français de Vienne. De façon plus significative, on remarque une augmentation globale du nombre de lycéens de l'ordre de 3,4% tandis que celle des lycéens français est de 6,6%. Constat similaire pour les collégiens, avec une augmentation globale des effectifs de près de 4%, mais une augmentation des collégiens français de plus de 5%. De manière générale, l'augmentation du nombre d'élèves est plus marquée chez les enfants de nationalité française, sauf dans les classes de maternelle où elle est distribuée assez harmonieusement entre les différents groupes, avec même une plus forte progression des étrangers tiers.

« De manière générale, l'augmentation du nombre d'élèves est plus marquée chez les enfants de nationalité française. »

Répartition par nationalité





LES MOYENS DÉPLOYÉS

Les missions de l'agence reposent sur le recrutement, la formation et l'évaluation de personnels qualifiés pour exercer au sein du réseau. Elles sont également assurées grâce à un soutien apporté directement aux établissements et à des services à destination des familles et des élèves pour leur garantir une scolarité d'excellence.

Les personnels

L'attractivité du réseau réside dans la qualité de l'enseignement qui y est dispensé et l'excellence des résultats qu'obtiennent chaque année les établissements. Le maintien d'un nombre important de personnels titulaires détachés auprès de l'agence pour exercer au sein du réseau (1 274 expatriés et 5 151 résidents) permet de préserver un encadrement de qualité et cette excellence pédagogique.

Évolution des effectifs des personnels du réseau

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, 6 425 personnels ont été détachés pour exercer dans les établissements EGD ou conventionnés du réseau. La faible augmentation du nombre de postes (+1%) par rapport à l'année précédente, comparée à une évolution des effectifs d'élèves bien plus importante (+2,7%), masque une modification en profondeur de la stratégie de l'AEFE. En effet, confrontée à une

réduction de ses moyens au regard de la progression de la demande, l'agence a choisi de compenser les suppressions de postes d'enseignants par le transfert des postes d'expatriés stricto sensu sur des fonctions de pilotage et d'animation pédagogique au niveau d'un pays ou de zones. L'objectif reste de maintenir un niveau d'encadrement par des agents titulaires à hauteur de 50%.

« L'objectif reste de maintenir un niveau d'encadrement par des agents titulaires à hauteur de 50%. »

Effectifs des personnels expatriés dans les établissements EGD et conventionnés

	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Expatriés	1 285	1 263	1 271	1 274
Ratio nombre d'élèves / expatrié	123,8	130	132,6	136,6
Résidents	4 969	5 024	5 086	5 151
Total	6 254	6 287	6 357	6 425

Il est prévu que le nombre d'expatriés au sein des établissements du réseau baisse significativement lors des années à venir. En effet, la suppression de 50 postes pour 2009-2010 et de 80 postes pour 2010-2011 a déjà été actée.

AU CŒUR DU DISPOSITIF : LES PERSONNELS EXPATRIÉS

Regroupant 1 274 personnes, les personnels expatriés se répartissent en deux groupes équivalents : 660 fonctionnaires à l'encadrement (proviseurs, directeurs d'écoles, inspecteurs de l'Éducation nationale du 1^{er} degré, conseillers principaux d'éducation, chefs des services administratifs et financiers) et 614 fonctionnaires chargés de l'enseignement auprès des élèves.

Ces personnels expatriés permettent aux établissements de fonctionner dans les meilleures conditions d'adéquation aux méthodes de gouvernance des établissements à la française, à l'agence d'assurer efficacement sa mission de pilotage du réseau et garantissent un fonctionnement général et pédagogique en conformité avec le modèle français (diffusion de l'innovation pédagogique, rigueur de la gestion financière, participation accrue des familles au financement du réseau, intégration de l'établissement à la politique culturelle du poste diplomatique). Véritables relais dans les établissements du réseau et de l'agence, ils mettent en œuvre les orientations définies par celle-ci et permettent, par leur rotation entre la France et l'étranger, une bonne liaison des dispositifs scolaires français en France et à l'étranger.

Les personnels enseignants expatriés ont des missions spécifiques, qui viennent s'ajouter à leur travail d'enseignement. Ils assurent dans les établissements, ou dans le champ plus vaste d'une zone géographique, l'animation

de leur discipline et la formation des professeurs recrutés locaux. Avant leur prise de poste, des lettres de mission adaptées aux problématiques de leur établissement et de leur zone d'affectation leur sont remises. Ils contribuent ainsi au premier chef à la diffusion des innovations pédagogiques qui renforcent l'attractivité des établissements pour les familles.

LE DIALOGUE SOCIAL

Au-delà de la mise en place des instances de concertation prévues par les textes au niveau central comme au niveau local, l'agence entretient un dialogue social fécond avec les syndicats et les représentants du personnel. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice 2008-2009 une trentaine de réunions des instances consultatives centrales ont eu lieu pour traiter de questions relatives aux situations individuelles. En marge de ces échanges formels, des rencontres spécifiques ont permis d'enregistrer des avancées significatives. C'est ainsi qu'une réunion dédiée aux critères de recrutement des personnels résidents a abouti à une validation en comité technique paritaire de ces critères le 2 juillet 2009. Ceux-ci ont ainsi pu être intégrés dans les instructions de rentrée pour 2009.

Par ailleurs, plusieurs réunions de concertation relatives à la réforme de l'avantage familial pour les personnels résidents ont donné lieu à la modification du décret du 30 août 2007. Lors de la mise en œuvre de cette réforme,

étaient apparues des difficultés de coordination entre les dispositions relatives au non-cumul avec les prestations familiales et des accords internationaux (notamment les règlements européens). La procédure de modification nécessaire, engagée au premier semestre 2008 a finalement abouti à la publication, le 15 juin 2009, d'un décret apportant les corrections nécessaires depuis la date d'entrée en vigueur de la réforme.

RÉPARTITION DES PERSONNELS EN 2008/2009 SELON LEUR MISSION

La qualité de l'enseignement dans les établissements du réseau s'appuie sur la complémentarité des personnels et une composition adaptée au contexte local des agents recrutés par l'agence entre, d'une part, les 1 274 expatriés et, d'autre part, les 5 151 résidents, laquelle permet d'assurer un encadrement de la mission conforme aux attentes des familles. Le bon niveau de l'enseignement repose également sur une politique exigeante en matière de recrutement, de définition des profils de postes, de formation continue efficace et d'évaluation régulière des personnels.

Enseignants devant élèves
614 expatriés, 4 987 résidents

Mission de direction, de pilotage, d'encadrement
660 expatriés, 164 résidents

Les personnels

Les recrutements : une procédure sélective

Comme pour l'année précédente, afin de permettre au réseau de faire face à l'accroissement des inscriptions d'élèves, la rentrée 2009 a été marquée par une nouvelle progression des postes de résidents. L'agence s'assure de la qualité des recrutements, autant pour les expatriés que pour les résidents.

LES PERSONNELS EXPATRIÉS

En raison du nombre réduit de personnels expatriés qu'elle est autorisée à recruter, l'agence répond aux besoins croissants suscités par le développement du réseau par le recrutement de personnels résidents et d'agents de droit local. Les enseignants « devant élèves » représentent un peu moins de la moitié du total des personnels expatriés gérés par l'agence, l'autre moitié étant constituée de personnels dédiés à la mission de pilotage et de direction.

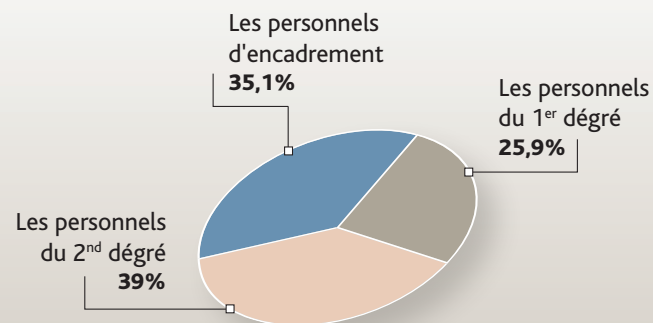
La campagne de recrutement 2008-2009 a permis de valider en septembre 2008, 3 351 dossiers de candidatures sur le site Internet de l'AEFE. Après cette saisie Internet en septembre et aux différents appels à candidatures, 2 708 dossiers complets ont finalement été transmis, pour analyse, au bureau du recrutement du service des personnels exerçant à l'étranger via la voie hiérarchique. Ces chiffres, pour 205 postes offerts au recrutement, démontrent une réelle attractivité du réseau AEFE.

La majorité de ces postes a été pourvue après présélection et entretiens des candidats. Seuls quelques postes

du second degré n'ont pas été soumis à un entretien préalable, les recrutements étant effectués sur dossier.

Les personnels expatriés jouent un rôle essentiel pour assurer la conformité de l'enseignement dispensé aux standards français. Dans tous les domaines (l'administration, la direction, l'enseignement), un professionnalisme et un engagement exemplaires leur sont demandés. Ils doivent être à ce titre les référents de leur discipline dans les établissements et les zones auxquelles ils sont affectés. C'est pourquoi, à l'issue d'une procédure de recrutement exigeante, ils se voient confier des missions particulières (encadrement de la discipline, animation pédagogique, formation des recrutés locaux...). Ils disposent à cet effet d'une lettre de mission et doivent rendre compte à la directrice de l'agence de leurs activités par un rapport annuel.

Pour la rentrée 2009, l'agence a renouvelé 205 personnels bénéficiant du statut d'expatrié. Parmi eux figurent 72 personnels d'encadrement (6 inspecteurs, 45 personnels de direction et 21 responsables administratifs et financiers), 80 personnels du second degré (9 conseillers pédagogiques, 12 CPE et 59 enseignants) ainsi que



53 personnels du premier degré (43 directeurs d'école, 4 enseignants maîtres formateurs et 6 CPAIEN).

Le nombre de candidatures par poste proposé s'échelonne de 4 pour les IEN à 32 pour les CPE et les enseignants du second degré.

Un certain nombre de postes proposés n'ont pas été pourvus (absence de candidatures correspondant au profil recherché, vacances en cours d'année de postes spécifiques) et ont donné lieu à une seconde procédure de recrutement en cours d'année.

C'est ainsi que trois appels à candidatures ont concerné le second degré en mars et avril 2009 (14 postes dont 2 en coopération éducative), deux appels à candidatures ont concerné le premier degré (un poste de directeur et un poste d'enseignant maître formateur en établissement), un autre appel à candidatures a concerné les personnels de direction (3 postes de proviseurs adjoints).

Globalement un bilan positif des différentes opérations mises en place pour ce recrutement a pu être effectué lors des travaux des commissions paritaires bilans de juin 2009 où le calendrier prévisionnel des opérations pour la rentrée 2010 a également été adopté.

LES PERSONNELS RÉSIDENTS

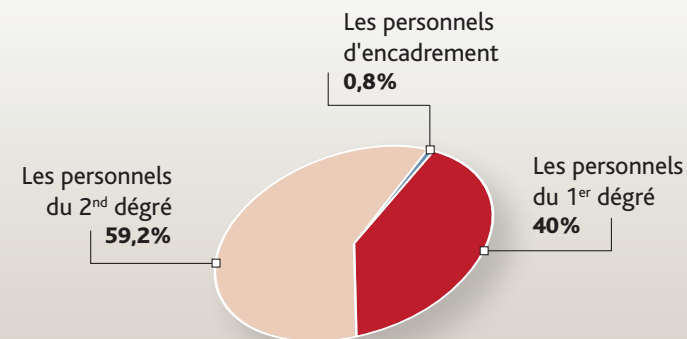
Sont considérés comme personnels résidents les titulaires de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière présents depuis trois mois au moins dans le pays concerné ou suivant leur conjoint ou partenaire d'un PACS. Leur recrutement est proposé à la directrice de l'agence par le chef d'établissement à l'issue d'une procédure de sélection et de consultation locale. Lors de la rentrée 2009, l'agence a sollicité auprès du ministère de l'Éducation nationale 727 demandes d'accords préalables de détachement pour les résidents : 6 personnels administratifs ; 291 enseignants du premier degré ; 430 dans le second degré. Parmi eux, 62% (448 personnes) ont été recrutés dès la rentrée (15 juillet à Pondichéry, 1^{er} août dans les pays de rythme Sud et l'Australie, 21 août au Québec, en Irlande, au Paraguay et en Europe scandinave et 1^{er} septembre pour le reste du monde) et 38% (279 personnes) sont des résidents à recrutement différé.

Sur l'ensemble des postes vacants, 41 postes n'ont pas trouvé de candidats. La collaboration avec les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les autres ministères a permis pour cette rentrée encore d'obtenir le détachement de la plus grande partie des personnels pour lequel ils ont été sollicités.

Comme en 2008, le recrutement des résidents s'est effectué après celui des expatriés, mais la part des résidents à recrutement différé est redescendu, passant de 43% à 38,4%.

La saisie des postes vacants ou susceptibles de l'être a été effectuée sur l'application MAGE via le site Internet de l'AEFE par les établissements.

Après validation par les différents services de l'agence, cette liste a été publiée sur Internet puis alimentée par les établissements au fur et à mesure des accords donnés par les candidats sur la proposition de l'établissement. Il en a résulté un suivi plus précis des recrutements et une information plus rapide des établissements sur les personnels déjà recrutés par un établissement et sur les détachements déjà obtenus. À terme, l'agence envisage de renforcer pour certaines étapes de la procédure, la dématérialisation des échanges entre le candidat, l'établissement, la direction des ressources humaines et le ministère de l'Éducation nationale.



Les personnels

La formation des personnels

La formation des personnels est une des priorités de l'agence pour garantir la qualité de l'encadrement et de l'enseignement au sein du réseau. Elle s'adresse aussi bien aux personnels expatriés, notamment avant qu'ils ne rejoignent leur poste, qu'aux personnels résidents et recrutés locaux dans les établissements.



LES SÉMINAIRES DES PERSONNELS EXPATRIÉS PARTANTS

Chefs d'établissement et gestionnaires comptables

Le séminaire des personnels d'encadrement affectés à la rentrée 2009 dans les établissements du réseau de l'AEFE s'est déroulé du 27 au 29 mai 2009 au Centre international d'études pédagogiques (CIEP) à Sèvres (Hauts-de-Seine).

Ce séminaire, organisé par l'agence avant la prise de fonction, est conçu pour permettre aux personnels affectés pour la première fois à l'étranger de connaître les spécificités de leur futur poste au sein du réseau, de prendre connaissance des exigences de l'agence en matière pédagogique, budgétaire et de gestion des ressources humaines et de connaître leurs collègues du réseau. Pour les personnels en seconde mission, ce séminaire leur offre la possibilité de rencontrer les chefs de service de l'agence, de s'approprier les problématiques de leur nouvel établissement, de communiquer leur expérience aux entrants dans le réseau et de considérer toute la dimension de leur lettre de mission.

Le séminaire a été suivi par 58 personnels nouvellement affectés à la rentrée 2009. Parmi eux, 39 étaient en fonction en France, 19 en fonction à l'étranger.

L'agence a pu s'assurer pour ce séminaire de la collaboration de la Direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale et la Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM) du ministère des Affaires étrangères et européennes. Elle a également bénéficié de la grande qualité d'accueil du CIEP.

Inspecteurs de l'Éducation nationale

Comme chaque année, les 20 inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) en résidence dans le réseau ont été réunis les 7, 8 et 9 avril 2009 à l'agence en présence des 4 nouveaux IEN entrants en 2009. L'Inspection générale a été invitée pour présenter l'évolution des programmes de l'école et les nouveaux dispositifs en vigueur : socle commun, évaluations nationales CE1, CM2, aide personnalisée. Pierre Léna, académicien et responsable de la division enseignement à l'Académie des sciences, a décrit les nombreuses actions de coopération éducative engagées par l'action internationale de la Main à la pâte et il a posé les jalons du partenariat envisagé avec les

différents personnels de l'AEFE dans le cadre de l'enseignement des sciences, partenariat concrétisé dans une convention signée en juin 2009.

Directeurs d'école

Le 3 juillet 2009, 25 directeurs d'école, entrant pour la première fois dans le réseau à la rentrée 2009, ont été réunis par le service pédagogique pour travailler sur les contenus de la fonction de directeur d'école exerçant dans un établissement français à l'étranger, seul ou sous l'autorité d'un chef d'établissement.

Enseignants du second degré

Comme chaque année depuis la nomination d'IA-IPR à l'agence, les 59 enseignants expatriés (professeurs et conseillers pédagogiques), recrutés à la rentrée 2009, ont été invités à une journée de formation à l'agence le 10 juillet pour étudier les particularités de l'enseignement de leur discipline dans le réseau et leur mission d'animation et de formation auprès de leurs collègues dans leur établissement.



Les personnels

La formation continue des personnels

L'agence continue d'accorder une attention toute particulière à la formation continue des personnels du réseau. Celle-ci constitue un élément central pour la qualité de l'enseignement et le rayonnement des établissements dans les pays où ils sont implantés. L'AEFE propose aux agents, recrutés locaux compris, un ensemble d'actions de nature à faciliter la prise de poste et l'exercice de leur profession dans un environnement spécifique.

La politique de formation continue des personnels se traduit par un investissement budgétaire conséquent de l'agence dans les 18 plans régionaux de formation. Cet investissement s'élève à 1 591 000 euros pour l'année 2008. Ce montant est stable depuis plusieurs années. Ce soutien financier a permis d'organiser, pour l'année 2008, 514 stages de formation. Ces stages ont bénéficié à près de 8 500 personnels du réseau. Un effort conséquent a été fait pour permettre aux personnels non titulaires d'assurer un enseignement répondant aux exigences du système éducatif français en leur proposant des formations adaptées. Enfin, un nombre plus important d'actions ont été réalisées concernant les disciplines les moins représentées dans nos établissements.

Pour 2008-2009, les priorités communes au premier et au second degrés étaient notamment :

Pour les enseignants :

- la mise en œuvre de l'évaluation par compétences tant à l'école primaire qu'au collège, dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences,
- les nouveaux programmes de l'école primaire notamment l'enseignement des fondamentaux et la nouvelle organisation de l'école,
- la maîtrise de la langue dans toutes les disciplines,
- le développement des dispositifs d'enseignement bi ou plurilingues,
- la prise en charge individualisée des élèves en particulier ceux en difficulté et à besoins éducatifs particuliers,
- l'enseignement de l'histoire des arts.

Pour les personnels non-enseignants :

- la gouvernance administrative et financière,
- la connaissance des règles d'hygiène et de sécurité.

Les plans de formation enrichis par des actions spécifiques portant sur la gouvernance des établissements à destination des chefs d'établissement et des agents comptables ont été plus nombreux qu'en 2007-2008.

Une action de formation « Monde » a permis de faire venir à Paris les 2 et 3 décembre 2008 les professeurs expatriés conseillers pédagogiques (Liban, Maroc, Sénégal, Madagascar, Tunisie) pour assister aux journées interacadémiques de l'Inspection générale. Ces journées permettent aux inspecteurs et à quelques

professeurs de travailler ensemble sur les évolutions en cours (socle commun de connaissances et de compétences, nouveaux programmes...). Elles ont été suivies d'une journée bilan qui s'est déroulée dans les locaux de l'AEFE à Paris.

Dans le courant du mois de février 2009, une autre action de formation « Monde » a réuni dans les locaux du CIEP à Sèvres une quinzaine de professeurs venant du réseau. Cette réunion initiée par l'IA-IPR d'histoire-géographie détaché auprès de l'AEFE avait pour objectif de réfléchir à la réalisation d'un site « disciplinaire Monde ». Ce séminaire a facilité la construction collective de l'architecture d'un tel site disciplinaire et a répondu aux questions relatives aux contenus, aux liens, aux formats des documents originaux retenus, aux droits... Cette rencontre a permis également de nouer des contacts avec les responsables des technologies nouvelles au ministère de l'Éducation nationale et avec certains partenaires comme, par l'exemple, l'INA (Institut national de l'audiovisuel). Enfin, elle a offert aux participants la possibilité d'échanger avec le souci de mutualiser leurs expériences et leurs pratiques. Grâce à ce séminaire, les sites disciplinaires régionaux ont été dynamisés. Quant à l'ouverture du site « histoire-géographie Monde », elle est programmée pour les toutes prochaines semaines.

Par ailleurs, trois stages nationaux ont été organisés en France (deux pour les personnels du premier degré et un pour les personnels du second degré) conjointement avec la Direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale. Ces actions sont cofinancées par la DGESCO ; l'agence a financé à hauteur de près de 50 000 euros ces stages. Destinés à des personnels non titulaires, ces stages ont permis à près de 150 personnes de bénéficier d'une formation destinée à accompagner la mise en œuvre des orientations prioritaires de la politique éducative dans les établissements français à l'étranger.

Enfin, l'agence a le souci constant d'accroître la productivité et d'améliorer l'outil de gestion de la formation continue : le recours au site de la formation continue est entré dans les habitudes de tous les personnels concernés. La saisie et la consultation des plans de formation s'en sont trouvées facilitées. Le module de préinscriptions et le module financier permettent désormais à l'agence de disposer d'informations plus fines sur les personnels participant aux stages et sur les dépenses engagées par les établissements. À titre d'exemple on peut préciser que sur la totalité des personnels inscrits à une formation en 2008-2009, 10% étaient des expatriés, 32% des résidents, 53% des recrutés locaux et 5% des titulaires non résidents.

Le coût global de la formation continue pour l'année 2008 s'élève à près de 2 800 000 euros.

Enfin, un séminaire de chefs d'établissements support de formation organisé en avril 2009 par le service pédagogique a été l'occasion d'échanger sur l'organisation et la gestion de la formation continue dans les zones géographiques, d'harmoniser les pratiques de nos comités de suivi, d'explicitier les attentes du service et de présenter les nouveaux dispositifs.



« La politique de formation continue des personnels se traduit par un investissement budgétaire conséquent de l'agence dans les 18 plans régionaux de formation. Cet investissement s'élève à 1 591 000 euros pour l'année 2008. »

Les personnels

L'évaluation des personnels et des enseignements

L'évaluation des personnels du réseau et le souci de perfectionnement des équipes éducatives fait également partie des priorités de la politique pédagogique de l'agence.

En 2009, pour mener cette politique le service pédagogique de l'agence s'est appuyé sur la compétence de :

- 20 inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) en résidence (Pékin, Bangkok, Tananarive, Abou Dhabi, Londres, Berlin, Prague, Madrid, Athènes, Cotonou, Dakar, Nairobi, Curepipe, Rabat, Tunis, Beyrouth, Ottawa, Mexico, Sao Paulo, Santiago du Chili) coordonnés par une IEN à l'agence. Ce maillage du réseau AEFÉ en 20 zones permet un accompagnement de proximité des établissements.
- 5 IA-IPR en fonction au service pédagogique, dans les disciplines suivantes : anglais, histoire-géographie, lettres, mathématiques, sciences physiques et chimiques. Ces IA-IPR ont en charge l'ensemble du réseau.
- 1 professeure coordinatrice de l'enseignement de l'arabe.

Au cours de leurs missions dans les établissements, ces experts ont assuré :

- des inspections des personnels titulaires,
- des visites conseils auprès des enseignants recrutés locaux,
- l'analyse du travail des équipes pédagogiques,

- l'animation de réunions pédagogiques,
- la diffusion des instructions officielles du MEN et des orientations pédagogiques de l'agence,
- l'impulsion de projets pédagogiques,
- l'accompagnement des équipes, administratives et pédagogiques, dans la mise en œuvre de leur projet d'établissement,
- la formation des personnels enseignants à travers la conduite de stages,
- le recueil et la diffusion d'expériences innovantes,
- le repérage des besoins en formation dans les différentes zones.

C'est ainsi qu'en 2008-2009, les IEN ont effectué 278 missions dans les écoles, donnant lieu à 1 391 inspections ou visites individuelles des personnels enseignants du premier degré. Les IA-IPR et la coordinatrice d'arabe ont pour leur part effectué 459 inspections ou visites individuelles dans le second degré. Cette politique d'évaluation a permis d'améliorer le suivi de l'enseignement ainsi que sa conformité aux programmes, d'impulser et d'accompagner des projets pédagogiques, de mettre en place des dispositifs innovants, notamment en langues, de valider les adaptations de programmes, de maintenir un haut niveau d'enseignement scientifique, d'impulser des dynamiques d'équipes disciplinaires rassemblant des personnels de tous statuts.

Dans le cadre de missions d'animation de stages de formation, des IA-IPR des académies partenaires procèdent également à des inspections, à la demande du chef d'établissement et après accord de l'AEFE, des recteurs et de l'IGEN.

Nos établissements accueillant les élèves de la maternelle au lycée, les IEN et les IA-IPR ont animé conjointement plusieurs réunions pédagogiques sur la continuité des enseignements et apprentissages avec des enseignants du premier et du second degrés. De même, les IA-IPR ont souvent réuni les enseignants de plusieurs disciplines (pôle science, pôle langue, pôle humanité), en particulier autour de la problématique du socle commun de connaissances et compétences.



Les établissements

Les opérations immobilières

L'attractivité des établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger s'est traduite ces dernières années par une augmentation constante des effectifs d'élèves : les établissements ont enregistré une croissance de 3,2% de leurs effectifs en 2006-2007 (soit 5 114 élèves supplémentaires), de 2,6% en 2007-2008 (soit 4 238 élèves supplémentaires) et de 2,7% soit 4 517 élèves supplémentaires en 2008-2009.

Afin d'accueillir ces élèves supplémentaires et d'améliorer les conditions d'enseignement des établissements, l'agence s'est engagée, avec le soutien des familles, dans une politique immobilière ambitieuse qui revêt différents aspects : soit l'achat de terrains et la construction de nouveaux locaux afin de développer le réseau, soit la rénovation et l'amélioration des locaux déjà existants pour garantir aux élèves des conditions de travail optimales.

LES NOUVELLES OPÉRATIONS LIVRÉES À LA RENTRÉE 2009

La rentrée de septembre 2009 s'est faite dans de nouveaux locaux à Tunis où les bâtiments du collège Pierre-Mendès-France ont été reconstruits sur les crédits du ministère des Affaires étrangères et européennes ainsi qu'à Amsterdam où l'agence a loué à la municipalité un bâtiment pour y accueillir l'école française qui dépend du lycée Vincent-Van-Gogh de La Haye.

LES CHANTIERS EN COURS

Trois projets importants de l'AEFE sont en phase de réalisation et seront livrés au cours de l'année scolaire 2009-2010. Il s'agit des opérations d'Ankara, Hô-Chi-Minh-Ville et Dakar.

À Ankara, les travaux pour la construction du bâtiment qui accueillera les élèves de l'élémentaire et du secondaire du lycée Charles-de-Gaulle sont en voie d'achèvement. La livraison du bâtiment est prévue pour le mois de novembre 2009. La rentrée de janvier 2010 se déroulera donc sur le nouveau site. Cette opération permettra d'accueillir 700 élèves.

À Dakar la première pierre de la construction du nouveau lycée Jean-Mermoz a été posée en décembre 2008 par Mme Roselyne Bachelot, en présence de la directrice de l'AEFE. Les travaux se poursuivent depuis à un rythme conforme aux prévisions. La première phase de construction sera livrée au cours du deuxième trimestre 2010. Une fois que les classes auront emménagé dans ces nouveaux locaux, l'entreprise engagera les travaux d'aménagement des espaces sportifs sur l'autre partie du terrain. Ces travaux devraient durer 8 mois. La capacité d'accueil de l'établissement sera portée de 1950 à 2 400 élèves, de la grande section de maternelle à la terminale.



Ankara



Hô-Chi-Minh-Ville



Dakar

La construction du nouveau lycée d'Hô-Chi-Minh-Ville, sur le terrain loué aux autorités vietnamiennes dans le cadre d'un bail de 50 ans, se déroule conformément au planning prévisionnel des travaux. La réception des bâtiments est prévue pour le premier trimestre 2010. Ce nouveau lycée permettra d'accueillir 800 élèves de la maternelle à la terminale. La rentrée dans ces nouveaux locaux se fera en septembre 2010 lorsque tous les problèmes aux abords du terrain auront été résolus. L'agence profite également des vacances scolaires pour réaliser chaque année des programmes de rénovation du patrimoine existant, comme à Barcelone, Madrid, Vienne, Londres, Lisbonne, etc.



Alger



Madrid



Francfort

LES PROJETS EN PHASE D'ÉTUDE

De nombreux projets sont en phase d'étude et donneront lieu en fin d'année 2009 à des appels d'offres pour la réalisation des travaux.

C'est le cas au Caire où est prévue la construction d'un nouveau collège/lycée pour environ 1 000 élèves, à Alger où l'agence envisage d'ouvrir à la rentrée 2011 une nouvelle école primaire, à Madrid où est programmée l'extension de l'école Saint-Exupéry, à Francfort où le lycée est déjà trop exigü et où est prévue une extension, à Bruxelles et Marrakech où vont être construits des gymnases, etc.

Des concours d'architecture vont être lancés à Amman pour créer un second site pour l'école française, à Vienne, pour étendre le lycée et créer de nouveaux espaces pour les classes préparatoires aux grandes écoles qui ont été récemment créées, à Pékin pour la relocalisation du lycée.

Les réflexions se poursuivent à Moscou, à Londres, à Bruxelles pour trouver des solutions aux problèmes d'installation de ces établissements qui n'ont pas les infrastructures suffisantes pour accueillir toutes les demandes d'inscription nouvelles émanant des familles françaises expatriées. Un intéressant projet de relocalisation de notre lycée à Tokyo sur un site appartenant au gouvernement de la ville est également à l'étude.

L'AIDE APPORTÉE PAR L'AGENCE AUX PROJETS IMMOBILIERS DES ÉTABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS

L'agence a apporté son soutien technique et financier à différents projets immobiliers engagés par des établissements conventionnés, comme à Accra, Bamako, Bogota, Bonn, Beyrouth, Düsseldorf, Ottawa, etc.

Comme elle a pu le faire pour le lycée François-Mitterrand de Brasilia, elle envisage d'acheter des terrains à Vientiane et à Panama pour que ces établissements puissent y construire de nouveaux locaux. Elle envisage également l'acquisition de l'école Jacques-Prévert à Abidjan.

LES PROJETS FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Le ministère des Affaires étrangères et européennes reste gestionnaire du patrimoine de lycées appartenant à l'État qui n'ont pas été remis en gestion à l'agence. Outre les travaux de reconstruction du collège Pierre-Mendès-France à Tunis, il est intervenu sur les lycées de Rome, d'Istanbul, de Phnom Penh.



Les établissements

Les projets de coopération éducative et universitaire

Les établissements d'enseignement français à l'étranger ont pour mission de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers, et ce au bénéfice des élèves français et étrangers. Dans ce cadre, ils favorisent la création et la mise en œuvre de projets de coopération éducative et universitaire dans les pays où ils sont implantés. Ces projets qui illustrent l'ouverture des établissements du réseau sur leur environnement sont également un outil de promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger.

LE PROJET DE L'ÉCOLE CENTRALE DE PÉKIN

Ce projet a démarré en 2005 quand l'École centrale a décidé d'investir 12 millions d'euros sur sept ans pour former des cadres qui travailleront demain dans les entreprises françaises implantées en Chine.

L'école est installée au sein de l'université Beihang et les étudiants, recrutés parmi les brillants élèves préparant le gaokao (équivalent du baccalauréat), recevront un double diplôme (diplôme de l'université chinoise et titre d'ingénieur français). À l'issue de leur recrutement, les élèves suivent une année de formation à la langue française puis deux années de « classes préparatoires intégrées ». Pour ce niveau d'enseignement, l'École centrale a fait appel à des professeurs de classes préparatoires très expérimentés. Comme il convenait de ne pas interrompre leur carrière, les ministères des Affaires étrangères et européennes (DGM) et de l'Éducation nationale ont demandé que ces enseignants soient détachés à l'AEFE et affectés au lycée français de Pékin pour enseigner à l'université Beihang.

La convention signée entre les différentes parties en 2005 est arrivée à son terme à la fin du mois d'août 2008. L'École centrale a maintenu les moyens accordés à ce projet pour deux années supplémentaires. La mission des deux professeurs expatriés a donc été prolongée de deux ans et un professeur résident en sciences physiques a été recruté pour seconder le professeur chargé de toute l'ingénierie pédagogique.

Le ministère de l'Éducation nationale s'est engagé à rembourser la dépense liée aux deux postes existant. La Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM) du ministère des Affaires étrangères et européennes prend à sa charge les surcoûts liés à l'expatriation et l'École centrale, le coût du professeur résident et autres dépenses non prises en charge par les ministères concernés. Dans ce cadre, l'AEFE demeure engagée, par l'entremise du lycée français de Pékin, comme opérateur de ce projet.

LE PROJET GEA TIANJIN

La Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) et le Groupe des écoles aéronautiques (GEA), composé de

l'École nationale de l'Aviation civile (ENAC), l'École nationale supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (ENSMA) et l'Institut supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE) ont créé, au sein de l'université chinoise de l'aviation civile (appelée la « CAUC ») à Tianjin, un institut franco-chinois d'ingénierie de l'aviation dénommé « GEA Tianjin ». Ce projet est lié à l'implantation de chaînes de montage Airbus à Tianjin.

La DGAC et le GEA, conseillés par l'École centrale, ont demandé à l'AEFE de pouvoir bénéficier de son savoir-faire pour le « portage » de ce projet. L'agence a contribué, en lien avec l'Inspection générale de l'Éducation nationale, au recrutement des professeurs français qui enseignent dans les classes préparatoires intégrées. À l'heure actuelle, quatre professeurs agrégés expatriés, deux en mathématiques et deux en sciences physiques, ont été détachés à l'AEFE et affectés au lycée français de Pékin pour exercer au sein de l'université de Tianjin.

C'est dans ce cadre que le GEA a signé deux conventions avec l'AEFE qui est ainsi une nouvelle fois engagée, par l'entremise du lycée français de Pékin, dans un projet de coopération universitaire

LE PROJET « LOUIS-LE-GRAND À ABOU DHABI »

Ce projet de coopération éducative est développé à l'initiative de l'Émir et entièrement financé par le gouvernement émirati.

Il a pour objectif de développer dans des établissements émiratis pilotes d'Abou Dhabi des classes de mathématiques et de sciences physiques pour des élèves de niveau correspondant aux classes de seconde, de 1^{re} et de terminale en France. Ces classes doivent constituer un vivier pour des formations scientifiques d'excellence dans l'enseignement supérieur ou pour des formations d'ingénieur. L'École normale supérieure de la rue d'Ulm et l'École centrale de Paris se sont engagées à apporter une expertise dans cette seconde phase du projet.

L'accord signé par le ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, lors de la visite présidentielle aux Émirats, en janvier 2008, précise que « les obligations de la Partie française sont mises en œuvre par l'ambassade de France en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale (MEN), le lycée Louis-le-Grand, l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), le lycée français Louis-Massignon ».

Le lycée Louis-le-Grand est chargé d'apporter un service d'ingénierie éducative à ces filières d'excellence de l'enseignement secondaire mises en place par les autorités émiriennes.

L'agence, par l'intermédiaire du lycée Louis-Massignon, est l'organisme français chargé de recevoir les fonds de la partie émiratie. La comptabilité et le compte financier annuel du projet sont intégrés au budget du lycée Louis-Massignon au titre d'un service annexe « prestation de service ».

Les quatre professeurs expatriés sont détachés à l'agence et affectés au lycée Louis-Massignon. Ils ont reçu une lettre de mission dans laquelle il est indiqué qu'ils exercent leur fonction dans des établissements émiratis. Ils dispensent leur enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimie en anglais.

Le pilotage de la réalisation du projet général est confié à un comité de six personnes comprenant, pour la partie française, l'ambassadeur ou son représentant, le conseiller de coopération et d'action culturelle, un représentant du ministre de l'Éducation nationale, un représentant de l'AEFE, le proviseur du lycée Louis-Massignon et, pour la partie émiratie, trois représentants du Conseil de l'Éducation d'Abou Dhabi (ADEC).

LA CRÉATION D'UNE FILIÈRE SCIENTIFIQUE D'EXCELLENCE AU LYCÉE FRANÇAIS DE PONDICHÉRY

Une filière scientifique d'excellence pour anglophones a été créée en cette rentrée 2009 au lycée français de Pondichéry. Ce projet a pour partenaires le réseau de

l'École des mines et le lycée Louis-le-Grand. Il vise à développer la mission de coopération éducative de l'agence en valorisant son expertise pédagogique et en veillant à ménager des prolongements postbac dans l'enseignement supérieur français et indien. Onze élèves ont intégré la première année du programme. Deux de ces élèves bénéficient de bourses accordées par Thalès pour leurs quatre années de scolarité au lycée.

Les établissements

Les actions pédagogiques pilotes (APP)

Jusqu'en septembre 2008, les subventions des actions pédagogiques pilotes (APP¹) étaient incluses dans une enveloppe commune avec les actions pilotes d'orientation (APO²). À partir de la rentrée 2008, le service pédagogique a souhaité donner aux demandes de projets plus de relief et de pertinence ; l'enveloppe allouée aux subventions APP et APO a ainsi été scindée en deux budgets distincts portant à 600 000 euros celui des APP.

Ces actions pilotes encouragent un travail d'équipe innovant, ouvert sur le milieu linguistique, culturel, et sur l'environnement des établissements. Sur ces critères de base, pour l'année 2008, 280 projets ont été examinés par le service pédagogique et 214 ont été retenus et dotés à hauteur de 614 600 euros. Ces actions ont bénéficié de dotations « naturellement réparties » par cycles d'enseignement et ventilées de façon équilibrée entre les différentes zones géographiques. La grande variété des champs concernées par ces actions éducatives, disciplinaires, pluridisciplinaires ou périscolaires, illustre l'engagement des équipes enseignantes et constitue une réelle plus-value pour leurs pratiques pédagogiques. Mettant à profit la diversité culturelle de leurs élèves, et étant eux-mêmes ouverts sur les pays où ils sont implantés, les établissements mettent en œuvre de nombreux projets qui intègrent fréquemment des partenariats locaux. Adossés aux priorités de l'agence, ces projets visent

à consolider les dispositifs en faveur de la maîtrise de la langue française, à développer la pratique des langues vivantes, à poursuivre l'ouverture des établissements à la culture et à la langue du pays d'accueil, à promouvoir les sciences et les pratiques artistiques. Les actions pilotes ont encouragé une politique des sports au service d'une communauté scolaire élargie et ont accompagné les équipes pédagogiques pour assurer leur enseignement avec un ou plusieurs élèves handicapés.

En charge de ces actions pilotes, le service pédagogique s'attache à sélectionner, accompagner et valoriser au mieux ces APP en formalisant davantage les procédures d'éligibilité, de mise en œuvre et de bilan de ces projets. Ceux-ci ont ainsi vocation à être mutualisés pour que des établissements du réseau s'en emparent.

L'efficacité du dispositif pour ces pratiques pédagogiques performantes se mesure aussi à leur mutualisation dans le réseau des établissements français à l'étranger. La circulaire de cadrage, en date du 18 mai 2008, comportait essentiellement une procédure de candidature cursive (présentation sommaire du projet, demande de subvention) qui n'était pas de nature à nourrir un dialogue qualitatif avec les établissements. Le service pédagogique envisage à l'avenir de privilégier des actions pédagogiques mettant au cœur de ce dispositif la mutualisation et une dynamique fédératrice.

« Ces actions pilotes encouragent un travail d'équipe innovant, ouvert sur le milieu linguistique, culturel et environnemental des établissements. »

1. Actions pédagogiques pilotes, gérées par le service pédagogique
2. Actions pilotes d'orientation, gérées depuis septembre 2008 par le service Orientation Enseignement Supérieur

Événements, coup de projecteur sur quelques projets intéressants

La diversité des événements culturels, artistiques, littéraires, civiques et sportifs qui sont organisés chaque année par les établissements marque le dynamisme et la créativité avec lesquels s'investissent les équipes enseignantes et les élèves du réseau.



Deux de nos lauréates du concours Poésie en liberté

DES INITIATIVES LITTÉRAIRES

- Les établissements participent à de nombreuses initiatives sur le thème de la poésie. Depuis plusieurs années, l'agence est partenaire de l'association « Poésie en liberté » qui organise chaque année un concours de poésie pour les élèves de lycée en France et à l'étranger. Un prix spécial « lycées français de l'étranger » a été créé, récompensant les plus beaux poèmes écrits par les élèves du réseau par niveau (2^{de}, 1^{re} et terminale). Les trois lauréats ont été invités à Paris pour recevoir leur prix dans le cadre du Salon de l'Éducation. Il s'agissait :
 - Pour les classes de 2^{de}, Harnafi Sarah du lycée Descartes, Rabat (Maroc)
 - Pour les classes de 1^{re}, Lee Sarah du lycée français de Séoul (République de Corée)
 - Pour les classes de terminale, Ivanova Katerina du lycée français de Prague (République tchèque)

- Les élèves du réseau participent aux concours littéraires nationaux et aux événements liés à la promotion de la langue française. Cette participation est souvent concrétisée par d'excellents résultats : 24 des 60 prix de l'édition 2008 du concours d'expression écrite « Le Plumier d'or », organisé par l'association « Défense de la langue française », ont été remportés par les élèves du réseau.

- À l'occasion de la Semaine de la presse et des médias* dans l'école et en partenariat avec le CLEMI, l'agence a initié le concours « Paroles de presse » qui consistait pour les élèves du réseau à faire le portrait de journalistes ou de correspondants de presse dans les pays où les établissements sont implantés. Les productions écrites étaient ensuite mises en ligne sur un site dédié (www.scolafrance.info/parolesdepresse). Près d'une centaine d'établissements ont participé et le site s'est enrichi de 150 portraits. Le jury, composé de journalistes et d'enseignants, a retenu 3 productions par catégorie : primaire, collège et lycée. Face au succès de la première édition, ce concours a été modélisé et étendu, pour l'édition 2010, aux établissements de France. Il figure dans le programme des actions éducatives 2009-2010 recensées dans le BO du ministère de l'Éducation nationale.



Remise des prix du concours Paroles de presse par Mme Anne-Marie Descôtes et France Renucci, Directrice du CLEMI

Les établissements

Événements, coup de projecteur sur quelques projets intéressants

■ Le lycée français Saint-Louis de Stockholm a eu l'honneur d'accueillir dans ses locaux le prix Nobel 2008 de littérature, Jean-Marie Le Clézio, le 8 décembre 2008. Deux rencontres ont été organisées dans cet établissement, une première pour les 8-10 ans et une autre pour les élèves plus âgés. Le romancier s'est livré avec simplicité et humour aux questions des élèves. Ceux-ci ont ainsi pu bénéficier d'une leçon de littérature par un « professeur » des plus prestigieux et un défenseur ardent de la langue et de la culture françaises.

LES DISCIPLINES SCIENTIFIQUES

De nombreuses actions de promotion des sciences ont été impulsées dans le réseau des établissements français à l'étranger en 2008-2009. Parmi elles, nous pouvons noter :

■ Les élèves du réseau participent à des concours nationaux (Olympiades de chimie) et à des prix nationaux (prix de la vocation scientifique et technique des filles). Cette année, après accord avec le comité national, les Olympiades de chimie ont été préparées pour la première fois dans les lycées français à l'étranger ; 180 élèves de terminale S, répartis dans 22 lycées, ont travaillé pendant quatre mois sur le thème « chimie et agro-ressources ». Des épreuves de sélection ont eu lieu en mars : un questionnaire écrit à l'issue d'une conférence sur les oléagineux et des travaux pratiques portant sur le lait et sur la caséine du lait utilisée comme colle. Ces épreuves ont permis de sélectionner un élève, Gabriel Jeantelot du lycée Montaigne de N'Djamena au Tchad, qui est venu à Paris participer au concours national en avril 2009. Il y a brillamment représenté le réseau en se classant 10^e parmi les 42 candidats sélectionnés dans toutes les académies de France.

■ Dans le cadre du programme national « SISMOS à l'École » quatre nouvelles stations sismographiques ont été installées dans nos établissements : le lycée français de Canberra (Australie), le lycée de Verdun à Beyrouth (Liban), le lycée de Saint-Domingue (République dominicaine) et le lycée de Guatemala City (Guatemala). Les données relevées par les stations sont mutualisées dans le réseau et constituent le point de départ de multiples activités autour de la culture scientifique et de l'éducation au risque sismique (www.edusismo.org).



Gabriel Jeantelot et son professeur de chimie lors de leur venue à Paris pour la remise des prix

LES DISCIPLINES SCIENTIFIQUES - suite -

■ Dans le cadre du programme national « SISMOS à l'École » quatre nouvelles stations sismographiques ont été installées dans nos établissements : le lycée français de Canberra (Australie), le lycée de Verdun à Beyrouth (Liban), le lycée de Saint-Domingue (République dominicaine) et le lycée de Guatemala City (Guatemala). Les données relevées par les stations sont mutualisées dans le réseau et constituent le point de départ de multiples activités autour de la culture scientifique et de l'éducation au risque sismique (www.edusismo.org). Le lycée Blaise-Pascal de Libreville (Gabon) organise chaque année un rallye scientifique. La 14^e édition du rallye a concerné près de 900 élèves de 10 établissements de Libreville des classes de CM2 aux classes de terminale. Le thème retenu était : « La Terre dans les étoiles » car 2009 fut l'année mondiale de l'astronomie, des changements climatiques et de la préservation de la faune d'Afrique centrale en sciences de la vie et de la terre. Les épreuves consistaient en des travaux sur des sujets écrits par les professeurs des disciplines scientifiques avec un caractère ludique et culturel en rapport avec le thème ainsi qu'en une épreuve sportive. Les élèves qui voulaient participer se sont inscrits par équipes de trois et ont passé les épreuves dans les locaux du lycée Blaise-Pascal sur deux demi-journées. Les élèves gagnants ont reçu de nombreux prix : des calculatrices scientifiques, des livres, des abonnements au CCF, du matériel de géométrie... Les établissements de ces lauréats ont également eu des dotations : un ordinateur portable muni de logiciels de géométrie dynamique ainsi qu'une offre de formation sur ces logiciels de la part des enseignants de mathématiques, des livres scientifiques et des plaquettes du rallye.

■ Dans le cadre de l'année mondiale de l'astronomie, une nuit des étoiles au lycée franco-mexicain de Mexico.

■ Enfin, après appel à projets, 12 établissements ont été retenus pour expérimenter un enseignement de détermination « culture et démarche scientifique » en classe de seconde.

Le rallye scientifique de Libreville au Gabon organisé par le lycée Blaise-Pascal



Événements, coup de projecteur sur quelques projets intéressants

DES PROJETS ARTISTIQUES

Sur le plan artistique, ce sont surtout les projets audiovisuels et théâtraux qui ont marqué l'année 2008-2009.

- La troisième édition du festival du court-métrage scolaire francophone organisé en mars 2009 par le lycée français Saint-Exupéry de Santiago du Chili a connu cette année encore un grand succès et mobilisé de nombreux établissements. Il s'affirme comme une vitrine de la créativité des élèves du réseau. Un site Internet créé par le lycée Saint-Exupéry permet depuis cette année d'assurer une diffusion internationale aux jeunes réalisateurs primés (www.correosaintex.cl/concurso2009.html).
- Le lycée français Rochambeau de Washington a proposé aux élèves de la 3^e à la terminale du réseau un concours international d'écriture de scénario de court métrage. Dix-neuf établissements de 15 pays ont participé à ce concours, impliquant 250 élèves.
- Ces deux concours vont se coupler l'année prochaine grâce à un partenariat conclu entre ces deux établissements. Cela va occasionner une mise en réseau supplémentaire, au service de la créativité des élèves, petits et grands, qui partagent ensemble l'amour de la langue française.
- Le lycée français Anna-de-Noailles de Bucarest (Roumanie) a présenté la tragédie Esther de Jean Racine. Dans le cadre d'un projet de coopération culturelle et éducative qui associe le lycée français de Bucarest et la Maîtrise de la Radio roumaine de Bucarest, 17 élèves des classes de 1^{re} et de terminale, 50 jeunes choristes roumains et 5 musiciens baroques roumains et français ont donné quatre représentations de cette pièce du 11 au 14 mars 2009. L'ambassade de France en

Roumanie et l'Institut français de Bucarest — aux côtés du lycée Anna-de-Noailles, de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger et d'autres mécènes — ont soutenu cette initiative en lui apportant un appui technique et artistique parce qu'elle était ambitieuse et à même de promouvoir l'image de l'enseignement français en Roumanie. Cette production rendue possible grâce au partenariat noué entre les jeunes comédiens du lycée français et le chœur d'enfants de la Radio roumaine est déjà, en soi, un bel aboutissement et un bel exemple de coopération éducative.

CIVISME ET PROJETS HUMANITAIRES

D'autres établissements du réseau ont mis l'accent sur le civisme et la sensibilisation aux enjeux du monde de demain.

- Dans le cadre d'un partenariat entre l'association « Action contre la faim » et l'AEFE, 37 lycées du réseau ont participé à la « Course contre la faim ». Cette mobilisation des établissements du réseau a permis de faire courir 11 634 élèves et de rassembler des fonds, notamment en Afrique, continent très concerné par les problèmes de sous-nutrition. Les élèves des lycées participants ont été directement sensibilisés à cette cause humanitaire.
- Les initiatives relatives à l'écologie se multiplient également dans le réseau. Pour sensibiliser les élèves à l'environnement, le lycée français de Tananarive a planté huit espèces de baobabs différentes. Cet établissement devient ainsi un arboretum exceptionnel dans la mesure où il accueille en son sein toutes les espèces de baobabs existant dans le monde. Dans un pays où la déforestation et les feux volontaires font des ravages, le lycée français de Tananarive devient ainsi responsable de la conservation de 8 espèces de baobabs aujourd'hui menacées.

LES ACTIVITÉS SPORTIVES

Enfin, les établissements du réseau se sont également illustrés dans les disciplines sportives au cours de l'année 2008-2009.

Dans la continuité des projets autour de la pratique du rugby, l'organisation de deux tournois dans les lycées Pierre-Mendès-France à Tunis et Jules-Verne à Johannesburg révèle l'enthousiasme de nos établissements pour ce sport, notamment en Afrique.

Le tournoi en Afrique du Sud rassemblait 8 équipes de moins de 20 ans, quatre clubs sud-africains (Lions, Blue Bulls, Falcons, Soweto) et quatre fédérations françaises (Auvergne, Côte basque-Landes, Midi-Pyrénées, Languedoc). Le but était de renforcer, au fil des matchs, les liens entre deux des nations reines du rugby.

En partenariat avec la Fédération tunisienne de rugby, le lycée français Pierre-Mendès-France de Tunis a organisé la première édition du tournoi de la Méditerranée du mercredi 18 au dimanche 22 mars 2009. Cette manifestation à l'attention d'élèves de 3^e et/ou de la catégorie des minimes s'est appuyée, d'une part sur les établissements scolaires français du bassin méditerranéen et d'autre part sur la coopération avec les fédérations de rugby. Soutenue par l'agence, elle a reçu le parrainage de M. Bertrand Delanoë, maire de Paris, du ministère des Affaires étrangères et européennes, et de M. Didier Retière, sélectionneur de l'équipe de France de rugby. Autour des valeurs sportives et éducatives du rugby et de la langue française, cet événement international a permis la rencontre d'équipes scolaires de pays méditerranéens et d'équipes sportives locales. Il a permis à la fois de valoriser le réseau des établissements scolaires français à l'étranger et de renforcer les liens entre les établissements participants et les structures fédérales. Ce tournoi devrait se pérenniser et se tenir au Maroc en 2010.



La scolarité

Les résultats du baccalauréat 2009

À la session de juin 2009, 11 773 candidats se sont présentés aux épreuves du baccalauréat dans les établissements français de l'étranger. Le taux de réussite à cet examen, toutes nationalités confondues, de 94,1%, confirme l'excellent niveau des élèves du réseau. Les pourcentages de réussite – 94,4% pour les élèves français, 94,1% pour les ressortissants du pays d'accueil et 92,8% pour les étrangers tiers – témoignent d'une véritable homogénéité des résultats. Pour comparaison, le taux de réussite à l'examen sur le territoire français est de 89%.

Un des indicateurs significatifs de cette excellence est le nombre et la répartition des mentions, en nette augmentation, toutes filières confondues. Au total, près de 61,4% des candidats obtiennent une mention. Pour la session 2009, parmi les bacheliers, 31% ont obtenu une mention « assez bien », 21%, une mention « bien », et 9%, une mention « très bien ».

Enfin, pour 2009, 38% des candidats sont de nationalité française, plus de la moitié, soit 51,7%, est de la nationalité du pays d'accueil et près de 10%, d'une nationalité tierce. Ces deux derniers taux, en nette progression, attestent de la forte attractivité de nos établissements et du diplôme du baccalauréat auprès des familles étrangères.

LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL SELON LES FILIÈRES

Parmi les candidats, près de 5 687 élèves ont présenté le baccalauréat dans la série S. Le taux de réussite est de 94,6% (comme en 2008), soit de 5 points supérieur au taux observé en France.

Pour la série L, qui concerne près de 1 121 élèves, les résultats sont équivalents : le taux de réussite dans cette série est de 96,8%, soit une augmentation de presque deux points par rapport à la session 2008 et de 9,5 points supérieur à celui constaté en France (87,1%).

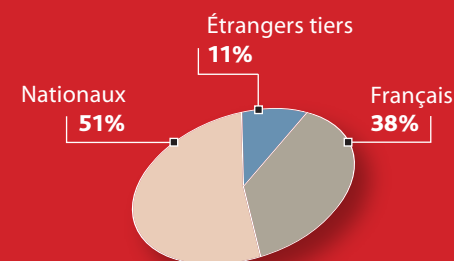
La série ES rassemble près de 3 649 élèves, soit le tiers des candidats. Le taux de réussite atteint 93,5%, soit un taux supérieur de 5 points à celui des établissements en France (88,5%).

Les séries technologiques (STG, STI) regroupent près de 789 élèves et présentent, comme en France, des résultats légèrement moins favorables avec 86,9% de réussite. Pour autant, ce taux supérieur de plus de 7 points à celui des établissements du territoire national (79,7%).

LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL PAR CONTINENT

Les taux de réussite sur les continents européen et américain sont particulièrement élevés ; ils dépassent 97%. En Europe, le taux de réussite pour 2 373 candidats est ainsi de 97,3%, tandis que l'Amérique confirme l'excellence de ses résultats avec, pour 1 526 candidats, un taux de 98,5% de réussite, enregistrant ainsi une augmentation de 1 point par rapport à 2008.

Les candidats selon leur nationalité



En Afrique, le taux de réussite pour 5 223 candidats a atteint 90,9%, soit une augmentation de 1 point par rapport à la session de 2008. En Asie, le taux de réussite sur 2 620 candidats est de 94,9% ; il est à noter que l'augmentation significative des effectifs, près de 11%, s'accompagne d'une progression de 2 points sur les résultats au baccalauréat.

En Océanie, les 31 élèves qui se sont présentés à l'examen ont tous obtenu le baccalauréat soit un taux de réussite de 100% !

LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT À L'OPTION INTERNATIONALE (OIB)

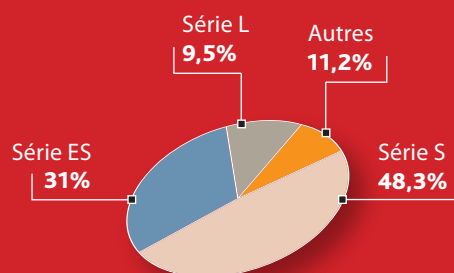
Les candidats inscrits à l'option internationale du baccalauréat, dans vingt établissements du réseau, obtiennent également d'excellents résultats. Sur les 437 candidats qui se sont présentés, 433 ont été reçus, soit un taux de réussite de 99,1%.

LES DISPOSITIFS FRANCO-ALLEMANDS

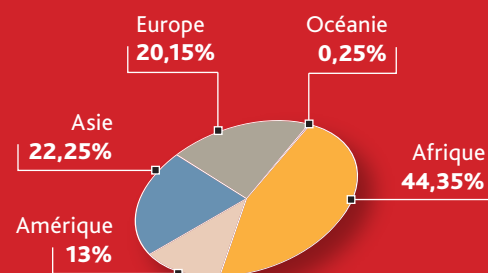
Les candidats au baccalauréat franco-allemand remportent eux aussi de très bons résultats. En effet, 134 élèves issus des lycées de Fribourg et Sarrebruck se sont présentés à cet examen et 119 ont été reçus, soit un taux de réussite de 88,8%.

Pour l'Abibac, sur 69 élèves présentés, 64 ont obtenu leur baccalauréat soit un taux de 92,75% de réussite.

Les candidats selon la série



Les candidats selon leur continent



Le taux de réussite AEFÉ 2009

94,1%

Le taux de réussite France 2009

88,8%

La scolarité

Les résultats du concours général de la session 2009

Chaque année, les élèves du réseau obtiennent de très bons résultats au concours général. Ces résultats témoignent de l'excellent niveau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Il faut noter que les élèves du réseau ne brillent pas uniquement en langues dans ces épreuves du concours général. Dans le palmarès 2009 figurent 13 élèves du réseau : 4 premiers prix (arabe, chinois, espagnol, italien), 6 deuxièmes prix (dissertation philosophique en série L, anglais, arabe, espagnol, portugais, russe) et 3 troisièmes prix (arabe, chinois, sciences économiques et sociales).

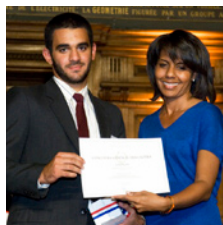
ANGLAIS

2^e prix : Monsieur Alexandre DURAND,
École franco-américaine de New York



DISSERTATION PHILOSOPHIQUE (SÉRIE L)

2^e prix : Monsieur Bassel GHOTAYMI,
Collège protestant français à Beyrouth



PORTUGAIS

2^e prix : Monsieur Vitorino OLIVEIRA,
Lycée français Charles Lepierre à Lisbonne



ARABE

1^{er} prix : Monsieur Patrick ACHKAR,
Lycée français de Damas à Damas
2^e prix : Monsieur Youssef AIT BENASSER,
Lycée Descartes à Rabat
3^e prix : Mademoiselle Fida BOUAÏCHA,
Lycée Pierre-Mendès-France à Tunis



ESPAGNOL

1^{er} prix : Mademoiselle Delia TOJA DE LA MUELA,
lycée français à Barcelone
2^e prix : Mademoiselle Carmen ROYUELA SANCHIS,
lycée français à Valence



RUSSE

2^e prix :
Mademoiselle Sophie GOUREVITCH,
Lycée français à Moscou



CHINOIS

1^{er} prix : Monsieur Amaury MARTINY,
Lycée français de Pékin
3^e prix : Mademoiselle Lise HE,
Lycée français de Pékin



ITALIEN

1^{er} prix : Monsieur Luca CANALE,
Lycée français Chateaubriand à Rome



SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

3^e prix : Monsieur Jérôme VINCENT,
Lycée français à Moscou



Le développement des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

De nombreux bacheliers du réseau ont un excellent niveau scolaire et désirent intégrer une classe préparatoire aux grandes écoles. Dans ce cadre, lorsqu'un établissement réunit toutes les conditions pour ouvrir une CPGE de qualité, l'agence pilote et soutient cette ouverture. Il s'agit pour l'agence de permettre à des élèves du réseau de poursuivre des études supérieures de haut niveau au sein même de leur établissement d'origine ou du pays dans lequel ils sont installés.

Les classes préparatoires aux grandes écoles du réseau possèdent également des spécificités et de nombreux atouts. En effet, elles offrent la possibilité aux élèves de poursuivre leurs études dans un contexte international, multiculturel et d'approfondir leurs compétences en langues. Elles offrent un cadre agréable et permettent aux élèves du réseau de rester proches de leurs attaches familiales tout en bénéficiant d'une préparation d'excellence et d'un suivi personnalisé.

Les CPGE du réseau peuvent ainsi rivaliser avec les meilleurs lycées de France.

Comme les autres classes préparatoires sur le territoire national, les CPGE des établissements d'enseignement français à l'étranger sélectionnent leurs élèves sur dossier, pour les bacheliers des lycées français, et sur concours, pour les élèves issus des autres systèmes éducatifs.

Le lycée Descartes à Rabat offre depuis deux ans les deux options de la classe préparatoire économique et commerciale. L'option scientifique est réservée aux élèves des classes de terminale S et l'option économique, à ceux élèves issus des classes de terminale ES. Lors de l'année scolaire 2007-2008, trois classes ont été ouvertes pour ces deux sections. Elles ont accueilli 125 élèves. La double culture des élèves de ces classes ainsi que leur excellent niveau en langues, notamment en arabe, leur permet d'aborder les épreuves écrites et orales des écoles de commerce dans de bonnes conditions.

À la rentrée de septembre 2008, le lycée français de Vienne a également ouvert une classe préparatoire aux grandes écoles de commerce. Les récentes dispositions réglementaires ont permis de « valoriser les parcours » des élèves de CPGE. Ceux qui ne souhaitent pas intégrer une grande école à l'issue d'une ou deux années pourront s'inscrire dans le cadre du LMD dans une université européenne. La double culture des élèves ainsi que leur excellent niveau en allemand et en anglais seront également un avantage pour intégrer une grande école.

Enfin, la rentrée 2009 a vu l'ouverture d'une classe préparatoire scientifique (MPSI) au lycée Lyautey de Casablanca qui accueille pour sa part 17 élèves.

D'autres projets pourraient être examinés, notamment au Liban, où une demande des parents pour une classe préparatoire existe depuis quelques années.

L'orientation des élèves

La politique de l'agence en matière d'orientation répond à un double enjeu : apporter aux équipes éducatives, aux familles et aux élèves, le conseil et les éléments nécessaires à une orientation efficace pour ces derniers, et contribuer au renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur français tout en tenant compte d'un contexte international de plus en plus concurrentiel.

Pour mettre en œuvre cette politique, le service orientation et enseignement supérieur de l'agence accompagne les établissements dans l'élaboration du volet orientation de leur projet d'établissement. Il a en charge la préparation et la réalisation de missions d'expertise, de conseil et de formation dans les établissements (qu'il effectue pour partie avec les académies partenaires de l'AEFE). Il s'occupe de l'élaboration et de la mise à jour de documents à l'intention des équipes éducatives et de la communauté scolaire, de la diffusion des informations aux établissements. C'est, enfin, lui qui est responsable du suivi des affectations dans l'enseignement français, principalement par la procédure admission postbac (entrée à l'université, en CPGE, en formations d'ingénieurs, etc.)

L'ANNÉE 2008-2009 EN QUELQUES CHIFFRES

Pendant l'année scolaire, le service orientation et enseignement supérieur a effectué 190 jours de mission, dans 63 établissements répartis sur 42 pays, prenant ainsi en charge 9 535 élèves.

Au total, il a assuré 263 heures de formation auprès de 746 membres d'équipes éducatives. Par ces actions, les chargés de mission du service ont pu transmettre aux personnels des établissements en charge de l'information et de l'orientation (CPE, documentalistes, professeurs principaux, personnels de direction, personnels-ressources) leur expertise du conseil en orientation et de l'accompagnement des équipes éducatives. Le service a également assuré une mission de formation de conseillers d'orientation psychologues des académies partenaires qui effectuent des missions à l'étranger.

Il a exécuté 207 actions d'information collective auprès des élèves. Les chargés de mission ont sensibilisé les élèves aux questions de leur orientation postbac à travers

des séances d'information sur les poursuites d'études en France, des séances thématiques sur la découverte de secteurs professionnels et sur les différents parcours de formations, ainsi que des séances de travail sur les logiciels et les sites dédiés à l'orientation.

Il a réalisé 1 402 entretiens individuels avec les élèves. Les chargés de mission ont ainsi pu aider les élèves dans l'élaboration de leurs vœux et dans la construction de leur projet grâce à des entretiens de conseil individualisés.

Il a organisé 52 conférences d'information en direction des parents. Ces conférences visent à informer les parents des évolutions de l'enseignement supérieur français et de son internationalisation, des procédures d'inscription et des passerelles possibles entre formations.

Il a assuré 28 contacts institutionnels et événements liés à l'orientation. Le service a pris contact avec les conseillers de coopération et d'action culturelle, les attachés de coopération éducative ou universitaire et les personnels en charge des espaces Campus France

ainsi qu'avec des universités ou établissements français délocalisés et des universités locales.

De leur côté, les académies partenaires ont effectué 165 jours de mission d'orientation dans 35 établissements répartis dans 25 pays. L'ensemble de ces actions a touché 98 établissements dans 66 pays en 349 jours de mission en 2008-2009.

LES RÉSULTATS DE CETTE POLITIQUE D'ORIENTATION

Menée auprès des établissements du réseau, l'enquête de rentrée nous fournit des données déclaratives concernant les intentions des bacheliers de venir poursuivre leurs études en France.

Nous disposons cette année d'indicateurs précis permettant de comparer les grandes tendances des choix d'orientation de nos lycéens vers l'enseignement supérieur français à celles des lycéens scolarisés sur le territoire français. La mise en place d'un portail national unique pour tous les candidats à l'inscription dans l'enseignement supérieur

français, www.admission-postbac.fr a offert à nos lycéens l'occasion de participer à la campagne d'inscription 2009 selon les mêmes modalités que celles appliquées aux lycéens du territoire français. Quelques formations échappent toutefois à cette procédure, comme les IEP, les cursus de l'université Paris-Dauphine.

Les données récoltées montrent que 77% des bacheliers des lycées français à l'étranger ont émis un ou plusieurs vœux dans le cadre de la procédure admission postbac (APB) (90% des bacheliers français et 69% des bache-

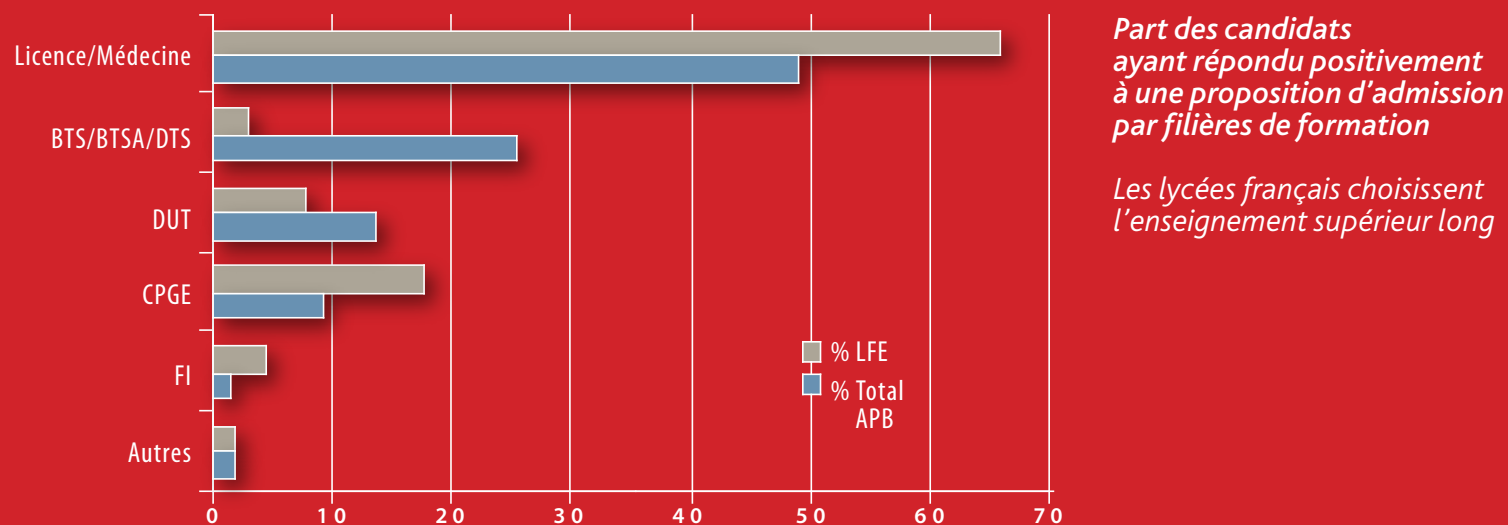
liers étrangers). Par ailleurs, 66,7% des bacheliers ont reçu une proposition d'admission dans une formation d'enseignement supérieur (79% des bacheliers français et 59% des bacheliers étrangers). Enfin, 57,1% des bacheliers ont répondu positivement à cette proposition sur l'application admission postbac (65,9% pour les bacheliers français et 51,6% pour les bacheliers étrangers).

Tableau comparatif entre : les terminales de série générale des lycées français de l'étranger et l'ensemble des terminales de la série générale candidats sur admission postbac.

Terminales bac général	Total APB%	Candidats AEFÉ%
Proportion d'élèves ayant eu une proposition parmi ceux ayant fait un vœu sur APB	94,27	90,15
Proportion d'élèves ayant accepté une proposition parmi ceux ayant fait un vœu sur APB	77,75	74,27

L'orientation des élèves

Grâce à la procédure admission postbac (APB), les lycéens du réseau peuvent intégrer une formation d'enseignement supérieur en France en proportion sensiblement proche à l'ensemble des candidats scolarisés en France. Par ailleurs, comme le montre le tableau ci-dessous, les projets d'orientation sont qualitativement spécifiques pour nos élèves. En effet, les vœux des lycéens du réseau se portent majoritairement sur des filières d'excellence longues : l'université pour 67% d'entre eux dont 13% s'inscrivent en licence de médecine ou de pharmacie, les CPGE pour 18% et les écoles d'ingénieurs après bac pour 4%. Moins de 20% sont candidats à des filières sélectives courtes (bac+2) contre près de 40% pour le total des candidats APB. La qualité des dossiers des lycéens du réseau AEFÉ est un atout de poids pour leur réussite dans les épreuves de sélection des grandes écoles françaises.



Ces indicateurs confirment à quel point le réseau d'établissements français à l'étranger constitue un outil central dans le dispositif d'attractivité de l'enseignement supérieur français.

L'agence s'attache à concilier la promotion de l'enseignement supérieur français avec sa mission de conseil et d'information à destination des élèves par une politique d'orientation adaptée.

Les bourses Excellence-Major

Le programme de bourses Excellence-Major s'inscrit dans la politique de promotion de l'enseignement supérieur français. Ce programme permet d'octroyer des bourses aux meilleurs élèves étrangers du réseau afin qu'ils puissent poursuivre des études supérieures de haut niveau en France. Ces bourses sont, sous réserve de réussite, accordées pour cinq ans. Lors de l'année scolaire 2008-2009, 760 étudiants ont ainsi bénéficié de ce programme.

Depuis septembre 2007, une gestion unique est confiée à l'AEFE, pour les moyens affectés par l'agence aux bourses Excellence et ceux affectés par la Direction générale de la Mondialisation (DGM) du ministère des Affaires étrangères et européennes aux bourses Major.

Signe de l'intérêt profond des élèves des lycées français à l'étranger pour l'enseignement supérieur en France, l'année 2008-2009 a connu un nouvel accroissement (+6%) du nombre de candidats à une bourse Excellence-Major.

Les 206 bourses décernées par l'AEFE pour la rentrée 2009 ont été attribuées au mois de mai à l'issue de la commission de sélection des boursiers Excellence-Major, composée de proviseurs de lycées parisiens (Louis-le-

Grand, Henri IV, Chaptal), d'un représentant de Sciences Po Paris, de professeurs d'universités, de professeurs de classes préparatoires, de représentants du ministère des Affaires étrangères et européennes et de l'agence.

L'examen des dossiers prend en compte différents critères parmi lesquels l'excellence des résultats (bulletins des classes de 1^{re} et terminale), la qualité du projet d'orientation, la motivation et les capacités d'adaptation, ainsi que l'adéquation du projet individuel avec la politique de coopération locale développée par le poste diplomatique.

L'attribution définitive de la bourse reste soumise à l'obtention d'une mention « bien » ou « très bien » au baccalauréat et à la confirmation de l'inscription en classe préparatoire ou en premier cycle universitaire.

Les élèves retenus sont originaires de 59 pays, sur les 68 qui avaient présenté des dossiers. La répartition géographique des bourses concerne l'Afrique à hauteur de 45%, suivi de l'Amérique (23%), l'Europe (14%) et enfin de l'Asie-Océanie avec 18% des bourses octroyées. Il faut préciser que l'attribution des bourses d'excellence n'obéit à aucun principe de quotas par pays ou par zone géographique.

Les bourses Excellence-Major

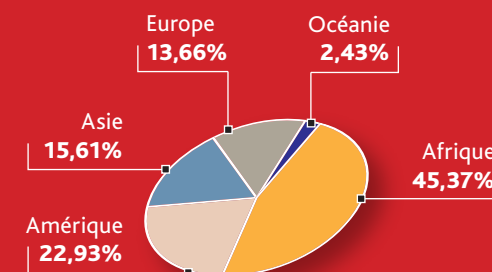
Au total, 63% des étudiants de cette nouvelle promotion de boursiers ont opté pour une classe préparatoire à une grande école ou une classe préparatoire intégrée. La filière scientifique est suivie par 74% de ces élèves, 16% d'entre eux optant pour une filière économique et 10% pour une filière littéraire. Les études de médecine attirent 12% de ces boursiers d'excellence. Par ailleurs, les différents cycles spécialisés de l'IEP de Paris (Dijon, Poitiers, Menton, Nancy, Le Havre) accueillent 11% des boursiers. Les universités, quant à elles, attirent 14% des boursiers. Plus d'un boursier sur deux est actuellement inscrit dans un établissement de province.

Les bourses Excellence-Major sont, sous réserve de réussite, d'une durée de cinq ans afin de permettre aux étudiants de poursuivre leur scolarité dans une grande école ou un cursus universitaire jusqu'au niveau Master 2 ou équivalent. En effet, chaque année de nombreux boursiers intègrent une école d'ingénieur de premier rang (École polytechnique, Centrale ...) ou une grande école de commerce (HEC, ESSEC, ESCP-EAP ...).

Ce programme Excellence-Major intègre également des programmes de bourses cofinancées par les entreprises. L'agence assure la prise en charge de la couverture sociale de l'étudiant, ce qui lui permet de bénéficier du statut de boursier du gouvernement français (BGF) et les entreprises financent pour leur part, les frais de voyage, les coûts de la scolarité et l'allocation mensuelle pour vivre en France. Sur ce modèle, la Fondation Bouygues, l'entreprise Saint-Gobain et l'entreprise Lafarge continuent à aider les élèves des lycées français à l'étranger.

Dans le cadre de la mise en place d'un suivi qualitatif des boursiers Excellence-Major, une réunion a été organisée avec l'ensemble des boursiers de Paris et d'Ile-de-France le 11 octobre 2008 au CROUS de Paris. L'objectif de cette réunion était de favoriser le rapprochement entre les étudiants, de leur apporter des informations sur les poursuites d'études à la fin des deux premières années, de mieux communiquer sur le rôle de l'AEFE et de faire émerger des propositions d'aménagement et d'amélioration de l'accueil et du suivi des boursiers.

Répartition des boursiers de la campagne 2009 par zone géographique



L'aide à la scolarité

Les bourses scolaires et la prise en charge au bénéfice des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger

UNE MISSION FONDAMENTALE

La scolarité des enfants français à l'étranger est une préoccupation majeure des pouvoirs publics. À ce titre, l'aide à leur scolarisation demeure une priorité pour l'agence dans sa politique de gestion. Son intervention dans ce domaine s'inscrit dans le cadre de la mission générale de service public d'enseignement définie à l'article L.452-2 du code de l'Éducation qui lui impose « d'aider les familles des élèves français à supporter les frais de scolarité » et « d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Éducation nationale ».

UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE

Reposant sur les articles D531-45 à D531-51 du code de l'Éducation, l'aide à la scolarité s'inscrit désormais dans le cadre de deux dispositifs : celui des bourses scolaires et, depuis septembre 2007, celui de la prise en charge, sans conditions de ressources, de la scolarité des lycéens par la collectivité nationale. Ces dispositifs s'adressent uniquement aux élèves français

scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Éducation nationale, voire, à titre dérogatoire, à certains établissements non homologués.

UN BUDGET EN TRÈS FORTE PROGRESSION

Depuis l'exercice 2007, la dotation budgétaire annuelle globale de l'agence consacrée à l'aide à la scolarité émane du programme 151 du MAEE « Français à l'étranger, affaires consulaires et sécurité des personnes », action « accès des élèves français au réseau de l'AEFE ».

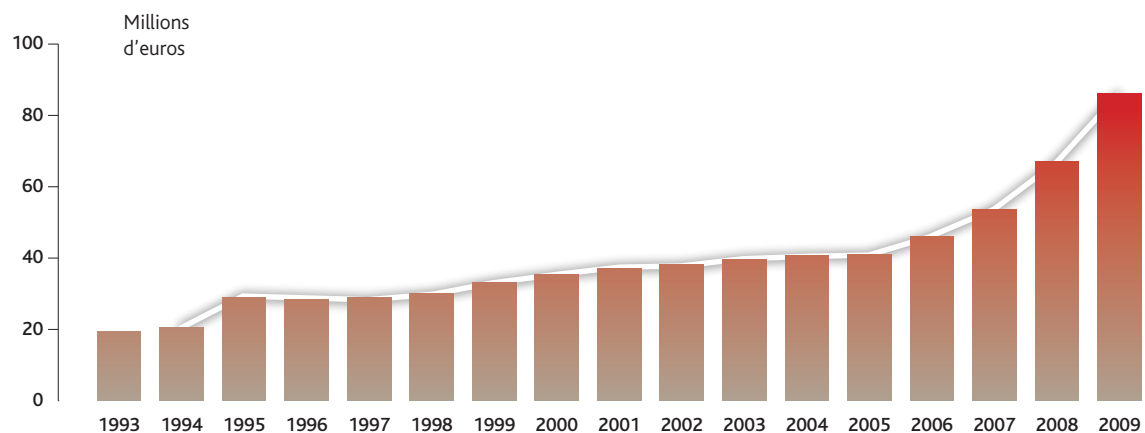
Le montant de cette dotation connaît une progression particulièrement importante depuis qu'elle est également destinée à couvrir le nouveau dispositif de prise en charge. De 41 millions d'euros en 2006, elle est passée à 53,76 millions d'euros en 2007, à 66,96 millions d'euros en 2008 et à 86,10 millions d'euros en 2009, soit une augmentation de 110% sur la période 2006-2009. Le nombre de bénéficiaires d'une aide à la scolarité est ainsi passé en 2008-2009 à 25 391 personnes contre 21 976 l'année précédente (+15,5%).

L'aide à la scolarité

Évolution de la dotation Aide à la scolarité (bourses scolaires et prises en charges)

Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Dotation annuelle en millions d'euros	19,39	20,61	29,05	28,46	28,84	30,03	33,08	35,37
Evolution en %		6,3%	41,0%	-2,0%	1,3%	4,1%	10,2%	6,9%

Dotation « Aide à la scolarité » (bourses scolaires et prises en charge) en millions d'euros



2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
37,11	38,11	39,57	40,71	41,00	45,94	53,76	66,96	86,10
4,9%	2,7%	3,8%	2,9%	0,7%	12,0%	17,0%	24,6%	28,6%

UN ACCROISSEMENT SANS PRÉCÉDENT DES BESOINS

Cette augmentation tout à fait considérable des moyens dévolus aux dispositifs d'aide aux familles alors que des contraintes particulièrement lourdes pèsent par ailleurs sur le budget de l'État, rencontre un accroissement sans précédent des besoins à couvrir.

En effet, confrontées aux conséquences économiques et sociales de la crise économique mondiale qui sévit aujourd'hui et à l'augmenta-

tion marquée et continue des frais de scolarité induite par la politique d'autofinancement des établissements, les familles françaises expatriées sont de plus en plus nombreuses à solliciter les deux dispositifs d'aide qui leur sont ouverts.

Si, au cours des deux dernières années, une moindre consommation des crédits budgétaires affectés au nouveau dispositif de prise en charge a pu compenser le surcoût enregistré sur les bourses scolaires, il ne pourra en être de même pour les exercices à venir.



Historique du nombre de bénéficiaires par année scolaire et par type d'aide

UNE NÉCESSAIRE MAÎTRISE DE LA DÉPENSE

L'agence et son ministère de tutelle ont été conduits à rechercher les voies qui permettraient, à court et moyen terme, de contenir la dépense en évitant toute remise en cause fondamentale de la philosophie des deux dispositifs.

À cette fin, plusieurs mesures ont été retenues dont la mise en place d'un barème d'attribution des bourses scolaires un peu resserré, le plafonnement des frais de scolarité couverts en matière de prise en charge pour les établissements uniquement homologués et la définition d'un calendrier strict pour le dépôt des dossiers.

Ces dispositions, appliquées de manière progressive – à compter de la campagne 2010 pour les pays du rythme Sud et de la campagne 2010/2011 pour les pays du rythme Nord – feront l'objet d'une évaluation des plus précises, destinée à mesurer leurs effets éventuels sur les familles à revenus intermédiaires, les plus susceptibles d'être touchées par ces mesures de régulation.

Enfin, sur un plan organisationnel et technique, la gestion de la prise en charge sera décentralisée vers les postes à compter des prochaines campagnes, le logiciel consulaire de gestion de l'aide à la scolarité ayant été adapté.

PÉRIODE	TYPE D'AIDE	Nb Bénéficiaires	Mont. accordé EUR	Moyenne par élève
1993/1994-3	BOURSES SCOLAIRES	12'789	16'991'127	1'329
1994-3	BOURSES SCOLAIRES	1'452	2'877'671	1'982
1994/1995-3	BOURSES SCOLAIRES	14'055	18'726'534	1'332
1995-3	BOURSES SCOLAIRES	1'580	3'580'013	2'266
1995/1996-3	BOURSES SCOLAIRES	15'471	22'239'907	1'438
1996-3	BOURSES SCOLAIRES	1'581	3'963'432	2'507
1996/1997-3	BOURSES SCOLAIRES	16'468	25'220'866	1'532
1997-3	BOURSES SCOLAIRES	1'508	3'899'237	2'586
1997/1998-3	BOURSES SCOLAIRES	17'295	25'222'035	1'458
1998-3	BOURSES SCOLAIRES	1'511	3'575'297	2'366
1998/1999-3	BOURSES SCOLAIRES	16'277	25'056'952	1'539
1999-3	BOURSES SCOLAIRES	1'337	2'821'593	2'110
1999/2000-3	BOURSES SCOLAIRES	15'140	25'134'775	1'660
2000-3	BOURSES SCOLAIRES	1'370	3'392'715	2'476
2000/2001-3	BOURSES SCOLAIRES	16'340	31'704'964	1'940
2001-3	BOURSES SCOLAIRES	1'382	4'666'458	3'377
2001/2002-3	BOURSES SCOLAIRES	17'106	35'476'769	2'074
2002-3	BOURSES SCOLAIRES	1'456	4'445'411	3'053
2002/2003-3	BOURSES SCOLAIRES	17'814	37'420'155	2'101
2003-3	BOURSES SCOLAIRES	1'499	3'299'603	2'201
2003/2004-3	BOURSES SCOLAIRES	18'050	37'499'877	2'078
2004-3	BOURSES SCOLAIRES	1'457	3'327'639	2'284
2004/2005-3	BOURSES SCOLAIRES	18'374	37'951'909	2'066
2005-3	BOURSES SCOLAIRES	1'474	3'291'436	2'233
2005/2006-3	BOURSES SCOLAIRES	18'094	39'294'327	2'172
2006-3	BOURSES SCOLAIRES	1'493	4'241'869	2'841
2006/2007-3	BOURSES SCOLAIRES	18'217	43'931'762	2'412
2007-3	BOURSES SCOLAIRES	1'534	4'688'851	3'057
2007/2008-3	BOURSES SCOLAIRES	18'141	46'257'427	2'550
	PRISES EN CHARGE	2'097	7'280'799	3'472
2008-3	BOURSES SCOLAIRES	1'484	4'908'068	3'307
	PRISES EN CHARGE	254	1'024'428	4'033
2008/2009-3	BOURSES SCOLAIRES	18'357	49'498'028	2'696
	PRISES EN CHARGE	5'040	18'847'705	3'740
2009-3	BOURSES SCOLAIRES	1'506	6'033'672	4'006
	PRISES EN CHARGE	488	2'252'466	4'616
2009-3 Total		1'994	8'286'138	4'156

Nombre de bénéficiaires par cycle et par type d'établissement

LES MOYENS DÉPLOYÉS

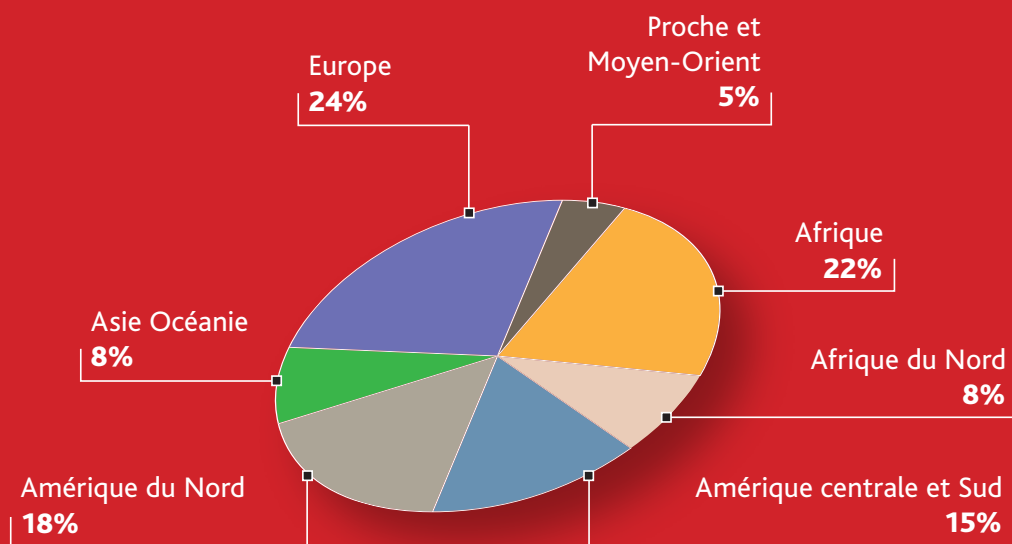
PÉRIODE	TYPE ÉTABLISSEMENT	CODE CYCLE	CYCLE	TYPE D'AIDE	Nb Bénéficiaires	Mont. accordé EUR	
2008/2009-3	Conventionné	1	Pré-élémentaire	BOURSES SCOLAIRES	1'578	3'990'054	
		2	Primaire	BOURSES SCOLAIRES	3'470	8'446'594	
		3	Secondaire 1er cycle	BOURSES SCOLAIRES	2'622	7'356'360	
		4	Secondaire 2e cycle	BOURSES SCOLAIRES	465	1'547'061	
				PRISES EN CHARGE	1'984	7'729'700	
		5	Postbaccalauréat	BOURSES SCOLAIRES	10	21'424	
		Gestion directe	6	Autres	BOURSES SCOLAIRES	1	2'063
	1		Pré-élémentaire	BOURSES SCOLAIRES	934	2'298'781	
	2		Primaire	BOURSES SCOLAIRES	2'622	5'590'611	
	3		Secondaire 1er cycle	BOURSES SCOLAIRES	2'171	5'467'972	
	4		Secondaire 2e cycle	BOURSES SCOLAIRES	443	1'301'661	
			PRISES EN CHARGE	2'111	6'203'893		
		Hors-réseau	5	Postbaccalauréat	BOURSES SCOLAIRES	3	18'379
	1		Pré-élémentaire	BOURSES SCOLAIRES	1'000	3'194'544	
	2		Primaire	BOURSES SCOLAIRES	1'714	5'447'460	
	3		Secondaire 1er cycle	BOURSES SCOLAIRES	1'110	3'994'816	
	4		Secondaire 2e cycle	BOURSES SCOLAIRES	214	820'248	
			PRISES EN CHARGE	945	4'914'112		
	2008/2009-3 Total					23'397	68'345'733
	2009-3	Conventionné	1	Pré-élémentaire	BOURSES SCOLAIRES	313	1'161'102
2			Primaire	BOURSES SCOLAIRES	573	2'331'771	
3			Secondaire 1er cycle	BOURSES SCOLAIRES	393	1'654'246	
4			Secondaire 2e cycle	PRISES EN CHARGE	401	1'823'985	
Gestion directe		1	Pré-élémentaire	BOURSES SCOLAIRES	55	205'706	
		2	Primaire	BOURSES SCOLAIRES	80	312'537	
		3	Secondaire 1er cycle	BOURSES SCOLAIRES	56	267'021	
		4	Secondaire 2e cycle	PRISES EN CHARGE	87	428'481	
Hors-réseau		1	Pré-élémentaire	BOURSES SCOLAIRES	18	54'966	
		2	Primaire	BOURSES SCOLAIRES	16	43'875	
		3	Secondaire 1er cycle	BOURSES SCOLAIRES	2	2'449	
		2009-3 Total					1'994

L'agence et son ministère de tutelle ont été conduits à rechercher les voies qui permettraient de contenir la dépense en évitant toute remise en cause fondamentale de la philosophie des deux dispositifs.

Répartition des aides (nombre et montants) par zone géographique

ZONE	PÉRIODE	TYPE D'AIDE	Nb Boursiers	Mont. accordé EUR	Coût moyen EUR
Afrique	2008/2009-3	BOURSES SCOLAIRES	6'879	12'804'012	1'861
		PRISES EN CHARGE	1'426	3'705'943	2'599
	2009-3	BOURSES SCOLAIRES	1	1'575	1'575
Afrique Total			8'306	16'511'530	1'988
Afrique du Nord	2008/2009-3	BOURSES SCOLAIRES	2'456	4'321'340	1'760
		PRISES EN CHARGE	909	1'933'401	2'127
Afrique du Nord Total			3'365	6'254'741	1'859
Amérique centrale et Sud	2008/2009-3	BOURSES SCOLAIRES	974	2'515'609	2'583
		PRISES EN CHARGE	239	899'379	3'763
	2009-3	BOURSES SCOLAIRES	1'347	5'795'246	4'302
		PRISES EN CHARGE	452	2'148'559	4'753
Amérique centrale et Sud Total			3'012	11'358'793	3'771
Amérique du Nord	2008/2009-3	PRISES EN CHARGE	520	4'403'934	8'469
		BOURSES SCOLAIRES	1'520	9'308'945	6'124
Amérique du Nord Total			2'040	13'712'879	6'722
Asie Océanie	2008/2009-3	BOURSES SCOLAIRES	1'489	4'169'616	2'800
		PRISES EN CHARGE	320	1'503'114	4'697
	2009-3	BOURSES SCOLAIRES	158	236'852	1'499
		PRISES EN CHARGE	36	103'907	2'886
Asie Océanie Total			2'003	6'013'488	3'002
Europe	2008/2009-3	BOURSES SCOLAIRES	3'835	13'701'920	3'573
		PRISES EN CHARGE	1'123	4'925'445	4'386
Europe Total			4'958	18'627'365	3'757
Proche et Moyen-Orient	2008/2009-3	BOURSES SCOLAIRES	1'204	2'676'586	2'223
		PRISES EN CHARGE	503	1'476'489	2'935
Proche et Moyen-Orient Total			1'707	4'153'075	2'433
Total			25'391	76'631'871	3'018

*Répartition des aides
par zone géographique*





LES SERVICES DE L'AGENCE

*Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées,
l'agence s'appuie sur un ensemble de services
spécialisés assurant, en liaison étroite avec
les établissements scolaires,
la mise en œuvre de sa stratégie.*

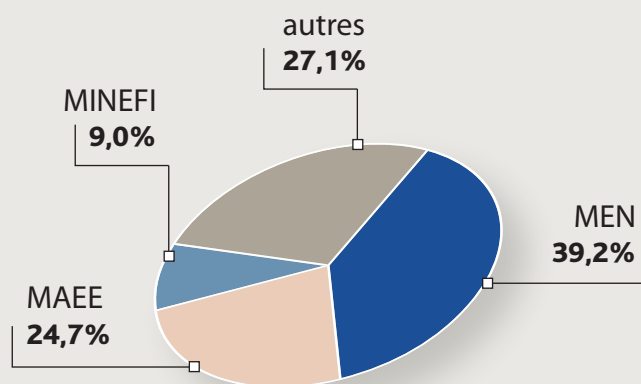
Les personnels des services centraux

L'agence dispose de 173 emplois au 1^{er} janvier 2009 dont 132 financés sur son budget, 41 agents étant mis à disposition par le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE). Parmi les 166 emplois pourvus à cette même date, 98 sont localisés à Paris et 68 à Nantes.

Les agents du ministère de l'Éducation nationale demeurent les plus nombreux au sein des services centraux (39,1%) tandis que les agents du ministère des Affaires étrangères et européennes représentent 24,7% des effectifs et ceux du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, 9%.

Le nombre d'agents qui ne sont pas issus de ces trois ministères augmente pour atteindre 28,1% des effectifs.

Répartition par corps d'origine

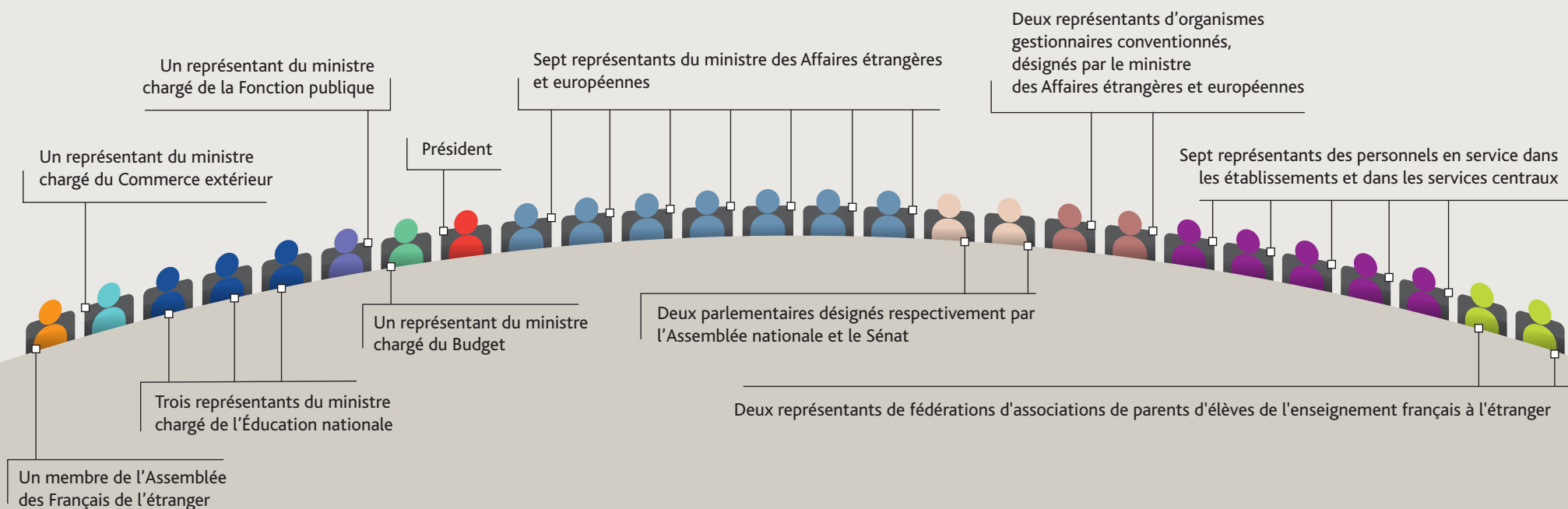


Les emplois à l'AEFE

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Total des emplois autorisés	114	121	-	148	170	173
Total des emplois pourvus	106	106	122	133	161	166
Paris	67	72	69	75	91	98
Nantes	39	34	53	58	70	68
Répartition par corps d'origine						
MEN	50	50	57	67	67	65
MAEE	37	27	27	23	43	41
MINEFI	10	12	18	20	19	15
autres	9	17	20	23	32	45
Prise en charge budgétaire						
AEFE	71	83	97	110	120	125
ministère de tutelle	35	23	25	23	41	41
Répartition par catégories professionnelles						
	R					
A	45	47	56	61	72	84
B	26	22	29	32	30	19
C	35	37	37	40	59	63
Répartition par sexe						
Homme	42	40	48	53	65	67
Femme	64	66	74	80	96	99
Mobilité des agents						
Part des agents présents depuis moins de 3 ans	50%	77%	66%	53%	67%	59%

sources : AEFE (effectifs au 1^{er} janvier de chaque année)

26 membres du conseil d'administration de l'AEFE



La direction de l'agence et son secrétariat général

L'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), est un établissement public national à caractère administratif sous tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes. Son conseil d'administration est présidé par le directeur général de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM). Le directeur de l'agence est nommé, par décret du Président de la République, sur proposition du ministre des Affaires étrangères et européennes pour une durée de trois ans. Il est assisté d'un directeur adjoint et d'un secrétaire général. C'est le directeur adjoint qui assure l'intérim en cas de vacance ou d'empêchement du directeur.

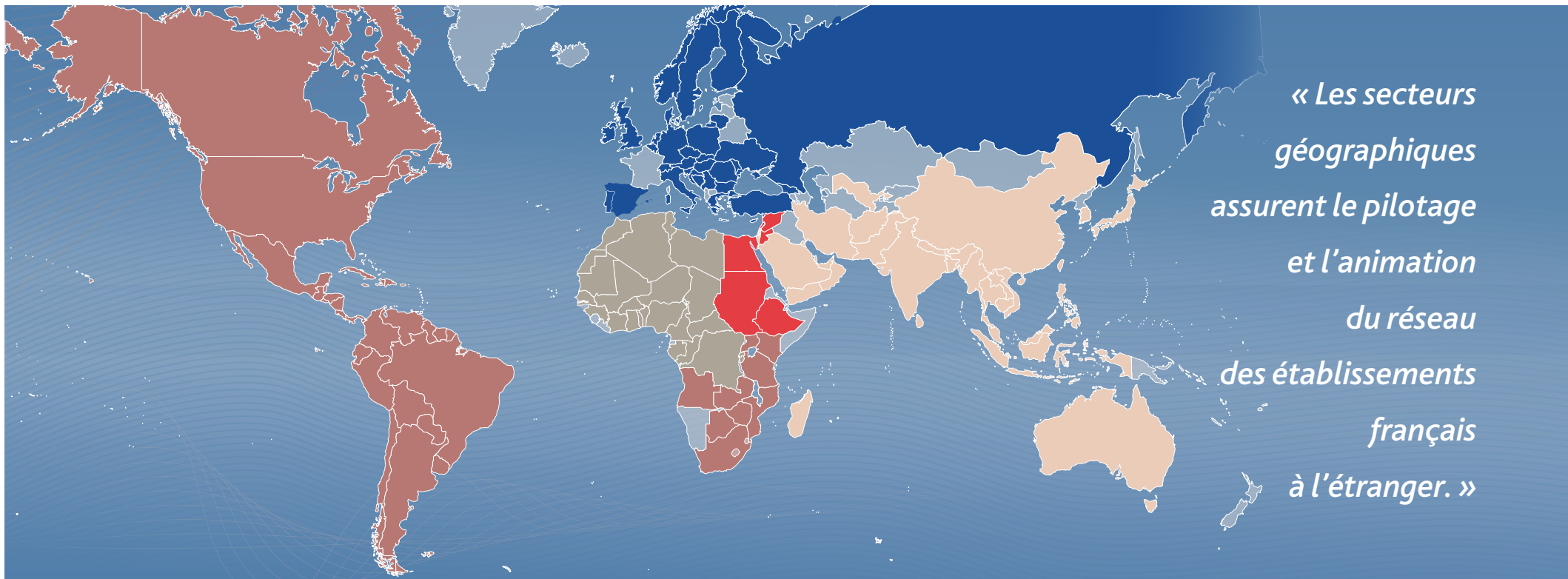
En liaison avec le ministère des Affaires étrangères et européennes, la direction définit les grandes lignes de la politique générale de l'AEFE avant de les soumettre au conseil d'administration. Le directeur recrute, affecte et gère l'ensemble des personnels de l'agence sur lesquels il a autorité. Il est également l'ordonnateur principal des dépenses et recettes de l'agence. Dans le cadre du budget global de l'AEFE, approuvé par le conseil d'administration, il notifie les budgets des établissements en gestion directe ou des groupements de gestion d'établissements. Le directeur de l'agence conclut les contrats et conventions ; il définit les attributions des chefs d'établissements. Enfin, il peut déléguer aux chefs des établissements en gestion directe tout ou partie de ses pouvoirs dans les domaines du recrutement, des ressources humaines, du fonctionnement des services, de la représentation de l'agence en justice et de la conclusion de conventions.

Le secrétariat général est chargé de la mise en œuvre de la politique menée par l'agence. Dans ce cadre, il organise et coordonne son action administrative tout en assurant le bon fonctionnement de ses instances statutaires. Il organise la procédure de recrutement des chefs de service de l'agence et propose des candidatures à la direction. En outre, il assure la gestion administrative et financière des personnels des services centraux.

« En liaison avec le ministère des Affaires étrangères et européennes, la direction définit les grandes lignes de la politique générale de l'AEFE avant de les soumettre au conseil d'administration. »

L'interface avec les lycées et les écoles

Les secteurs géographiques, au cœur des problématiques régionales



Sectorisation

Au 1^{er} septembre 2008, l'AEFE a procédé à un redécoupage des secteurs géographiques. Les pays sont désormais répartis en cinq grands secteurs :

- **LE SECTEUR ÉGYPTÉ, LEVANT ET CORNE DE L'AFRIQUE** regroupe Djibouti, l'Égypte, l'Éthiopie, la Jordanie, le Liban, le Soudan et la Syrie.
- **LE SECTEUR MAGHREB ET AFRIQUE SUBSAHARIENNE** réunit l'Algérie, le Bénin, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, le Ghana, la Guinée équatoriale, le Nigéria, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, le Rwanda, le Tchad, le Togo, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Lybie, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et la Tunisie.
- **LE SECTEUR AMÉRIQUES, AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE** rassemble l'Afrique du Sud, l'Angola, le Kenya, le Mozambique, l'Ouganda, la Tanzanie, la Zambie, le Zimbabwe, la Colombie, le Costa Rica, l'île de Cuba, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, Haïti, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, la République dominicaine, le Venezuela, le Canada, les États-Unis, l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay.
- **LE SECTEUR ASIE, Moyen-Orient, Océan Indien et Océanie** concerne l'Australie, le Cambodge, la Chine, l'Indonésie, le Japon, le Laos, la Malaisie, les Philippines, la République de Corée, Singapour, Taïwan, la Thaïlande, le Vanuatu, le Vietnam, Israël, Jérusalem, les Comores, Madagascar, l'île Maurice, les Seychelles, l'Afghanistan, l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, le Bangladesh, les Émirats Arabes Unis, l'Inde, l'Iran, le Koweït, le Népal, le sultanat d'Oman, l'Ouzbékistan, le Pakistan, le Qatar, le Sri Lanka et le Yémen.
- **LE SECTEUR EUROPE** regroupe l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Roumanie, la Serbie, la Slovénie, la Turquie, le Portugal, l'Arménie, la Finlande, la Géorgie, la Hongrie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Norvège, la Pologne, la République tchèque, la Russie, la Slovaquie, la Suède, la Suisse et l'Ukraine.

Les secteurs géographiques assurent, dans leur zone de compétence, le pilotage et l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Au quotidien, ils sont les interlocuteurs privilégiés des établissements et des postes diplomatiques. En liaison avec les services concernés de l'agence, ils procèdent à l'examen et au suivi des projets d'établissement et assurent leur articulation en accord avec la politique de l'agence. En liaison étroite avec les inspecteurs du service pédagogique, ils proposent à la direction la répartition des moyens et des postes entre les différents établissements de leur zone et sont étroitement associés au suivi des projets immobiliers. Soucieux de la cohérence de l'action des établissements conventionnés avec la politique de l'agence, les secteurs géographiques préparent les décisions budgétaires de la direction concernant les établissements en gestion directe (EGD). Ils assurent le suivi des établissements homologués et contribuent à la préparation des dossiers d'homologation. Ils réalisent pour la direction de l'agence des études sur la situation et l'évolution des établissements français à l'étranger, d'un pays ou d'une zone géographique.

Le Secteur Égypte, Levant et corne de l'Afrique



Chiffres clés

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS : 47

(1 EGD, 11 conventionnés et 35 établissements uniquement homologués)

NOMBRE D'ÉLÈVES : 17 666

(28% Français, 65% nationaux, 7% étrangers tiers)

Le secteur « Égypte, Levant et corne de l'Afrique » comprend 1 EGD et 11 établissements conventionnés qui accueillent presque 18 000 élèves en 2008-2009. Viennent s'y ajouter 35 établissements uniquement homologués – 27 au Liban, 5 en Égypte, 2 à Djibouti, 1 en Syrie. Ces établissements scolarisent majoritairement des élèves nationaux.

Avec le Liban, ce secteur intègre le réseau le plus important du dispositif français à l'étranger, soit 45 000 élèves, équivalant par ses effectifs à une académie de l'Éducation nationale française.

Le nombre de personnels titulaires détachés auprès de l'AEFE pour exercer au sein des établissements de ce secteur s'élève à 324 personnes : 101 expatriés et 223 résidents, soit 1 enseignant titulaire pour 50 élèves. L'agence a mis en place un nouveau dispo-

sitif au Liban : un groupe de 6 conseillers pédagogiques réunis dans une plateforme pédagogique.

Ce secteur confirme son dynamisme et son attractivité en dépit de la crise libanaise, enregistrant en 2008-2009 une croissance de 3% des effectifs. La Jordanie est le pays ayant connu la plus forte progression avec une hausse de 23%. Cette forte demande de scolarisation est accompagnée de nombreuses demandes d'homologation ou d'extension d'homologation particulièrement au Liban et en Égypte.

Pour continuer à remplir le rôle de service public de scolarisation des élèves français à l'étranger et de vecteur du rayonnement culturel français, l'agence a investi dans des projets immobiliers importants en Égypte, en Syrie et en Jordanie.

CE SECTEUR REGROUPE DES PAYS TRÈS SENSIBLES POUR LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

À commencer par le Liban, qui, par ses relations privilégiées avec la France et son appartenance à la francophonie, occupe une place cruciale dans notre dispositif à l'étranger. Et ce, d'autant plus que les Libanais sont également très présents dans d'autres établissements français à l'étranger, comme les pays du Golfe ou l'Afrique noire, où ils représentent un des vecteurs de la francophonie. L'enseignement à la française continue à se développer dans le pays et reste fortement demandeur de l'homologation de l'Éducation nationale. Le défi pour l'agence est de maintenir la conformité et l'excellence de l'enseignement dispensé en tenant compte des spécificités locales. La mise en place d'une plateforme pédagogique constituée de 6 professeurs exerçant dans les principales disciplines va dans ce sens. Ces personnels expatriés ont pour mission d'assurer un mi-temps d'enseignement dans leur établissement de rattachement et de consacrer le reste de leur temps au conseil pédagogique proprement dit, qui consiste à accompagner des recrutés locaux, assurer des actions de formation continue, intervenir dans les établissements conventionnés et homologués...

La recherche permanente d'un enseignement de qualité a permis de commencer à faire évoluer les pratiques

pédagogiques et d'instaurer des règles communes pour tous les établissements à programme français du Liban, y compris ceux uniquement homologués. Signée le 13 mai 2009 par 33 établissements, la Charte des établissements d'enseignement français au Liban réaffirme la pleine participation de tous les établissements signataires au réseau des établissements à programme français en adhérant à l'excellence pédagogique et au dispositif de coopération éducative français au Liban.

Djibouti est un acteur important de la francophonie et entretient des relations étroites avec la France, notamment sur un plan militaire. Ces facteurs expliquent la présence majoritaire d'enfants français dans l'établissement.

La Syrie est un pays où la situation est plus complexe, principalement à cause de la loi syrienne sur l'éducation (loi 55) très restrictive en matière de scolarisation d'élèves syriens dans les établissements étrangers. Néanmoins, le rapprochement entre nos deux pays, faisant suite aux initiatives diplomatiques du Président de la République, et la paix avec le Liban augurent d'une augmentation des effectifs dans les deux établissements de

Damas et d'Alep. En outre, la langue française y connaît un regain d'intérêt.

C'est également le cas de l'Éthiopie où la stabilité retrouvée a redonné au français la place qu'il avait jadis. Le statut d'Addis-Abeba, « capitale » de l'Afrique, plaide en faveur d'une consolidation de notre présence dans ce pays. Des fonds FSP ont permis de maintenir le niveau d'excellence de l'enseignement par la mise en place d'un projet de formation de personnels enseignants recrutés locaux.

Avec 5 000 élèves dans les établissements à programme français, l'Égypte reste un pays prometteur pour la culture et la langue françaises. L'enseignement à la française est un champ d'investissement pour des hommes d'affaires égyptiens, conscients du mauvais état du système éducatif national et de l'effort financier consenti par la classe moyenne égyptienne pour l'éducation de ses enfants. On peut s'attendre à une forte demande d'enseignement français voire d'ingénierie éducative dans un futur proche.

Secteur Maghreb-Afrique subsaharienne



Chiffres clés

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS : 108

(38 EGD, 25 conventionnés et 46 établissements uniquement homologués)

NOMBRE D'ÉLÈVES : 43 301

(39% Français, 49% nationaux, 12% étrangers tiers)

Le secteur Maghreb-Afrique subsaharienne regroupe depuis la rentrée 2008 l'Afrique subsaharienne et les quatre pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie et Libye). Il compte 38 établissements en gestion directe, 25 conventionnés. Le dispositif d'enseignement français est complété par 46 établissements uniquement homologués par le ministère de l'Éducation nationale. Il convient d'y ajouter le lycée Blaise-Pascal d'Abidjan en cours d'homologation.

Près de 65 000 élèves sont scolarisés dans ces pays, dont plus de 43 000 dans les établissements conventionnés et en gestion directe. À périmètre constant le nombre d'élèves est en très légère augmentation (1,5%) par rapport à l'année précédente. Quelques pays se démarquent toutefois par de fortes augmentations (46% pour l'Algérie, 14% pour la Lybie, entre 6% et 8% pour le Togo et le Congo et la République démocratique

du Congo) alors que d'autres marquent le pas (-8% pour le Tchad et la Gambie) ou confirment une baisse continue (-2% pour le Cameroun). Ces aléas sont le plus souvent liés à l'instabilité politique.

Environ la moitié de ces élèves sont français, près de 40% sont des nationaux. Là encore de fortes disparités apparaissent : les Français représentent plus de 60% des élèves au Sénégal, au Gabon et au Congo, mais moins du tiers en Mauritanie, en Libye, au Nigéria et en Gambie.

Le nombre de personnels titulaires détachés auprès de l'AEFE pour exercer dans les établissements du secteur Maghreb-Afrique subsaharienne s'élève à 2 048 personnes dont 458 expatriés et 1 590 résidents. Appliqués à maintenir un enseignement de qualité, ces personnels mettent également en œuvre de nombreux projets de coopération éducative.

UN SECTEUR POUR DEUX ZONES : L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET LE MAGHREB

La **zone Afrique subsaharienne** regroupe vingt pays d'Afrique de l'Ouest et centrale, depuis la Mauritanie jusqu'à la République démocratique du Congo. Ces pays sont essentiellement francophones, mais aussi anglophones (Nigeria, Ghana, Cameroun, Gambie), hispanophone (Guinée équatoriale) et lusophone (Cap-Vert). Soixante et un établissements (3 établissements en gestion directe, 24 conventionnés et 34 uniquement homologués) scolarisent près de 18 500 élèves dont 53% de Français. Le Sénégal et ses 3 500 élèves représente le réseau le plus complet avec 10 établissements, dont 1 en gestion directe et 3 conventionnés, alors que la Côte d'Ivoire, forte de ses 5 436 élèves dans des établissements uniquement homologués, est redevenu le plus dense.

L'année 2008-2009 a été marquée par la réouverture, en septembre, du lycée Blaise-Pascal d'Abidjan, détruit lors des événements de 2004. Face à une intense demande de réouverture, le gouvernement ivoirien a procédé à la remise en état totale du lycée. Le « nouveau » lycée accueille 950 élèves (dont près de 450 français et 450 ivoiriens) de la sixième à la terminale, et a été inauguré en présence du secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie, Alain Joyandet, le 5 mai 2009. Établissement de prestige, le lycée Blaise-Pascal d'Abidjan connaît déjà un réel succès, prévoyant des effectifs de l'ordre de 1 200 élèves dès la rentrée 2009.

Un autre grand chantier a été lancé en juillet 2008, celui du lycée de Dakar, dont la première pierre a été posée par la ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, Roselyne Bachelot, en présence de la directrice de l'agence, Anne-Marie Descôtes, le 6 décembre 2008. À terme, à la rentrée 2010, la capacité d'accueil de cet établissement sera portée à 2 500 élèves, de la grande section de maternelle à la terminale.

D'autres opérations d'extension se poursuivent au Ghana, au Nigéria et au Mali. Pour ces établissements conventionnés, l'AEFE apporte son aide à travers l'expertise de son service immobilier. Cette aide peut également prendre la forme de subventions ou d'appuis à la garantie des emprunts par l'association nationale des écoles françaises à l'étranger (ANEFE).

Des travaux de mise en conformité ont par ailleurs reçu le soutien de l'AEFE sous forme de subvention (institution Sainte-Jeanne d'Arc de Dakar) ou de prise en charge par le ministère des Affaires étrangères et européennes (lycée de Niamey).

Enfin, l'AEFE apporte son aide sous forme de subventions à de petits établissements uniquement homologués telle l'école Aloys Kobes de Dakar.

*Au lycée français d'Abidjan
en présence du secrétaire d'État français
à la Coopération Alain Joyandet,
le 5 mai 2009*



« Nous sommes au début vraisemblablement d'une nouvelle page commune entre la France et la Côte d'Ivoire » a affirmé M. Joyandet, lors d'une visite dans ce lycée qui, selon lui, « est un symbole formidable de mélange de nos deux jeunesse ». « C'est un vrai signe d'espoir pour les relations entre la France et la Côte d'Ivoire », a-t-il ajouté, accompagné des ministres ivoiriens de l'Économie Charles Diby Koffi et de l'Éducation Gilbert Bleu Lainé.

La **zone Maghreb** regroupe quatre pays arabophones. Quarante-neuf établissements, dont 34 établissements en gestion directe, 1 conventionné et 14 uniquement homologués, scolarisent près de 24 960 élèves, dont 46% de Français. Dans ces pays, l'attractivité des établissements à programme français demeure importante, avec une demande accrue dès la moyenne section de maternelle.

Le Maroc compte parmi les plus importants réseaux de l'agence. La France y soutient un réseau scolaire dense parmi les mieux dotés au monde ; il constitue un élément essentiel des relations culturelles entre nos deux pays. Il s'agit aussi d'un réseau d'excellence : 96% des candidats, toutes séries confondues, ont été reçus à la dernière session du baccalauréat. L'influence de l'enseignement français demeure considérable auprès des élites tant par les valeurs que véhicule l'école française que par les méthodes d'apprentissage, permettant de développer exigence intellectuelle, liberté de pensée et esprit critique.

Vingt-trois établissements à gestion directe relevant de l'AEFE scolarisent environ 18 100 élèves dont environ 45% d'élèves français, 49% de Marocains et 6% d'élèves étrangers tiers auxquels il faut ajouter les élèves des deux classes préparatoires aux grandes écoles accueillies par le lycée Descartes à Rabat. Près du tiers des élèves sont concentrés dans cinq grands lycées à Casablanca, Rabat, Marrakech, Meknès et Tanger.

Pour répondre à l'afflux des demandes d'admission au cours des dernières années, un dispositif complémen-

taire à celui de l'AEFE a été mis en place avec pour opérateur l'Office scolaire et universitaire international relevant de la Mission laïque française. Enfin, 4 500 élèves sont répartis dans des établissements privés marocains, homologués par le ministère de l'Éducation nationale.

Pour continuer à remplir conjointement son rôle de service public de scolarisation des élèves français à l'étranger et celui de vecteur du rayonnement culturel français, l'agence a investi dans des projets immobiliers importants en Algérie et en Tunisie.

L'école Desnos à Tunis, dont la reconstruction s'est achevée à la rentrée 2008, a été inaugurée le 8 octobre 2008 tandis que débutait la construction du collège Pierre-Mendès-France et d'un pôle de restauration. Ce schéma directeur immobilier se poursuivra avec la rénovation complète du lycée Pierre-Mendès-France prévue pour la rentrée 2010, date à laquelle la rénovation du lycée Gustave-Flaubert débutera.

En Algérie, le lycée international Alexandre-Dumas, ouvert en novembre 2008, connaît un important développement. L'édification de nouveaux locaux destinés à accueillir, très prochainement, l'école primaire, complètera le dispositif d'enseignement avec un cycle complet de la maternelle à la terminale.

Les professeurs expatriés sont aussi fortement mobilisés pour encadrer, conseiller et former les autres ensei-

gnants. Ils transmettent ainsi les clefs d'une pédagogie innovante et dynamique, élément indispensable pour maintenir l'excellence de nos établissements.

L'exemple est probant en ce qui concerne l'apprentissage des langues, particulièrement l'arabe en lien avec l'institut Habib Bourguiba reconnu en matière de certification en Tunisie. La mise en place et le développement de conventions « académies françaises-directions régionales de l'enseignement et de la formation tunisiennes (DREF) » visent à développer un partenariat sous diverses formes, notamment des jumelages entre établissements scolaires français et tunisiens. Deux conventions ont été signées en 2008 et 2009 avec l'académie de Créteil et la DREF du Grand Tunis et l'académie de Besançon et la DREF de Nabeul.

Dans le même esprit, une convention de jumelage a été établie avec le lycée Cheikh Bouamama d'Alger, partenaire principal de la coopération éducative franco-algérienne, et la direction des études juridiques et de la coopération du ministère de l'Éducation nationale algérien, et ce afin de promouvoir des échanges culturels et éducatifs entre les deux parties.

Dans le prolongement de ces projets, les premières « Rencontres méditerranéennes de rugby » organisées par le lycée Pierre-Mendès-France de Tunis, qui regroupaient 5 pays (France, Espagne, Maroc, Sénégal et Tunisie), ont naturellement trouvé leur place. Elles se poursuivront en 2009-2010 au Maroc.

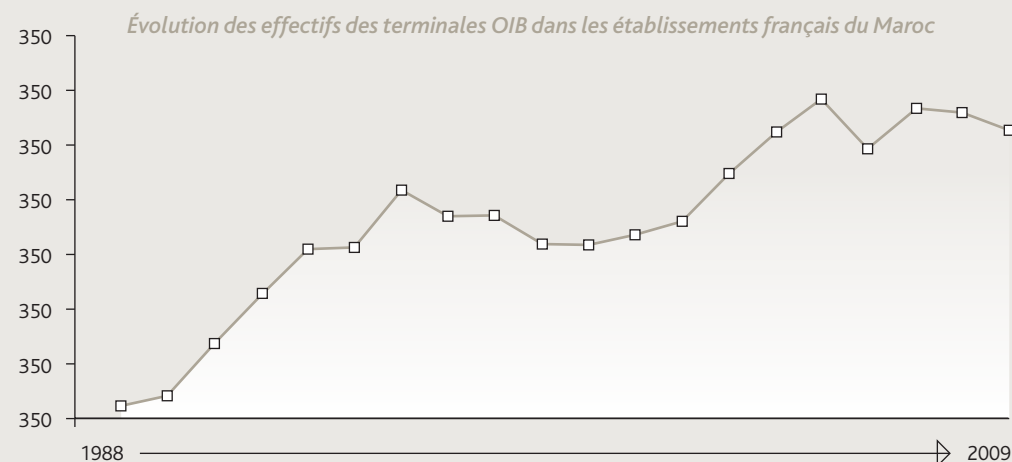
Les 20 ans de l'option internationale du baccalauréat (OIB) au Maroc - 27 mai 2009

Cette année, **l'OIB a fêté son vingtième anniversaire** et a pu mesurer le chemin parcouru : depuis 1989, l'OIB aura offert à **plus de 3 500 jeunes Marocains** un cursus qui permet d'être parfaitement à l'aise dans deux langues et deux cultures.

Pour l'occasion, une cérémonie s'est déroulée **le 27 mai 2009 à la bibliothèque nationale du royaume du Maroc** en présence de **M. Ahmed Akhchichine**, ministre de l'Éducation nationale, de **Mme Latifa El Abida**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale chargée de l'Enseignement scolaire, de **M. Jean-François Thibault**, ambassadeur de France au Maroc et de **M. Abdeljalil Lahjoumri**, directeur du collège Royal, Tristan Lecoq, directeur du CIEP et Anne Giami, directrice adjointe de l'AEFE. Des élèves ont également participé à cette manifestation en présentant plusieurs travaux réalisés au sein de l'OIB dans le domaine de la musique, du théâtre et de la poésie.

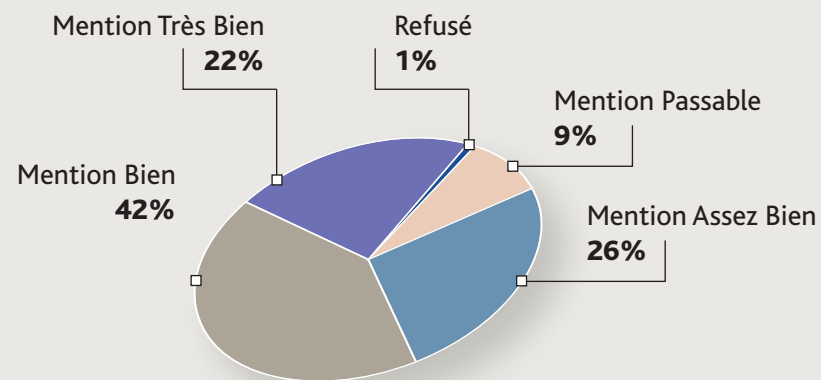
L'option internationale du baccalauréat (OIB) en langue arabe est une **filière proposée aux élèves dans les établissements français du Maroc** à partir de la classe de seconde. Elle se caractérise par un **enseignement renforcé de langue et de littératures arabes ainsi que des cours d'histoire et de géographie** faisant une large place au Maroc, au Maghreb et au monde arabo-musulman.

L'OIB en quelques chiffres :



*En 20 ans, 3 645 élèves ont passé un bac OIB au Maroc.
Le bac OIB est désormais préparé dans 11 établissements du Maroc.
90% des élèves suivant l'option OIB ont eu une mention au bac en 2008, année exceptionnelle.*

Résultats de l'option franco-marocaine par mention - Session 2008



Depuis sa création, 70,5% des élèves qui ont passé un bac OIB ont eu une mention, 80% des élèves ayant eu un bac OIB en 2007 poursuivent des études sélectives. 41% ont intégré des CPGE et 39% des écoles postbac.

Secteur Amériques, Afrique australe et orientale



Chiffres clés

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS : 93

(1 EGD, 44 conventionnés et 48 établissements uniquement homologués)

NOMBRE D'ÉLÈVES : 34 173

(34% Français, 54% nationaux, 12% étrangers tiers)

Le secteur « Amériques, Afrique australe et orientale » compte 92 établissements : 1 établissement en gestion directe, 43 établissements conventionnés et 48 établissements homologués, dont la plupart sont implantés aux États-Unis.

Les établissements de ce secteur ont accueilli 34 173 élèves au cours de l'année scolaire 2008-2009 : 34% sont français (pour 47,4% dans le réseau), 54% sont nationaux (pour 39,7% dans le réseau) et 12% sont des élèves étrangers tiers (pour 12,9% dans le réseau). La fréquentation des établissements de ce secteur a enregistré une progression de 1,9% par rapport à l'année précédente, preuve de leur dynamisme et de leur attractivité. Le Panama est le pays qui connaît la plus importante croissance de ce secteur (+60%). En Afrique australe et orientale, les établissements du Cap, de Kampala et de Dar es Salam rencontrent également des hausses supérieures à 20%.

Le nombre de personnels titulaires détachés auprès de l'AEFE pour exercer au sein des établissements conventionnés et en gestion directe de ce secteur s'élève à 978 personnes dont 254 expatriés et 724 résidents.

Ce secteur se caractérise par une grande hétérogénéité tant par la taille de ses établissements (de 56 élèves en Zambie à 2 826 à Mexico) que par les filières qui y sont ouvertes. Le lycée de Mexico propose des sections technologiques industrielles ainsi que des sections de techniciens supérieurs, et a ouvert à la rentrée 2008 une licence professionnelle. Ce secteur a enfin la particularité d'accueillir la plupart des établissements fonctionnant selon le calendrier du rythme Sud (année scolaire de février à décembre).

UN SECTEUR POUR TROIS ZONES

Le secteur se décline en trois zones ayant chacune leurs propres spécificités :

L'Amérique du Nord regroupe 7 863 élèves. Cette zone a pour particularité de regrouper la plupart des établissements uniquement homologués du secteur, ce modèle répondant plus aux attentes des publics nord-américains.

Au Canada, les établissements de Calgary et d'Ottawa ont effectué des travaux d'agrandissement leur permettant d'accroître leur possibilité d'accueil.

À Toronto, pour répondre à une demande de scolarisation accrue, l'établissement a déménagé sur un nouveau site à la rentrée 2008.

Enfin, on notera que l'inspecteur de l'Éducation nationale en résidence de la zone Amérique du Nord est dorénavant installé à Ottawa et dispose de deux conseillers pédagogiques, l'un basé sur la côte Ouest, et l'autre, sur la côte Est des États-Unis.

L'Amérique latine réunit 23 599 élèves, soit 69,2% des effectifs du secteur. Cette zone se caractérise par son bilinguisme et son biculturalisme – français/espagnol ou français/portugais –, la plupart des établissements de cette zone étant profondément ancrés dans le dispositif local d'enseignement.

Dans la zone Amérique du Sud, l'ouverture à la rentrée

2008 d'un poste de coordonnateur de la zone Santiago (Argentine, Bolivie, Chili, Pérou, Uruguay) et celle d'un inspecteur de l'Éducation nationale compétent pour l'enseignement primaire ont permis à l'agence d'apporter un service aux établissements dans ce secteur particulièrement éloigné de la France.

Au Guatemala, de nouveaux locaux ont été inaugurés en mars 2009 en présence de représentants de l'agence.

À Panama, afin de répondre à la montée significative des effectifs, l'agence a donné son accord à l'achat d'un terrain en vue de la construction d'un nouvel établissement. À cette fin, elle a voté lors du conseil d'administration du 15 juillet 2008 d'une subvention, l'attribution de 800 000 euros pour la réalisation de ce projet. Des négociations sont en cours avec les autorités panaméennes pour définir le cadre juridique de cette acquisition.

À Bogota, l'établissement a effectué durant toute l'année de très importants travaux de mise aux normes antisismiques.

L'Afrique australe et orientale rassemble 2 629 élèves. Dans cette partie du monde, on notera le développement rapide de petites structures qui n'excédaient pas 100 élèves il y a quelques années, mais dont l'offre éducative de qualité est devenue attractive pour les élèves nationaux ou les étrangers tiers.

Dans la zone Afrique australe et orientale, l'année scolaire a été marquée par l'accroissement rapide des ef-

fectifs ainsi que l'homologation de certains d'entre eux (en Tanzanie : homologation des classes de 6^e, 5^e et 4^e). Le lycée de Johannesburg se montre toujours aussi actif dans ses actions de rayonnement : il a accueilli la célébration du 90^e anniversaire de Nelson Mandela dans ses murs et, en avril 2009, il a organisé, avec succès, le premier tournoi international de rugby des moins de 20 ans des deux hémisphères.

Pour la pratique des langues vivantes, les établissements d'Afrique du Sud et du Kenya développent leurs sections bilingues français/anglais, ouvertes au niveau des classes maternelles. Cette politique connaît un réel succès et se développe dans d'autres établissements de cette zone. Témoinant d'une volonté de la part de l'agence de promouvoir le plurilinguisme, ce choix correspond à l'attente de nombreuses familles désireuses d'offrir à leurs enfants une maîtrise de l'anglais, en plus du français, dès le plus jeune âge.

Secteur Asie, Moyen-Orient, Océan Indien



Chiffres clés

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS : 91

(10 EGD, 47 conventionnés et 34 établissements uniquement homologués)

NOMBRE D'ÉLÈVES : 32 213

(59,7% Français, 18,7% nationaux, 21,6% étrangers tiers)

Le secteur Asie, Moyen-Orient, Océan Indien compte 10 EGD (3 en Asie, 2 au Moyen-Orient péninsule indienne et 4 à Madagascar), 48 établissements conventionnés (22 en Asie dont 1 fondation à Tokyo, 10 au Moyen-Orient/ péninsule indienne et 16 dans l'Océan Indien) et 34 établissements homologués dont 10 à Madagascar et 4 bénéficiant d'un accord de partenariat.

Le nombre de personnels titulaires détachés auprès de l'AEFE pour exercer au sein des établissements de ce secteur s'élève à 1 076 personnes dont 251 expatriés et 825 résidents.

Ce secteur accueille 32 213 élèves au cours de l'année scolaire 2008-2009.

UN SECTEUR POUR TROIS ZONES

La zone Asie compte 16 pays (40% des effectifs du secteur). C'est elle qui enregistre la plus forte progression des effectifs du réseau (+13% depuis 2007) – cette augmentation a légèrement ralenti à la rentrée 2009 en raison de la conjoncture actuelle de crise économique. Cette hausse des effectifs concerne en priorité les pays où s'implantent les entreprises françaises : la Chine, Singapour, le Japon, la Corée. Les pays d'Asie du Sud-Est, la Thaïlande, le Vietnam, le Laos et le Cambodge, connaissent, quant à eux, une croissance plus modérée

bien que constante depuis 5 ans.

La zone Asie poursuit sa dynamique de modernisation et d'internationalisation des établissements dans un contexte concurrentiel notamment avec les écoles anglophones. Dans ce cadre, elle privilégie une logique de réseau et confirme ses capacités d'auto-financement.

Des dispositifs nouveaux ont été mis en place afin de développer l'attractivité des établissements : un enseignement bilingue dès les classes de maternelle, une politique des langues renforcée – telle la section internationale de chinois à Shanghai –, des établissements comme supports de projets de coopération, à l'image de

l'École centrale à Pékin, du projet aéronautique à Tianjin, ou du projet d'étude à Singapour en partenariat avec l'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG).

Les établissements implantés au Vietnam évoluent vers des structures comptant 700 élèves, plus stimulantes et ouvertes sur le pays d'accueil avec des projets de construction qui ont bien avancés. Dans cette perspective, le renforcement de l'accueil d'élèves nationaux et étrangers tiers est un enjeu majeur. L'articulation avec les dispositifs d'enseignement bilingue, relevant de programmes intégrés de coopération, permet également d'accentuer l'implantation locale de nos établissements.

La croissance modérée des effectifs de **la zone Moyen-Orient / péninsule indienne**, qui compte 13 pays (25,7% des effectifs du secteur), se poursuit, et ce principalement dans les pays à fort développement (Émirats Arabes Unis, Qatar). La proportion d'élèves étrangers tiers est particulièrement élevée dans ces pays avec 51% des effectifs pour 37% de Français et 12% de nationaux.

Au Moyen-Orient, le renforcement de l'enseignement de l'arabe, l'intégration des contraintes éducatives locales, la formation et la professionnalisation des recrutés locaux, relèvent de problématiques communes, dans une zone où les établissements sont statutairement très hétérogènes.

Un accord de partenariat novateur, signé avec le col-

lège lycée franco-israélien de Mikve Israël à Tel Aviv, a donné naissance à un établissement bi-culturel, proposant à terme un baccalauréat franco-israélien.

Le renforcement du partenariat avec la Mission laïque française (MLF), concernant les lycées d'Al Khobar, de Djeddah en Arabie Saoudite, l'école de Bahrein, le lycée Voltaire au Qatar, et prochainement le lycée français de Koweït, s'inscrit dans une logique de complémentarité des acteurs. De nouveaux accords de partenariat sont également à l'étude avec l'Association franco-libanaise d'Éducation et de Culture (AFLEC) à Abou Dhabi et Dubaï, afin de répondre à un très fort afflux d'élèves français et étrangers tiers.

Dans le même temps, le projet scientifique mis en place avec le lycée Louis-le-Grand rentre dans une phase d'expérimentation à Abou Dhabi.

En Iran, l'établissement de Téhéran est au cœur d'un projet de relocalisation sur un autre site. Au Yémen, l'école a dû fermer de façon provisoire pendant l'année scolaire 2008-2009 en raison des vives tensions que traversaient le pays. L'entreprise Total a maintenu ses engagements et a continué de financer le loyer et les frais de gestion.

La zone Océan Indien – celle-ci compte 34,3% des effectifs du secteur – fait montre d'une certaine stabilité de ses effectifs qui progressent de 2% par rapport à l'année dernière avec 58% de Français, 37,7% de nationaux et 4,3% d'élèves étrangers tiers.

Les établissements en Inde connaissent trois situations très différentes. À New Delhi, l'école est progressivement reconfigurée sur un modèle lycée. À Pondichéry, l'établissement, rénové avec le concours du MAEE, travaille à une stratégie de « captation » d'élèves nationaux à travers la mise en place d'une filière scientifique en collaboration avec l'École des mines et le lycée Louis-le-Grand ; le but étant de renforcer l'attractivité du lycée. À Bombay, un partenariat avec les écoles allemandes est également à l'étude.

Dans cette zone, priorité a été donnée à la formation des personnels recrutés locaux.

À Madagascar, la dynamique de réseau bénéficie de la présence d'un coordinateur AEFÉ, et d'un gestionnaire venus en appui aux établissements conventionnés des provinces. Le travail entrepris par l'ambassade, en relation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, a permis de mettre en place un « plan école », intégrant tous les établissements.

À Maurice, mutualisant leurs pratiques et leurs moyens, les 3 établissements conventionnés et les 2 établissements homologués comptent environ 5 500 élèves, dont 3 400 pour les 3 établissements conventionnés (42% d'élèves français). Le développement de ces établissements s'inscrit dans le cadre d'une politique francophone.

Secteur Europe



Chiffres clés

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS : 116

(27 EGD, 39 conventionnés et 48 établissements uniquement homologués)

NOMBRE D'ÉLÈVES : 45 702

(55% Français, 35% nationaux, 10% étrangers tiers)

Le secteur Europe compte 27 établissements en gestion directe, 42 établissements conventionnés et 47 autres établissements uniquement homologués avec l'agence. Il est plutôt bien doté en enseignants titulaires, en particulier en enseignants résidents. Le nombre d'expatriés (230) est à peu près semblable à celui des autres secteurs géographiques du réseau.

Le pilotage du secteur Europe depuis l'agence s'est fixé deux objectifs majeurs : d'une part, la mise en place d'un suivi de la gestion et de la consommation des moyens d'enseignement et, d'autre part, une incitation au développement de l'offre d'enseignement dans le domaine des langues. Dans ce dernier, les établissements

ont consenti à faire de réels efforts qui se sont traduits par l'ouverture de filières bilingues français/anglais dès la maternelle, la mise en place de sections européennes et de disciplines non linguistiques (DNL). Partout, l'apprentissage de la langue anglaise a été renforcé. Nombreux sont les établissements qui ont introduit la validation du niveau d'anglais des élèves du primaire et du secondaire grâce aux examens de l'université de Cambridge. Cette mesure sera étendue dans les toutes prochaines années. L'agence incite les établissements à étendre cette validation à l'allemand et à l'espagnol. Ces initiatives, destinées à répondre à la forte demande des parents d'élèves, ont surtout permis de prendre en compte le bon niveau général en anglais des élèves

scolarisés dans nos établissements en Europe. Globalement, on note la concrétisation de nouveaux projets dans le domaine des langues dans une quarantaine d'établissements en Europe. Ainsi, les élèves du réseau des établissements français en Italie ont participé au cours de l'année 2008 à un concours de nouvelles en anglais, organisé par la FAO, sur le monde de demain et l'écologie. Cette ambition affichée doit se renforcer au cours des prochaines années : l'enseignement de l'anglais et l'enseignement en anglais ne doivent pas rester l'apanage des seules écoles internationales.

Le secteur Europe s'est rapproché du secteur pédagogique chaque fois qu'un nouveau projet a été présenté dans le domaine des langues.

Par ailleurs, la grande majorité des établissements met en œuvre des actions de leurs projets d'établissement en conformité avec les objectifs fixés conjointement par l'agence et par le ministère de l'Éducation nationale, particulièrement en ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté, l'éducation à l'orientation dans tout le secondaire, la promotion des filières scientifiques et la promotion des langues étrangères. L'ouverture sur le pays d'accueil représente un objectif majeur pour la plupart des équipes pédagogiques. Dans ce domaine, dans les toutes prochaines années, l'accent sera davantage porté sur une plus grande prise en considération des systèmes éducatifs des pays d'accueil, en particulier dans les pays d'Europe du Nord ; il s'agit pour les enseignants de s'inspirer davantage des méthodes pédagogiques induisant, en partie, des bons résultats de ces pays dans les évaluations internationales.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale en résidence visitent régulièrement les établissements afin de dispenser de précieux conseils auprès de leurs collègues enseignants. Ils proposent, par exemple, des méthodes pour gérer la forte hétérogénéité linguistique de nos établissements. Ainsi l'IEN de la zone Europe du Sud-Est a réalisé en 2009 quatre DVD à partir de séances tenues sur la gestion d'une classe à cours double, sur l'articulation langue maternelle/langue de scolarisation et sur les DNL dans trois des établissements du réseau (Rome, Milan, Istanbul). Ces réalisations ont pu, au sein des lycées, valoriser une dynamique d'équipe, rationaliser les coûts de formation, proposer des éléments déclencheurs

pour la formation et mettre en évidence le savoir-faire pédagogique des équipes enseignantes du réseau.

Toujours dans le cadre des projets d'établissements, saluons des initiatives très intéressantes et originales à Rome et à Alicante où les élèves ont participé respectivement à l'écriture et à la réalisation d'un opéra et à un festival de théâtre regroupant nos établissements du pourtour méditerranéen.

En étroite relation avec le secteur immobilier de l'agence, le secteur Europe a suivi la réalisation d'un nombre important et varié de projets immobiliers, qu'il s'agisse d'extensions de locaux existants (Munich, Vienne), de nouvelles constructions démarrées en cours d'année (Ankara), de recherches de terrain ou de locaux (Barcelone, Bruxelles, Amsterdam), voire de projets de délocalisation (Kiev, Londres, Berlin, Vilnius, Turin).

Par ailleurs, le secteur s'est associé à des missions d'audit et de conseil tout au long de l'année (Düsseldorf, Malaga, Berne, Ankara, Sofia, Oslo, Copenhague ...). Enfin, la trentaine de missions effectuées dans les établissements de la zone Europe a fourni au chef du secteur et à ses collaborateurs l'occasion de rappeler aux comités de gestion, aux représentants des parents d'élèves mais aussi aux représentants des personnels, la nécessité de contenir les hausses des droits de scolarité, de concevoir leurs projets immobiliers dans une perspective d'autofinancement et de tenir compte des contraintes budgétaires de l'agence. Les équipes pédagogiques rencontrées

ont été incitées à entreprendre des projets innovants tant dans le domaine des langues que dans celui de l'enseignement scientifique.

Le service des bourses scolaires

LE SERVICE DES BOURSES SCOLAIRES

Le service des bourses scolaires est chargé de la gestion de l'aide à la scolarité des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger, qui prend la forme de bourses scolaires et de prise en charge. Il élabore la réglementation applicable au domaine et assure le pilotage de ces deux dispositifs (bourses scolaires et prise en charge) au niveau des postes diplomatiques et consulaires responsables de leur gestion localement. Il leur assure au quotidien conseil et assistance.

Il instruit les propositions des commissions locales des bourses scolaires, les soumet à l'avis de la commission nationale (instance dont il assure l'organisation et le secrétariat) et notifie aux postes les décisions définitives prises par l'agence.

Il a été présenté des dotations budgétaires allouées à l'agence au titre de l'aide à la scolarité, et de la liquidation des subventions versées aux établissements.

Il gère le précontentieux et le contentieux afférant au domaine et rend régulièrement compte à sa tutelle (la direction des Français à l'étranger au MAEE) et à toutes les parties prenantes concernées de l'état du système.

Enfin, il se consacre à la formation réglementaire et technique des agents consulaires en charge directe du dossier.

Le service pédagogique

LE SERVICE PÉDAGOGIQUE : UNE DYNAMIQUE AU SERVICE DE LA CONNAISSANCE

Le service pédagogique est chargé de définir la politique éducative et pédagogique de l'agence et doit s'assurer de la conformité de l'enseignement dispensé dans le réseau avec les programmes et la politique d'éducation du ministère de l'Éducation nationale. Il contribue également à la gestion prévisionnelle des emplois et des moyens.

Ses missions, présentées ci-dessous, sont, en partie, réalisées en partenariat avec les différents services de l'AEFE à Paris et à Nantes, avec le ministère des Affaires étrangères et européennes et avec le ministère de l'Éducation nationale (DGESCO, DE, DRH, IGEN, IGAENR, DREIC ...).

Le service pédagogique assure la continuité du service public de l'éducation à l'étranger, qu'il s'agisse du calendrier, des horaires, des programmes ou des examens ... Il a pour mission de promouvoir la langue française comme mode de scolarisation et comme moyen de diffusion des valeurs du système éducatif français, tout en adaptant les programmes français aux contextes locaux. Il doit développer une politique innovante dans l'enseignement des langues vivantes. À cet effet, un groupe de travail a été

constitué pour mener une réflexion avec l'Inspection générale sur le bilinguisme et l'enseignement des langues dans le réseau.

Il publie des textes d'orientation pédagogique. En 2008-2009, les priorités du service ont porté sur la mise en œuvre du socle commun des connaissances et des compétences, la prise en compte de la maîtrise de la langue française dans l'enseignement de chaque discipline, la réforme de l'enseignement primaire, la prise en charge individualisée des élèves et le développement de l'enseignement de l'histoire des arts.

Le service pédagogique participe au recrutement des personnels expatriés (inspecteurs de l'Éducation nationale, directeurs d'école, conseillers pédagogiques adjoints à l'inspecteur de l'éducation nationale, enseignants maître formateurs en établissement, professeurs et conseillers pédagogiques du second degré) dont il définit les missions en concertation avec le service des personnels. Il anime et coordonne le réseau des 20 inspecteurs de l'Éducation nationale en résidence. Il assure le suivi des personnels titulaires et recrutés locaux, à travers des inspections et des visites, ainsi que l'expertise pédagogique des enseignements dans les premier et second degrés. Il organise des examens à l'étranger en relation avec les académies de rattachement. Il a aussi la responsabilité de la diffusion, de l'organisation et du suivi des différents concours nationaux en lien avec les partenaires concernés.

Le service pédagogique assure le suivi des projets d'établissements, apporte un appui aux établissements par le biais d'actions pédagogiques pilotes, et définit les axes prioritaires de la formation continue des personnels, de la coordination, de la gestion et de la validation des plans régionaux de formation en relation avec les académies partenaires. Il participe à l'instruction des dossiers et garantit le suivi de l'homologation des établissements en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale (DGESCO), en jouant un rôle de conseil et d'information auprès des établissements et des services de coopération et d'action culturelle.

Il pilote et gère en direct le programme « Français langue maternelle » (FLAM) dont l'objectif est de permettre à des enfants, français ou binationaux, scolarisés dans un établissement du système local, de conserver la pratique de la langue française et le contact avec leur culture. Enfin, le développement d'actions de coopération éducative fait partie de ses prérogatives. En 2008-2009, la convention de partenariat signée avec l'Académie des sciences devrait favoriser les coopérations relatives à la formation des maîtres et à l'enseignement des sciences.

*« Promouvoir la langue française
comme mode de scolarisation et comme moyen
de diffusion des valeurs du système éducatif
français. »*

Le service orientation et enseignement supérieur



Le service orientation et enseignement supérieur s'est étoffé avec l'arrivée en septembre 2009 d'une chargée de mission pour les technologies de l'information et de la communication appliquées à l'orientation.

Ce service s'occupe principalement de définir et de mettre en œuvre la politique de l'agence en matière d'orientation des élèves tout en contribuant à améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur français, dans un contexte international de plus en plus concurrentiel.

À ce titre, les experts de l'orientation du service sont intervenus tout au long de l'année dans les établissements pour aider leurs directions à définir un programme d'orientation, à former les personnels-relais orientation et les professeurs principaux, à informer les élèves et leurs parents et dispenser des conseils au cours d'entretiens individuels. Le service orientation et enseignement supérieur s'occupe par ailleurs de la mise en œuvre et de l'accompagnement du programme des bourses Excellence-Major. Ce programme, suivi en lien avec la Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM) du ministère des Affaires étrangères et européennes et le Centre national des Œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), permet d'accorder des bourses aux meilleurs élèves étrangers issus des établissements du réseau afin qu'ils viennent poursuivre des études supérieures en France.

Enfin, il prend en charge le développement de projets de coopération universitaire et le développement de formations postbaccalauréat délocalisées, notamment de classes préparatoires aux grandes écoles.

Le service immobilier

Le service immobilier de l'agence a été créé en septembre 2005 pour répondre à ses nouvelles compétences immobilières et domaniales. Auparavant les bâtiments des lycées à l'étranger étaient gérés par le ministère des Affaires étrangères et européennes. Mais, compte tenu du besoin urgent de remise à niveau de ce patrimoine et de la nécessité d'en assurer le développement pour accompagner la hausse continue du nombre d'élèves enregistrée à chaque rentrée scolaire, il a été décidé de donner de nouvelles compétences immobilières et domaniales à l'agence et de lui transférer progressivement la gestion de ce patrimoine.

Ce service est chargé d'une mission d'expertise et de conseil en matière immobilière. Afin de prendre en charge cette gestion et de suivre toutes les opérations programmées sur le réseau, le service s'est doté de compétences administratives, juridiques et techniques.

Il est donc compétent à l'égard des biens propres de l'agence ainsi que des biens immobiliers remis en dotation à l'agence par l'État. Il intervient dans la gestion de ce patrimoine immobilier et assure, en liaison étroite avec les secteurs géographiques, le montage et le suivi des opérations telles que les acquisitions, les ventes, les locations, les constructions et les rénovations, au niveau juridique, administratif et technique. Il est l'interlocuteur du service des affaires immobilières du ministère des Affaires étrangères et européennes pour les projets concernant les établissements en gestion directe non remis en dotation et pour les projets dont la conduite d'opération est confiée à ce service. Il exerce enfin une mission de conseil auprès des établissements conventionnés, qui gèrent eux-mêmes leurs installations, et leur apporte une assistance technique pour les aider dans leurs opérations immobilières.

Dans l'actualité immobilière en 2008 / 2009, deux évolutions importantes sont à signaler :

- La réforme domaniale qui va conduire l'État à remettre en gestion à l'agence la charge de l'ensemble des bâtiments appartenant à l'État et utilisés par des établissements. Les textes prévoient que ce transfert interviendra dans un délai maximal de 5 ans mais il n'est pas impossible que cette mesure soit mise en place beaucoup plus tôt.
- L'État a également demandé à tous les opérateurs publics d'engager une réflexion sur la gestion de leur patrimoine immobilier et de mettre en œuvre des « schémas pluriannuels de stratégie immobilière ». Cette démarche a pour but d'inviter chaque opérateur à rationaliser et optimiser l'utilisation de ses implantations immobilières.

Le service informatique



Le service informatique est chargé de construire et de gérer un système d'information au service de la politique de l'agence. À ce titre il est responsable de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation du système d'information. Cette responsabilité s'applique à tous les types de systèmes d'information :

- SIG, SI de gestion (saisie, enregistrement, mise à jour d'un dossier) ;
- SID, SI décisionnel (tableaux de bords, indicateurs, rapports permettant de faciliter le pilotage et la prise de décision) ;
- SIORG, SI organisationnel (outils permettant de mettre en adéquation l'organisation et la mission) ;
- SICDT, SI de commandement (outils de communication formelle permettant de transmettre des ordres, des informations officielles) ;
- SIBUR, SI bureautique (outils et logiciels de base pour traiter l'information numérique) ;
- SITEC, SI technique (socle technique sur lequel repose le fonctionnement de l'ensemble des SI) ;
- SICOM, SI de communication (outils de communication usuels) ;
- SICOL, SI collaboratif (outils interactifs de partage de l'information) ;
- SIEDU, SI éducatif (outils pour l'éducation).

Le périmètre des utilisateurs concernés par ces différents systèmes d'information dépasse le seul cadre de l'AEFE. Ainsi, selon les projets, les logiciels et plus globalement les systèmes d'information concernés, les travaux conduits par l'agence sont susceptibles de concerner, directement ou indirectement, tout ou partie des établissements d'enseignement à programme français, voire plus largement encore l'ensemble des partenaires impliqués dans le fonctionnement du réseau éducatif français à l'étranger.

Signe fort de la volonté de l'agence de progresser en matière de système d'information, l'équipe a été renforcée courant 2009 par la création de 4 nouveaux postes :

- un chef de projet pour la construction du système décisionnel ;
- un chef de projet pour l'annuaire, la messagerie et le bureau mobile ;
- un chef de projet pour l'urbanisation du système d'information (cohérence fonctionnelle et technique) ;
- un administrateur système orienté « open source » et qualité de l'exploitation.

Ainsi le service informatique est composé d'un directeur du système d'information, entouré de 5 personnes dédiées à l'exploitation courante (serveurs, PC, réseau, téléphone...) réparties sur 2 sites (Paris et Nantes) , de 4 personnes se répartissant les projets évoqués supra et d'1 personne chargée de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour guider les utilisateurs dans l'expression de leur demande.

Les principaux chantiers de l'année 2008-2009 ont concerné :

- réalisation du projet Geronimo : développement d'un nouveau logiciel permettant de dématérialiser la procédure d'homologation ou d'extension de l'homologation des établissements en terme de conformité de l'enseignement dispensé avec les programmes du ministère de l'Éducation nationale (projet réalisé en partenariat avec MEN/DGESCO) ;
- accélération du projet Altaïr (construction du système d'information décisionnel)
 - implémentation de l'outil d'extraction, de transformation des données (consolidation des bases de données, dé-normalisation, modélisation orientée restitution des données),
 - implémentation de l'outil de restitution des données (indicateurs, tableaux de bords, rapports),
 - conception de l'infocentre et des flux d'alimentation,
 - consolidation des résultats aux évaluations CE1 et CM2,
 - analyse détaillée des productions statistiques existantes (reprise de « stats & ratios ») ;
 - élaboration de nombreux tableaux et diagrammes pour répondre aux multiples demandes adressées par l'ensemble des services de l'agence ou par d'autres (représentants parlementaires, ministères...) ;
- rétro-documentation du logiciel Scola AEFÉ, dont le bon fonctionnement est crucial pour l'agence (gestion des bourses scolaires et de la prise en charge) et pour lequel plusieurs signes d'essoufflement ont été observés ;
- continuité de fonctionnement du système MAGE, dont la vocation principale est de couvrir les besoins en matière de gestion des ressources humaines, mais dont la couverture fonctionnelle a largement dépassé le périmètre proposé en standard :
 - amélioration de la gestion des bourses d'Excellence-Major,
 - amélioration sur la gestion des résultats du bac,
 - implémentation de nombreuses fonctionnalités relatives à la paye des agents (prime spéciale, complément à l'avantage familial, mensualisation des HSA, gestion de l'ISVL...),
 - la mise à disposition d'éditions directement accessibles aux établissements,
 - reprise de diverses applications développées avec des technologies obsolètes (titres sur recettes...).

Dans sa fonction d'opérateur public chargé d'allouer des moyens et d'en contrôler la bonne utilisation, l'agence a besoin d'un système d'information fiable (pilotage précis) et efficace (coût de gestion réduit).

C'est dans cette perspective qu'un noyau solide (maîtrise d'ouvrage + maîtrise d'œuvre) a été constitué pour développer le système d'information décisionnel, système essentiel au pilotage. Mais « Altaïr » ne saurait répondre à l'ensemble du besoin. Seule la construction d'un système d'information à l'échelle du réseau permettra d'assurer une cohérence globale en matière de gestion et de pilotage partagé.

Ainsi, c'est la maîtrise du système d'information du réseau qui apparaît comme un enjeu fort. Or cette maîtrise passe notamment par la connaissance de l'existant (projet de cartographie des processus), d'un schéma directeur (vision d'une construction à long terme) et d'une doctrine en terme de conception, développement ou acquisition et exploitation des systèmes d'information en s'appuyant sur des méthodes éprouvées (ITIL, CMMI, Cobit...) et des référentiels de haut niveau (DGME), afin de constituer un cadre commun pour l'interopérabilité et de construire en respectant ce cadre.

Actuellement, près d'une centaine de projets ont été identifiés.



Le service communication et événements

Le service communication et événements est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'agence en matière de communication externe.

Les priorités du service en 2008-2009 ont consisté à promouvoir le modèle éducatif français à l'étranger, développer la lisibilité de l'agence et son action, valoriser les établissements auprès des partenaires, créer de nouveaux outils de communication adaptés au réseau, animer le réseau par l'organisation d'événements fédérateurs et relayer les initiatives du ministère des Affaires étrangères et européennes, du ministère de l'Éducation nationale et des partenaires du réseau. Le service s'est également employé à accompagner la politique de communication des établissements par la mise à disposition d'outils susceptibles d'accroître leur attractivité et leur appartenance au réseau, ainsi qu'à soutenir et diffuser les projets des établissements. Il a, enfin, assuré la promotion et la structuration du réseau des anciens élèves en vue du lancement d'une association fédérant toutes les associations existantes et de la création d'un annuaire mondial.



DES OUTILS NUMÉRIQUES AU SERVICE DU RÉSEAU

Le service gère le contenu rédactionnel du site www.aefe.fr, premier vecteur de communication avec les établissements et les partenaires de l'agence. Ce site met à disposition des différents acteurs du réseau les documents administratifs, les textes réglementaires et autres documents de travail. Il a également vocation à rendre plus accessible les événements, les projets ou les manifestations qui concernent les établissements du réseau.

Il conçoit et publie également la lettre d'information Les Échos du Réseau (www.scolafrance.info/echos-dureseau) qui relaie le dynamisme, la créativité et la diversité des établissements. Cette lettre d'information est envoyée régulièrement par courriel à tous les acteurs participant à la vie du réseau et peut être également consultée sur le site de l'agence.

Le service crée des sites dédiés aux événements qu'il organise ou qu'il soutient, ainsi que des logos pour ces manifestations afin qu'elles bénéficient d'une large visibilité (www.scolafrance.info).

LE DÉVELOPPEMENT DE LA VISIBILITÉ DE L'AGENCE

Le service communication et événements rédige et conçoit les publications de l'agence (brochures d'information, guide des établissements, CDROM, etc.) et fait réaliser les éléments visuels (bannières, stands, affiches, logos, cartes, etc.).

Il gère les relations entre l'agence et les médias. Il propose des plans de communication pour les manifestations auxquelles l'agence est associée.

Il participe à des salons (Expolangues, Salon européen de l'éducation, etc.) et assure la visibilité de l'agence et du réseau aux différentes manifestations institutionnelles. Il collecte les éléments, les articles et les photos qui illustrent l'action de l'agence et des établissements.



Le service communication et événements

LE SOUTIEN AUX INITIATIVES ET LA CRÉATION D'ÉVÉNEMENTS FÉDÉRATEURS

Le service crée des événements auxquels sont invités à participer tous les établissements du réseau. Dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias* dans l'école, en partenariat avec le CLEMI, l'agence a initié le concours « Paroles de presse » pour les élèves du réseau. Ces derniers devaient réaliser le portrait de journalistes ou de correspondants de presse dans les pays où les établissements sont implantés. Face au succès de la 1^{re} édition, ce concours a été modélisé et étendu, pour l'édition 2010, aux établissements de France. Il figure dans le programme des actions éducatives 2009-2010 recensées dans le BO du ministère de l'Éducation nationale.

De nombreux projets émanant des établissements ont bénéficié du soutien du service communication qui a diffusé ces initiatives au sein du réseau. Ainsi de la 2^e édition du « Festival du court-métrage scolaire francophone » mis en place par le lycée Saint-Exupéry de Santiago du Chili et auquel un nombre croissant d'établissements participe. Cette année également, le service a organisé en sus du festival, un concours international d'écriture de scénario de court-métrage proposé par le lycée français Rochambeau de Washington : 19 établissements du réseau ont participé pour 15 pays et environ 250 élèves. Ces deux projets témoignent de la créativité des établissements français à l'étranger et du développement des sections audiovisuelles au sein du réseau.

Le service relaie également les manifestations proposées par des associations ou des organismes qui le sollicitent. Dans ce cadre, la « Course contre la faim » organisée par l'association Action contre la faim a vu, cette année, de nombreux élèves du réseau se mobiliser pour récolter des fonds. L'implantation des établissements dans plus de 130 pays les rend particulièrement sensibles aux problématiques humanitaires et environnementales.

Enfin, des actions, des projets, des concours organisés par le ministère de l'Éducation nationale ou des associations françaises sont transmis aux établissements par le service communication afin que les élèves du réseau puissent y participer.



UN CHANTIER MAJEUR : MOBILISER LES ANCIENS ÉLÈVES

Le service communication et événements a en charge le projet de création d'une structure regroupant les anciens élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger. Il a ainsi organisé le 28 mars 2009, à Paris, le premier Forum mondial des anciens élèves du réseau (FOMA) et créé un site qui lui est spécifiquement dédié (www.scolafrance.info/foma). Cette manifestation, placée sous le haut patronage de M. Bernard Kouchner, a réuni plus de 300 participants, parmi lesquels de nombreuses personnalités et des anciens élèves venus de toutes les latitudes. L'élan impulsé par ce premier forum est soutenu par une action concrète qui devrait aboutir au lancement officiel d'une association mondiale des anciens élèves le 10 avril 2010, lors des Rencontres de l'AEFE prévues dans le cadre du 20^e anniversaire de l'agence.

EN ROUTE VERS 2010 : LE VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'AEFE

Le service communication et événements a commencé à préparer l'année 2010 pour qu'elle soit riche en manifestations, afin de célébrer le vingtième anniversaire de l'AEFE. Des événements soutenus par le service vont être labellisés et figureront dans le programme qui déclinera les projets « 20 ans de l'AEFE » tout au long de l'année 2010. La manifestation phare de cette programmation sera l'organisation, les 9 et 10 avril au Palais des Congrès, à Paris, des Rencontres de l'AEFE auxquelles seront invités tous les chefs d'établissement et les présidents des comités de gestion du réseau. Outre le lancement de l'association mondiale des anciens élèves du réseau, le plan d'orientation stratégique de l'agence pour la période 2010-2013 et le nouveau site institutionnel de l'AEFE seront présentés lors de ce grand rassemblement du réseau.



Le service juridique



L'action du service juridique, dont les fonctions sont par nature transversales, est répartie de manière équivalente entre les services centraux et les services extérieurs de l'agence.

Vis-à-vis du siège, le service s'est attaché à homogénéiser et sécuriser les moyens de l'action réglementaire de l'agence. Il est également intervenu en appui de l'ensemble des autres services, comme ceux des secteurs géographiques, pour traiter les composantes juridiques liées à l'exercice de leur propre mission. Enfin, le service a complété cette fonction « d'architecte » en intervenant, autant que nécessaire, pour circonvenir ou éteindre les contentieux, que ceux-ci soient formés ou en devenir.

L'action réalisée au profit des services extérieurs concerne trois principaux domaines. Le service a résolu des questions délicates tenant à l'articulation, au moins dans les principes, entre le droit français et le droit du pays d'accueil. Il a aussi été fréquemment sollicité sur des questions liées à l'élaboration, la lecture ou la pratique, des statuts des organismes gestionnaires des établissements conventionnés du réseau, que ceux-ci relèvent du droit français (et auquel cas d'une association loi 1901) ou d'une autre entité juridique, alors de droit local. Enfin de nombreuses interventions ont eu pour objet de préciser ou rappeler la nature et la portée des actes de conventionnement établis entre les établissements du réseau et l'agence prise en sa qualité d'opérateur public.

L'actualité n'a pas été marquée par des interventions ou évolutions spectaculaires. Il faut toutefois signaler le retour à l'orthodoxie du libellé des contrats des expatriés – qui était source de confusion – ; la codification des dispositions du décret n°91-833 du 30 août 1991 relatif aux bourses scolaires et, enfin, le travail préparatoire (toujours à droit constant) de la prochaine codification des éléments d'ordre statutaire du décret 2002-22 relatif aux personnels de l'AEFE servant à l'étranger.

Ce dernier chantier, propre au livre IX du code de l'Éducation, devrait sanctionner la fin du travail de codification des grands textes réglementaires régissant la vie de l'agence et de l'ensemble des établissements d'enseignement français à l'étranger.

La cellule audit-conseil des établissements conventionnés

La cellule audit-conseil des établissements conventionnés assure une mission d'expertise et de conseil auprès de ces établissements. Elle a pour objectif de faciliter le dialogue de gestion au sein des établissements conventionnés ainsi que l'homogénéisation des procédures et des documents présentés. Elle participe à l'appui des décisions émanant de la direction de l'AEFE pour toute question relevant des relations entre l'AEFE et les établissements conventionnés.

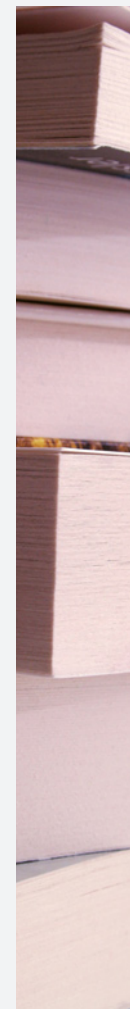
Elle travaille en liaison avec l'ensemble des services centraux et participe à la procédure de recrutement des agents comptables gestionnaires, chefs des services administratifs et financiers. Elle coopère avec l'ensemble des services pour tout ce qui concerne l'allocation et l'utilisation des moyens par les établissements. Elle est chargée de la réalisation de l'audit des établissements sur pièces et de missions de conseil sur place. Les constats et préconisations élaborés à cette occasion sont intégrés au sein d'un rapport établi dans le cadre d'une procédure rédactionnelle contradictoire, qui associe les responsables des associations gestionnaires des

établissements analysés. Pour l'année 2008-2009 la cellule audit-conseil a réalisé 23 missions sur place, d'analyse et d'accompagnement.

Elle anime également le volet de formation des gestionnaires et des chefs d'établissement exerçant dans les établissements conventionnés. Dans ce cadre, l'année passée la cellule audit-conseil a réalisé 5 séminaires gouvernance ayant pour vocation à couvrir toutes les zones de formation continue. Elle a participé à la formation permanente des gestionnaires comptables, chefs des services administratifs et financiers, et des chefs d'établissement partants. Elle a également œuvré à la formation des services internes de l'AEFE en vue d'une harmonisation des pratiques des services budgétaires.

Enfin, la cellule audit-conseil est chargée de l'harmonisation des procédures et de la formalisation des documents à caractère financier destinés aux établissements conventionnés. Les circulaires propres au budget et au compte financier ont été amendées par des fiches thématiques. Des tableaux d'aide au suivi des établissements

ont été élaborés en collaboration avec les responsables budgétaires des secteurs géographiques de l'agence. Ils visent à faciliter l'analyse du bilan, du fonds de roulement et du fonds de réserves réellement disponibles. Ils permettront également aux établissements d'organiser plus systématiquement la gestion prévisionnelle de leur trésorerie et de présenter plus aisément l'évolution de leur activité par le biais d'un tableau de bord pluriannuel mettant en évidence, par niveaux, les paramètres relatifs aux effectifs, à la masse salariale et aux tarifs pratiqués.





Le service de l'agence comptable

Installée dans les bureaux de Nantes, l'agence comptable réalise le budget agrégé de l'agence qui s'est élevé à 735 millions d'euros en 2008.

Elle se compose d'une équipe de 10 personnes, avec à sa tête l'agent comptable principal. Organisée selon trois cellules, elle a mené à bien différentes missions au cours de l'année 2008. Elle a assuré le paiement de près de 5 100 mandats des services centraux, représentant une dépense de plus de 520 millions d'euros, près de 80% étant consacrés aux seules rémunérations et près de 18% aux subventions et aux bourses.

Elle a émis 1 310 titres de recettes permettant la mise en recouvrement de plus de 470 millions d'euros de recettes, avec une subvention du ministère des Affaires étrangères et européennes représentant plus des trois quarts du financement des services centraux de l'AEFE, et 110 millions d'euros à la charge des 250 établissements du réseau de l'agence.

Elle a permis l'exécution financière des investissements

de l'agence, avec 42 millions d'euros investis en 2008 et le recours à l'emprunt pour la 1^{re} fois dans l'histoire de l'AEFE, soit 5 millions d'euros mobilisés à ce titre en fin d'année.

L'agence comptable a animé le réseau des 77 établissements en gestion directe regroupés au sein de 35 groupements comptables, assuré le contrôle et l'audit sur place des agents comptables secondaires, ainsi que l'agrégation de leurs comptes financiers, soit 240 millions d'euros de masses financières.

Le service du budget et des établissements en gestion directe

Le service du budget et des établissements en gestion directe travaille à l'élaboration du budget des services centraux de l'agence en lien avec les services et les autorités de tutelle de celle-ci. À ce titre, il élabore le budget de l'agence en dépenses comme en recettes, et ce dans ses différentes phases, dès le premier trimestre de l'année jusqu'au conseil d'administration de fin d'année qui examine le budget primitif de l'exercice à venir.

Le service du budget et des établissements en gestion directe centralise, en lien étroit avec les secteurs géographiques, le budget et les décisions budgétaires modificatives de l'agence et s'occupe de leur mise en œuvre.

Dans ce cadre, il assure l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recette.

Il participe à l'élaboration des contrats, des conventions et des marchés publics et en assure le suivi.

Il garantit le contrôle budgétaire des emplois.

Il est chargé en liaison avec les services géographiques du contrôle budgétaire des établissements en gestion directe.

** Le tableau récapitulatif du budget 2009 de l'AEFE figure en annexe de ce rapport d'activité.*

Le service de la rémunération

Le service de la rémunération est chargé, en liaison avec les services compétents de l'agence, du suivi de la masse salariale (prévisions budgétaires et suivi de la consommation des crédits), du suivi des barèmes et des éléments de rémunération des personnels travaillant pour l'agence, ainsi que du calcul des indemnités versées. Il propose à la direction les mesures de maîtrise de la masse salariale.

Une réforme attendue

La réforme de l'avantage familial pour les personnels résidents a été introduite par le décret 2007-1291 du 30 août 2007. Elle a consisté principalement à ce que l'avantage familial perçu par les résidents ne soit pas inférieur aux frais de scolarité auxquels ceux-ci devaient s'acquitter pour la scolarisation de leurs enfants.

Lors de la mise en œuvre, il était apparu des difficultés de coordination entre les dispositions relatives au non-cumul avec les prestations familiales et des accords internationaux, notamment les règlements européens.

La procédure de modification nécessaire, engagée au premier semestre 2008, a abouti à la publication, le 15 juin 2009, d'un décret qui a apporté les corrections nécessaires depuis la date d'entrée en vigueur de la réforme.

La direction des ressources humaines

La direction des ressources humaines (DRH) de l'AEFE, localisée à Nantes, a pour missions d'assurer la gestion des différentes étapes de la carrière des 6 424 agents (dont 132 résidents à temps partiel) présents dans le réseau, du recrutement à la rémunération et de traiter dans les meilleures conditions possibles les missions et déplacements de l'ensemble des personnels de l'agence (y compris le siège). Elle organise les élections professionnelles. Pour exercer ses missions, la DRH noue des contacts étroits avec les ministères d'origine des agents (essentiellement le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) et est l'interlocutrice privilégiée des organisations syndicales. La DRH est composée de trois bureaux réunissant 50 agents. Le bureau du recrutement prépare les appels à candidature, réceptionne et analyse les dossiers des postulants et organise les commissions de recrutement. Le bureau des personnels exerçant à l'étranger assure la gestion administrative quotidienne des agents recru-

tés par l'agence (expatriés et résidents). Le bureau des voyages et missions prépare et organise les missions, les déplacements et les changements de résidence de l'ensemble des personnels de l'agence.

LES PRIORITÉS

La DRH s'engage dans un mouvement d'amélioration de ses procédures afin d'assurer la meilleure qualité et rapidité de service. À titre d'illustration, la procédure de recrutement des résidents est en cours de révision dans un souci de simplification des échanges entre les diverses parties prenantes (candidats, établissements, AEFE, ministère de l'Éducation nationale).

Par ailleurs le dialogue social restera une priorité forte afin de traiter de manière équilibrée les problèmes soulevés par les organisations représentant le personnel en prenant en compte les contraintes de l'agence et les objectifs des établissements du réseau.

La DRH engagera une réflexion sur les questions relatives à l'évaluation et à la formation des personnels en relation étroite avec les ministères de tutelle et d'origine des agents.

LES MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

Le réseau étendu de l'agence, la nature des personnels employés (expatriés) et le développement d'une politique visant à maintenir un haut niveau de qualité pédagogique, se traduisent par des montants relativement élevés affectés aux déplacements.

À cette fin, l'AEFE a souscrit un marché public dont le montant annuel est de l'ordre de 3 000 000 €. Depuis 2 ans, le titulaire de ce marché est Air France (plateau Orsay affaires), lequel gère les voyages par avion, quelle que soit la compagnie. Une partie des prestations est sous-traitée : Fram est en charge de la billetterie ferroviaire et Visa Sourire International des formalités de visas.

En 2008, près de 2 800 billets d'avion ont été émis pour le compte de l'agence. Le nombre de billets pour 2009 sera en légère baisse. Une partie des voyages des expatriés et des missions (plus de 1 000 billets en 2008 pour un budget de l'ordre de 800 000 €) est par ailleurs gérée par des établissements en gestion directe dans 24 pays différents. Indépendamment de l'aspect budgétaire, la déconcentration des voyages apparaît aussi comme un élément de réponse pour satisfaire au mieux les demandes des expatriés.

Enfin, les voyages mis en place par l'AEFE sont étroitement liés à la politique de recrutement des expatriés d'une part, et à la fréquence des congés administratifs (un, deux, ou trois ans selon les pays).

Les visites dans les établissements du réseau pour les besoins de l'agence (inspections pédagogiques, immobilier, audits ...) représentent une part croissante de l'ensemble des missions.

*« La DRH s'engage
dans un mouvement
d'amélioration
de ses procédures
afin d'assurer la meilleure
qualité et rapidité
de service. »*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2008 | 2009



aefe

agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger